

MASTER
METIERS DE L'ÉDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION

Mention	Second degré
Parcours	Hôtellerie-restauration - Service et commercialisation
Site de formation	Rangueil

MÉMOIRE

**L'inclusion des élèves en situation de handicap auditif
en lycée hôtelier**

Mathilde LEFRERE

Directeur de mémoire
Paul GERONY
Membre du jury de soutenance
Dominique ALVAREZ
Soutenu le Lundi 7 juin 2021

Année universitaire 2020-2021

L'inclusion des élèves
en situation de handicap auditif
en lycée hôtelier

À quoi ça ressemble « d'entendre » une main ?
Il faut être sourd pour comprendre.
À quoi ça ressemble d'être un jeune enfant
Dans une salle de classe d'où ne parvient aucun son,
Avec un professeur qui parle, parle, et parle encore ;
Et puis, quand elle déboule sur vous
Elle s'attend à ce que vous ayez compris ce qu'elle a dit ?

Extrait de « Il faut être sourd pour comprendre », Masden (1981)

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens en premier lieu à remercier mon tuteur, Monsieur Paul GERONY, professeur de didactique disciplinaire à l'INSPE de Toulouse pour son aide, sa patience et son suivi lors de la rédaction.

Merci également à Monsieur Yves CINOTTI pour son aide quant à la méthodologie de recherche et à la mise en forme. Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'INSPE pour leurs enseignements, et tout particulièrement Monsieur Dominique ALVAREZ, responsable du Master MEEF Hôtellerie Restauration, pour sa bienveillance durant ces deux années.

Je tiens à remercier mes collègues du lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme d'Occitanie de Toulouse. Tout d'abord, je remercie spécialement Madame Marie BRIER, pour m'avoir donné le goût de l'enseignement et m'avoir accompagné, d'abord dans mes études puis dans mes débuts d'enseignante. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à Monsieur Ludovic QUENET, mon tuteur terrain pour cette année de stage, qui m'a transmis ses connaissances et sa passion pour le métier.

Je remercie également mes camarades de promotion pour m'avoir conseillée et fait profiter de leur réseau. Je remercie les personnes avec qui j'apprends la Langue des Signes Française pour leur aide et leur soutien, ainsi que ma professeure de [LSF](#) pour son partage autour de la culture sourde.

Je témoigne toute ma gratitude à ma tante, Madame Valérie GABRIEL, ainsi qu'à mon amie, Madame Maya CREPIN-LEBLOND, pour la relecture de mon mémoire ainsi que leurs conseils.

Enfin, je remercie chaleureusement mes proches qui m'ont soutenue et accompagnée dans la rédaction de ce mémoire, mon compagnon, Antonin RABU, et mes plus proches amies, Ambre ESTAQUE, Marianne GOURGUES et Justine LABARRIERE.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	6
PARTIE 1 - REVUE DE LITTERATURE	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 - HANDICAP AUDITIF	10
CHAPITRE 2 - SCOLARISATION D'UN ENFANT SOURD	13
CHAPITRE 3 - COMMENT INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE SYSTEME EDUCATIF ?	18
CONCLUSION	24
PARTIE 2 - ETUDE DE TERRAIN	25
INTRODUCTION	26
CHAPITRE 1 - TERRAIN D'ETUDE	27
CHAPITRE 2 - PRESENTATION DE L'ETUDE QUALITATIVE	32
CHAPITRE 3 - RESULTATS OBTENUS	38
CHAPITRE 4 - DIFFICULTES RENCONTREES	46
CONCLUSION	48
PARTIE 3 - PRECONISATIONS	49
INTRODUCTION	50
CHAPITRE 1 - ENVIRONNEMENT	51
CHAPITRE 2 - COMMUNICATION	56
CHAPITRE 3 - SEANCE ET SUPPORTS	60
CHAPITRE 4 - GESTION DE CLASSE	63
CHAPITRE 5 - OUTILS	66
CONCLUSION	69
CONCLUSION GENERALE	70
BIBLIOGRAPHIE	72
TABLE DES ANNEXES	74
GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS	115
TABLE DES FIGURES	116
TABLE DES MATIERES	117

INTRODUCTION GENERALE

COMME LE DIT MANÇO (2015)¹, « *L'école inclusive n'est, en définitive, rien d'autre qu'une école où tous parlent à tous, où chacun, d'où qu'il vienne, quoi qu'il fasse, peut valoriser ses compétences personnelles et professionnelles [...].* » Par cette phrase, l'auteur souhaite la collaboration des acteurs afin de proposer pour tous une école inclusive. Depuis la loi handicap de 2005, une nette amélioration peut être constatée, que ce soit dans la société en général ou plus précisément dans la scolarité des élèves atteints de handicap. En effet, à la rentrée scolaire de 2020, 385 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire. Ainsi, de plus en plus de classes de lycée professionnel accueillent chaque année des élèves en situation de handicap. Par conséquent, un début d'inflexion du nombre d'élèves accueillis en établissements médico-sociaux (71 800 élèves en 2018 contre 69 680 en 2019) peut être remarqué (Comité national de suivi de l'école inclusive, 2020). Bien que ces progressions soient remarquables, l'inclusion scolaire n'est pas encore parfaite et certains points restent à améliorer. En effet, le partenariat que l'État a souhaité mettre en place entre les établissements de l'Éducation nationale et les établissements médico-sociaux n'est pas parfaitement appliqué et certains enseignants manquent de formation permettant un bon accueil à ces élèves.

La recherche s'est centrée sur le handicap auditif. Ce sujet a été choisi pour des raisons de convictions personnelles et un grand intérêt pour la culture sourde. L'apprentissage de la Langue des signes française en parallèle de la rédaction de ce mémoire a été un réel atout, puisque cela permettait d'avoir un pied dans le monde des Sourds et ainsi faciliter les échanges. La recherche suivante a permis de confirmer le constat premier : peu d'élèves sourds ou malentendants effectuent leurs études en lycée hôtelier. Mais alors, comment se déroule l'inclusion scolaire d'un élève en situation de handicap auditif dans un lycée professionnel hôtelier ?

Pour tenter de répondre à cette question, une étude a été menée. La première étape fut une revue de littérature. Il s'agissait ici d'effectuer des recherches afin de mieux définir le cadre de l'enquête. Il a fallu définir le handicap et plus particulièrement le handicap auditif. Ensuite, la procédure de scolarisation d'un élève sourd ainsi que les différents dispositifs qui

¹ Cité par GALLE (2017) p. 269.

s'offrent à lui ont été étudiés. Enfin, la question du partenariat Éducation nationale et établissement médico-sociaux, a été soulevée en établissant le rôle des différents acteurs mais également les freins et facteurs de réussite de ce partenariat.

Lors de cette revue de littérature, le constat était que très peu de documents faisaient état des besoins et attentes des élèves en situation de handicap. Il était alors évident de mener cette étude sur ce thème. Pour avoir une vision d'ensemble du sujet, le terrain d'étude a été composé d'élèves sourds et malentendants, de professeurs, spécialisé et non spécialisé, d'un éducateur spécialisé et d'une coordinatrice [ULIS](#). Des entretiens ont été menés afin de questionner les acteurs sur leur expérience.

Après avoir enquêté auprès du terrain d'étude, il est ressorti que le bon déroulé de la scolarité d'un élève en situation de handicap auditif était lié à l'implication et à l'ouverture des enseignants, à propos des adaptations mises en place au sein de leurs séances et que celles-ci étaient parfois aléatoires. C'est pourquoi des préconisations ont été abordées dans la dernière partie. Celles-ci n'ont pas pour objectif d'être appliquées telles quelles mais sont plutôt un regroupement d'idées qui ont fait leurs preuves auprès des élèves. Il est important de garder à l'esprit que le maître mot de l'inclusion est l'adaptation et qu'il faut surtout engager un dialogue afin de mettre des actions concrètes et adaptées en place.

PARTIE 1 - REVUE DE LITTERATURE

Introduction

A LA RENTREE SCOLAIRE de 2019, 166 700 élèves en situation de handicap ont été inclus dans le secondaire (*ibid.*). Ce chiffre, qui continu d'augmenter chaque année, informe sur l'ampleur que prend l'inclusion scolaire. Il est alors essentiel que celle-ci soit au cœur des discussions et plus particulièrement dans les lycées professionnels. En effet, il est de plus en plus courant pour un enseignant, d'accueillir un ou plusieurs élèves en situation de handicap auditif au sien de sa classe. En effet, ces élèves ont des besoins spécifiques. De nombreuses questions se posent alors. Les enseignants sont-ils formés à l'accueil de ces élèves ? Quels sont les dispositifs pour accompagner ces élèves ? Comment réellement les inclure ? Qui peut aider les professeurs dans cette démarche ?

Pour répondre à ces questions, une revue de littérature a été menée. Elle a pour objectif de synthétiser les données déjà existantes à propos du handicap auditif, de la scolarisation d'un élève en situation de handicap auditif et de l'inclusion au sein des établissements scolaires.

La première partie concerne le handicap auditif et tout ce qu'il implique pour un enfant sourd ou malentendant. Par la suite, la scolarisation d'un élève sourd et les différents dispositifs dont il peut bénéficier seront développés. Pour finir, la troisième partie abordera comment les élèves en situation de handicap sont inclus dans les établissements de l'Éducation nationale.

Chapitre 1 - Handicap auditif

Pour commencer notre recherche, il paraît essentiel de définir le handicap et plus particulièrement le handicap auditif. Ce chapitre se penchera également sur les différents types de surdité et les différentes éducations possibles.

1.1 - Définition du handicap

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, appelée aussi loi handicap (République française, 2005), définit le handicap comme :

« toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Pour WINANCE (2004), la notion de « handicap » désigne, un écart par rapport à une norme d'intégration sociale, écart provoqué par la possession d'une déficience.

1.2 - Définition du handicap auditif

Le handicap auditif est un handicap qui concerne l'audition, que la perte soit partielle ou totale. Le dictionnaire Larousse caractérise la surdité comme une « *diminution très importante ou inexistence totale de l'audition, qu'elles soient congénitales ou acquises* »². Ici le terme « sourd » désigne toute personne atteinte de handicap auditif, quel que soit le type de surdité. Il est nécessaire de différencier ces types de surdité car ils n'auront pas les mêmes conséquences sur la personne atteinte et ainsi sur les besoins particuliers qu'elle aura.

² Larousse. *La surdité* [en ligne]. Disponible sur l'URL <https://tinyurl.com/rwxykv>. (Consulté le 6-12-2019)

1.3 - Types de surdité et leurs conséquences

Le tableau ci-dessous évoque les différents types de surdité, les conséquences pour chaque type, qu'elles soient sur la vie quotidienne ou sur la scolarité de la personne atteinte ainsi que les besoins particuliers qui sont liés à ces différents handicaps. Il est essentiel de préciser que chaque individu est unique et ne réagit pas de la même manière au handicap. Ainsi, les conséquences et besoins particuliers indiqués sont des généralités qui doivent être prises à titre d'indications.

Tableau 1 : Les différents types de surdité³.

Types de surdité	Conséquences		Besoins particuliers
	Vie quotidienne	Scolarité	
Surdité légère : perte comprise entre 20 et 39db	Difficulté de compréhension d'une conversation courante.	Fatigabilité Inattention Flou de compréhension	Appareillage à partir de 30db
Surdité moyenne : perte comprise entre 40 et 69db	Compréhension d'une conversation uniquement à très fort volume. Au-delà de 55db de perte, la voix est perçue mais les paroles ne sont pas comprises.	Troubles du langage et de l'articulation Impossibilité de suivre sans aide (matérielle ou humaine)	Appareillage et rééducation nécessaires
Surdité sévère : perte comprise entre 70 et 89db	Distinction des bruits importants (une rue bruyante par exemple). Compréhension de la parole impossible.	Impossibilité de suivre sans aide (matérielle ou humaine)	Appareillage Rééducation Lecture labiale
Surdité profonde : perte au-delà de 90db	Bruits très puissants perçus mais non identifiés.	Impossibilité de suivre sans aide (matérielle ou humaine)	Implant cochléaire Rééducation Lecture labiale

Ces différents types de surdité et les capacités d'audition restantes de l'individu vont jouer sur le type d'éducation choisi par les parents.

³ L'Assurance Maladie. *La surdité et les causes de la perte auditive* [en ligne]. Disponible sur l'URL <https://tinyurl.com/v499tee>. (Consulté le 6-12-2019) / TOMASINI, 2017, p. 75

1.4 - Types d'éducation

Le Code de l'éducation indique dans son Article L112-3 que « *Dans l'éducation et le parcours scolaire des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue, langue des signes et langue française, et une communication en langue française est de droit* » (République française, 2008) et précise dans l'Article R 351-21 (République française, 2006) :

« Afin d'éclairer le libre choix entre les deux modes de communication prévus par l'article L. 112-3 du code de l'éducation, une information est délivrée au jeune sourd et, le cas échéant, à ses représentants légaux s'il est mineur ou majeur protégé. Cette information est assurée par la maison départementale des personnes handicapées. »

En effet, depuis 2005, la [LSF](#) est reconnue comme une langue à part entière, qui a sa propre syntaxe et grammaire. Le développement des compétences de communication chez l'enfant peut tout à fait être apporté par la [LSF](#). Il est toutefois essentiel qu'il atteigne un bon niveau en langue, quelle que soit la langue choisie car cela va être un point essentiel de la socialisation de l'enfant (ibid., p. 105). Les parents ont donc officiellement le choix de l'éducation qu'ils souhaitent donner à leurs enfants (GALLE, 2017, p. 68).

Dans l'Annexe A - Les différents types d'éducation pour les enfants sourds (p.76), vous trouverez le descriptif de ces deux types d'éducation (éducation orale pure ou éducation bilingue [LSF](#) / français écrit), ainsi que les avantages et les inconvénients pour chacun. Il est important de rappeler que chaque personne est unique et n'aura donc pas les mêmes facilités ou difficultés avec l'une ou l'autre des options (TOMASINI, 2017, p. 93-95).

Le type de surdité et l'éducation choisie vont avoir un lien avec la scolarité. En effet, selon le mode de communication choisie ainsi que ses capacités, l'enfant ne sera pas orienté de la même manière.



Après avoir étudié les différents types de surdité, le prochain chapitre aborde les différents dispositifs dans lesquels un enfant sourd peut évoluer et comment le choix du dispositif va être fait.

Chapitre 2 - Scolarisation d'un enfant sourd

Cette partie aborde la procédure de scolarisation et les différents dispositifs qui sont proposés aux élèves sourds, que ce soit dans les établissements de l'Éducation nationale (école inclusive) ou des établissements médico-sociaux (éducation spécialisée).

2.1 - Procédure de scolarisation

La première chose à faire est de faire reconnaître le handicap de l'élève auprès de la [MDPH](#). C'est cette étape qui va permettre la création du [PPS](#). Les parents et le professeur référent sont en charge de rassembler les différentes pièces justificatives nécessaires :

- le projet de vie : volontés des parents pour la scolarité et la vie de leur enfant ;
- le certificat médical ;
- tous les autres documents qui peuvent apporter quelque chose au dossier.

C'est alors l'[EPE](#), composée de médicaux, qui va évaluer les compétences et les besoins de l'enfant. Les parents ont la possibilité d'assister aux réunions et même de se faire assister par la personne de leur choix. L'[EPE](#) rédige alors un [PPC](#) qui est divisé en deux parties :

- une aide aux familles (principalement financière) ;
- un [PPS](#) qui est composé de trois chapitres :
 - pédagogique : les moyens et supports nécessaires ;
 - éducatif : le développement des facultés, fonctions et attitudes ;
 - thérapeutique : corporel, sensoriel et mental.

Ce [PPS](#) est réactualisé annuellement sur la base d'une proposition de l'[ESS](#), composée des parents et de l'enseignant référent. Lors de cette réactualisation, il est possible de simplement prolonger la scolarité de l'élève dans le même dispositif ou bien de modifier celui-ci.

Le parcours de formation est décidé par la [CDAPH](#), qui est composée de représentants du département, de l'État, des organismes de protection sociale, des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves et des représentants des personnes handicapées (GALLE, 2017, p. 170-171).

La procédure de scolarisation d'un élève en situation de handicap est une succession d'étapes administratives⁴. Elle peut être difficile à gérer par les parents car les dispositifs sont nombreux et la famille est parfois peu armée pour faire un choix éclairé.

Évoquons certaines difficultés rencontrées lors de la scolarisation d'un élève sourd, quelle que soit la voie choisie. La première qui vient à l'esprit est la lourdeur des procédures et démarches administratives. De nombreux parents sont désemparés face aux choix qui leurs sont proposés et évoquent le manque d'information. Il faut aussi prendre en compte que les parents manquent souvent de temps pour gérer ces procédures (*ibid.*, p. 144). Il faut également parler des problèmes intervenants au sein de la famille, comme un manque d'implication des parents dans la scolarité de leur enfant. Dans certains cas, une pression est exercée par les parents sur leur enfant pour compenser leur surdité. Cette pression peut développer d'autres troubles chez l'élève, par exemple alimentaires (BEAUSSANT, 2003, p. 34-35).

Ensuite, de nombreux adolescents remettent en question les décisions prises par leurs parents (éducation, scolarité...) et rejettent ainsi les aides proposées qu'elles soient matérielles ou humaines, voire même l'éducation en elle-même en abandonnant l'oralisation pour signer par exemple (GALLE, 2017, p. 257).

La partie suivante traite des différents dispositifs et surtout ce qu'ils engendrent sur les élèves qui en bénéficient.

2.2 - Dispositifs de scolarisation

Il existe de nombreux dispositifs qui permettent la scolarisation d'un enfant sourd. Le détail de ceux-ci est disponible dans Annexe B - Les différents dispositifs de scolarisation d'un élève sourd (p.78)(*ibid.*, p. 66-72).

Dans l'Article L112-1 du Code de l'Éducation (République française, 2008), il est dit que :

« Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap [...] est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence [...] il peut être inscrit dans une autre école ou un autre établissement [...]. Les conditions permettant cette inscription et cette

⁴ Solidarité et Partenariat. *Handicap et Scolarisation : Première étape pour les parents* [en ligne]. Disponible sur l'URL <https://tinyurl.com/s9qdcou>. (Consulté le 16-12-19).

fréquentation sont fixées par convention entre les autorités académiques et l'établissement de santé ou médico-social. Si nécessaire, des modalités aménagées d'enseignement à distance leur sont proposées par un établissement relevant de la tutelle du ministère de l'éducation nationale. »

Ainsi, l'enfant est, quelle que soit la situation, inscrit dans un établissement de l'Éducation nationale, appelé établissement de référence. Il a ensuite la possibilité d'être aussi inscrit dans un établissement médico-social, lié par convention. Sa scolarité peut être à temps plein dans un établissement ou bien à temps partagé entre les deux établissements.

Depuis 2005 avec la loi handicap, la voie de l'inclusion en classe ordinaire est toujours privilégiée, sauf quand celle-ci n'est pas compatible avec les capacités de l'enfant. Dans son rapport, BLANC (2009) indique que l'on peut constater une hausse du nombre d'élèves en situation de handicap dans les établissements de l'Éducation nationale. C'est encore le cas aujourd'hui puisqu'il y a une augmentation de 7 % entre 2019 et 2018 (Comité national de suivi de l'école inclusive, 2020). Cet accroissement est dû à l'augmentation du budget alloué à la scolarisation des élèves handicapés, ce qui a permis le développement des dispositifs.

Le paragraphe suivant analysera ces différents dispositifs, qui peuvent être implantés au sein des établissements de l'Éducation nationale ou bien dans les organismes médico-sociaux.

2.2.1 - Au sein des établissements de l'Éducation nationale

Le premier point positif qu'il est possible d'évoquer avec les établissements de l'Éducation Nationale, est l'inclusion de l'élève au sein d'un groupe d'élèves entendants. Cela favorise l'inclusion au niveau scolaire mais surtout au niveau sociétal, que ce soit pour la vie actuelle ou future de l'élève (GALLE, 2017, p. 158).

Ce point peut également être vu d'un point de vue négatif puisqu'il arrive souvent que les élèves [signants](#) se retrouvent seuls au sein d'une classe, particulièrement en lycée professionnels où les effectifs sont moins nombreux, et qu'il peut être difficile de communiquer et tisser des liens avec ses camarades. Il arrive aussi très souvent que les élèves en inclusion retrouvent leurs pairs dès que possible, à la récréation par exemple, et cela peut être une entrave à la création de liens avec ses camarades entendants, ce qui rend l'inclusion beaucoup moins efficace (*ibid.*, p. 140). Toutefois, des ateliers de sensibilisations

et d'apprentissage de la [LSF](#) sont mis en place pour les camarades d'élèves [signants](#) (Comité national de suivi de l'école inclusive, 2020).

Il a été noté que des efforts supplémentaires de la part de l'élève inclus sont nécessaires pour arriver au niveau des autres élèves (GALLE, 2017, p. 139). L'élève est amené à faire un effort de communication qui engendre de la fatigue, par exemple pour comprendre l'information ou encore des efforts liés au français, qui n'est parfois pas sa langue maternelle.

Dans de nombreux cas, la [CDAPH](#), en charge de l'orientation de l'élève, dispose de peu de budget et ainsi de peu de temps pour analyser le dossier de l'élève. Elle propose donc souvent un accompagnement humain individuel parfois inadapté (BLANC, 2009). Quand l'élève s'inscrit dans un établissement de l'Éducation nationale, il n'a aucune certitude quant aux compétences de l'[AESH](#) qui va l'accompagner. Par exemple, celui-ci ne maîtrise pas forcément son mode de communication ([LSF](#) ou [LPC](#)) (GALLE, 2017, p. 148). L'État n'a pas les moyens pour engager des interprètes et les niveaux de communication des [AESH](#) sont très variables (*ibid.*, p. 164).

Les différents acteurs ne sont pas sensibilisés de la même manière et le manque de formation peut parfois se faire ressentir. Une grande inégalité entre les établissements de l'Éducation nationale est à constater. Contrairement aux établissements médico-sociaux, il est difficile pour la famille d'avoir la certitude quant aux conditions précises de la scolarité (*ibid.*, p. 148).

De plus, le rôle du professeur principal est très important, or, il y a une discontinuité du lien avec celui-ci vu qu'il peut changer tous les ans. Il arrive même que le professeur principal ne côtoie pas l'élève sourd, quand celui-ci n'assiste pas à sa matière. Par exemple, en lycée hôtelier, les classes sont souvent mixtes cuisine / service. Le professeur principal peut ainsi être un professeur de spécialité alors que l'élève sourd se trouve dans l'autre.

2.2.2 - Au sein des établissements médico-sociaux

Le problème principal est la distance géographique qui sépare les parents de l'établissement, car il y a peu d'organismes spécialisés et donc peu de places disponibles.

L'avantage principal de ces établissements est l'accompagnement personnalisé qui est proposé aux élèves (*ibid*, p. 215), et la place très importante de l'avis de la famille. L'accompagnement y est très développé car quel que soit le mode de communication utilisé par le jeune ou sa famille, l'établissement peut y répondre (*ibid.*, p. 172).



Enfin les établissements de référence sont gérés par l'Éducation nationale alors que les établissements médico-sociaux sont pour la plupart sous la responsabilité du Ministère des Affaires Sociales (*ibid.*, p. 123). Il arrive souvent qu'un enfant change de dispositif au sein de sa scolarité, et le lien entre les deux établissements est difficile à établir, ce qui complique le transfert (TOMASINI, 2017, p. 100).

Après avoir étudié les différents dispositifs et la manière dont un élève sourd est orienté, les prochaines lignes se pencheront sur l'inclusion dans le système éducatif.

Chapitre 3 - Comment inclure les personnes en situation de handicap dans le système éducatif ?

Pour commencer, l'inclusion sera définie, puis le partenariat mis en place entre l'Éducation nationale et les établissements médico-sociaux sera abordé.

3.1 - Définition de l'inclusion scolaire

L'expression « *inclusion scolaire* » s'applique « *à l'ensemble des enfants, particulièrement à ceux qui sont en situation de handicap ou qui ont des "besoins éducatifs particuliers", et qui sont considérés comme ayant le droit d'accéder à l'école de leur quartier, voire aux classes ordinaires, et de participer, au même titre que les autres, aux activités pédagogiques* ⁵ ».

La loi de 2005 affirme que l'inclusion scolaire a pour objectif de permettre à ces jeunes en situation de handicap de réaliser leurs projets en proposant un accompagnement accru (SARRASIN-AURIOL, 2011).

La partie suivante indique ce qu'est le partenariat et en quoi il joue dans l'inclusion des élèves en situation de handicap auditif.

3.2 - Le partenariat

Le partenariat est apparu pour résoudre les problèmes rencontrés dans la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ceux-ci étaient dus à l'action non combinée des différentes institutions (Éducation nationale et établissements médico-sociaux) (GALLE, 2017, p. 271). En effet, l'école inclusive n'était pas possible par l'action de l'Éducation nationale seule (MERINI et THOMAZET, 2015).

Ce partenariat est cité par le Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (République française, 2009). Le partenariat implique donc une collaboration des différents acteurs, chacun ayant la responsabilité de ce qui se trouve sur

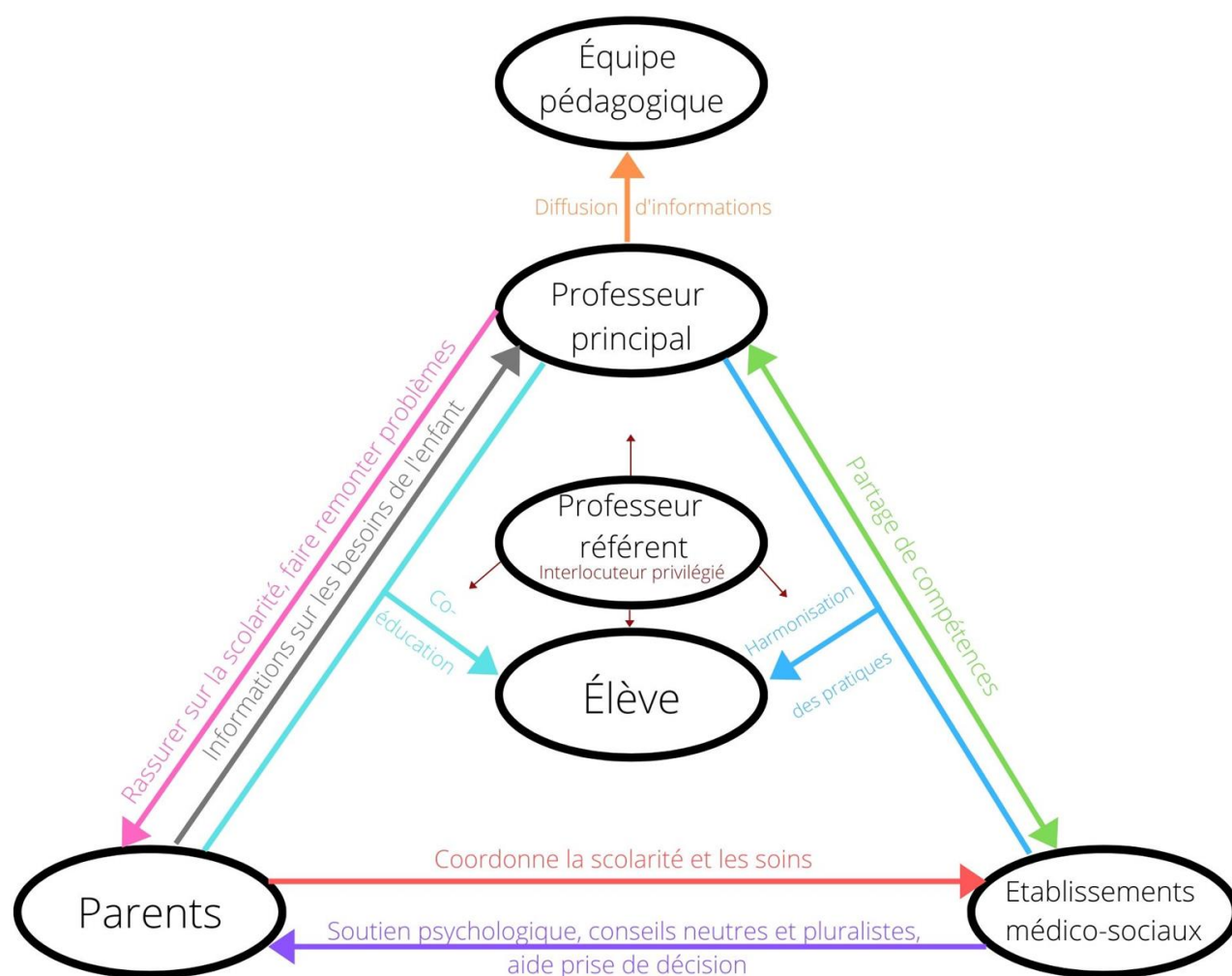
⁵ Article « Inclusion » de CHAMPY et ÉTEVE (2005) cité par BEAUCHER (2012).

son espace de compétences (GALLE, 2017, p. 275). Il permet ainsi à chaque acteur de bénéficier des ressources des autres parties et ainsi mutualiser les richesses. La partie suivante étudie le rôle des différents acteurs du partenariat ainsi que les relations qui les lient.

3.3 - Rôle des différents acteurs

Le partenariat pousse les acteurs suivants à travailler conjointement pour le bénéfice de la scolarité des élèves handicapés. Le schéma ci-dessous illustre leurs relations (*ibid.*, p. 88-160).

Figure 1 - Relations entre les acteurs du partenariat



3.3.1 - Professeurs de l'Éducation nationale

Les professeurs de l'Éducation nationale ont pour rôle de favoriser l'inclusion des élèves handicapés au sein de leur classe. Pour cela, ils peuvent mettre en place une différenciation pédagogique et ainsi proposer des supports adaptés (*ibid.*, p. 88). Ils participent également aux réunions de suivi et peuvent faire remonter les difficultés ou améliorations qu'ils rencontrent dans leurs classes.

3.3.2 - Professionnels du secteur médico-social

Ici, il est question des professeurs en établissement médico-sociaux et non des autres professionnels de la santé qui interviennent également. Ils sont titulaires du [CAPEJS](#) qui est un diplôme délivré par le Ministère de la Santé. Ils peuvent intervenir de trois manières : dans les établissements médico-sociaux, dans les unités d'enseignement ou en soutien scolaire (GEFFROY *et al.*, 2009).

3.3.3 - Enseignant référent

Comme l'officialise l'Article D351-12 du Code de l'Éducation (République française, 2018), l'enseignant référent est en charge du suivi de la scolarisation de chacun des élèves handicapés de son secteur.

C'est lui qui favorise les relations entre les différents acteurs et qui contrôle la cohérence du [PPS](#). Il va également être la personne qui facilite la relation entre les établissements de l'Éducation nationale et les établissements médico-sociaux. Il est l'interlocuteur privilégié pour tous les acteurs (BLANC, 2009). Il va être également responsable de la mobilisation des ressources grâce à ses compétences mais également sa position neutre au sein du partenariat (SARRASIN-AURIOL, 2011).

3.3.4 - AESH et AVS

Le Ministère de l'Éducation nationale (2017) définit les missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Leur aide peut être individuelle ou mutualisée, et dans ces deux cas, c'est la [CDAPH](#) qui détermine les activités. Un [AESH](#) ou un [AVS](#) peut également être affecté dans une [ULIS](#). Dans ce cas, ils ne dépendent

pas d'une décision de la [CDAPH](#) et participent à l'accompagnement des élèves, que ce soit dans les actes de la vie quotidienne, de la mobilité ou de la sécurité. Ils participent au bon déroulement du [PPS](#) et pour cela, participent aux réunions des [ESS](#).

3.3.5 - Parents

Depuis la loi de 2005, les parents ont de plus en plus leur place dans le partenariat (GALLE, 2018). En effet, leur opinion est davantage prise en compte. Ils sont d'ailleurs les mieux placés pour connaître leur enfant et ainsi constater des difficultés. Leur rôle est aussi coordinateur puisqu'ils sont en mesure d'assurer la continuité de l'éducation en connaissant les tenants et aboutissants de celle-ci (GALLE, 2017, p. 115-120). Toutefois, dans le parcours et dans l'orientation de l'enfant, il apparaît que les parents se positionnent comme des acteurs et non comme des décideurs (SARRASIN-AURIOL, 2011). Les parents ont surtout un rôle de soutien auprès de leur enfant, que ce soit pour sa scolarité ou pour sa vie quotidienne. Enfin, les parents n'ont pas la même implication en fonction du parcours de scolarisation choisi. En effet, lorsque l'enfant effectue sa scolarité dans un établissement médico-social, l'adaptation est mise en place immédiatement, principalement grâce aux connaissances des acteurs de l'établissement, alors que dans un établissement de l'Éducation nationale, les parents indiquent devoir veiller à la mise en place des adaptations pour leur enfant (GALLE, 2018).

3.4 - Freins à la bonne réussite du partenariat

On peut également constater la présence de freins à la bonne réussite de ce partenariat. Le premier point relevé est le manque de ressources, principalement financières (*ibid.*, p.163). De plus, très peu de conventions ont été signées entre les établissements, principalement à cause de la réticence des inspecteurs d'académie (BLANC, 2009).

Les parents sont parfois démissionnaires, pour différentes raisons, comme la distance géographique, la volonté de conserver l'anonymat ou encore la peur de faire du tort à leur enfant (BEAUSSANT, 2003, p. 34 ; p. 113). De plus, dans les établissements de l'Éducation nationale, les équipes pédagogiques sont souvent changeantes et il est très difficile d'assurer une continuité tout au long de la scolarité de l'enfant (GALLE, 2017, p. 117-118).

3.5 - Facteurs de réussite du partenariat

Le principal facteur qui est cité est l'adaptabilité des enseignants. En effet, quand ceux-ci sont ouverts à opérer une pédagogie adaptée et qu'ils acceptent de collaborer, la scolarité des élèves est jugée positive (*ibid.*, p.160).

Dans son rapport de mai 2011, le sénateur des Pyrénées-Orientales évoque différentes préconisations. Premièrement, il estime qu'une meilleure évaluation des besoins par la [MDPH](#) serait nécessaire. Pour cela, il suggère la mise en place de référentiels d'évaluation des demandes d'accompagnement. Un autre point principal évoqué est la formation des personnels de l'Éducation nationale (accompagnants et professeurs). Pour cela, il propose la mise en place de convention avec des organismes de formation. Enfin, il invite les professeurs à la création d'outils et supports techniques pour permettre une meilleure inclusion des élèves en situation de handicap (BLANC, 2009).

3.6 - Attentes des élèves et de leur famille

Après avoir abordé les freins et les facteurs de réussite du partenariat, mais il apparaît essentiel de s'interroger sur les attentes des élèves et de leur famille quant à l'accompagnement apporté.

Premièrement, certaines familles se plaignent du manque d'information à propos des différents parcours. Elles indiquent avoir été orientées vers des structures sans vraiment les connaître. De plus, afin de les aider dans leurs choix, elles aimeraient avoir des témoignages et retours d'expériences sur les différentes structures. Pour répondre à ce besoin d'information, un numéro Azur (0 800 730 123) a été mis en place ainsi qu'un guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés par le ministère de l'Éducation nationale (SARRASIN-AURIOL, 2011).

Lorsque l'enfant est scolarisé dans un établissement de l'Éducation nationale, les parents attendent une coopération des professeurs. En effet, celle-ci est très présente dans les établissements médico-sociaux, mais les professeurs de l'Éducation nationale notent un fonctionnement qui crée des contraintes et qui rend ainsi très difficile de mettre ces adaptations en place. En effet, le principal point soulevé est le manque de formation et de moyens (GALLE, 2018).

Enfin, les parents apprécient de se faire aider par le réseau social et associatif. Cela permet d'avoir des informations claires, mais également du soutien, puisque les conseils apportés ne sont pas basés sur des arguments scientifiques, ce qui permet de réellement prendre en compte la situation de la famille (Haute Autorité de Santé, 2009). Par exemple, certains médecins abordent uniquement l'implantation cochléaire et n'informent ainsi pas de la possibilité d'apprendre la [LSF](#).



La réussite du partenariat est principalement basée sur la coopération des différents acteurs présents dans la communauté éducative. Le bon déroulement de celui-ci influence directement la scolarité des élèves en situation de handicap. Il a été possible de constater qu'il y avait toutefois des freins, comme le manque de ressources ou le manque d'implication de certains acteurs.

Conclusion

Cette note de synthèse aura permis de comprendre les tenants et aboutissants de la scolarité d'un élève sourd. La question de l'école inclusive est étroitement liée à la notion de partenariat que l'Éducation nationale a mis en place. Ce partenariat est un contrat qui permet de combiner les actions des différentes institutions (Éducation nationale et établissements médico-sociaux) afin d'améliorer les conditions de scolarisation des élèves sourds. La réussite de l'inclusion scolaire est forcément influencée par la réussite de ce partenariat et il est donc essentiel que les différents acteurs travaillent en collaboration pour la réussite de la scolarité de tous. Pour bien comprendre le fonctionnement de ce partenariat, il était nécessaire de déterminer les rôles des différents acteurs et surtout de saisir les différentes relations qui les unissent, ainsi que les différents freins et facteurs de réussite de ce partenariat, et donc de l'inclusion scolaire.

Ainsi, la revue de littérature et les questions qui restent en suspens ont permis de déterminer une problématique principale qui guidera l'enquête : comment répondre aux attentes spécifiques d'un élève en situation de handicap auditif dans un lycée professionnel hôtelier ?

Afin de structurer notre étude de terrain, deux questions de recherche ont été déterminées.

Les principales attentes formulées sont l'information et l'adaptation en classe. Ces attentes sont très vagues, et concernent principalement le choix du parcours de scolarisation. Il n'existe que peu de ressources précisant les attentes précises des familles sur ce qui peut être mis en place par les enseignants de l'Éducation nationale par exemple, et d'autant plus en enseignement professionnel et plus particulièrement hôtelier. C'est pourquoi la recherche menée en partie 2 sera axée sur les élèves en situation de handicap et leurs familles, afin de mieux déterminer leurs besoins et ainsi faire des préconisations. Mais avant de pouvoir répondre aux besoins d'un élève, il faut déjà les avoir identifiés, et c'est pourquoi la première question de recherche est : comment sont identifiés les besoins d'un élève en situation de handicap auditif ?

Les recherches effectuées au cours de la partie 1 ont montré qu'il existait déjà différents dispositifs, mais peu de ressources indiquent le ressenti des élèves à ce propos. La seconde question de recherche qui axera l'enquête est : les dispositifs mis en place répondent-ils aux attentes d'un élève en situation de handicap auditif ?

La recherche des réponses à ces questions sera effectuée par le biais d'une étude de terrain.

PARTIE 2 - ETUDE DE TERRAIN

Introduction

LA REVUE DE LITTÉRATURE a permis de constater un manque de ressources à propos des besoins des élèves en situation de handicap auditif, et plus particulièrement en lycée hôtelier.

Il était donc logique que l'étude de terrain permette d'en découvrir plus à ce sujet. Il s'agit d'une étude empirique, composée de sept entretiens semi-directifs avec un panel de personnes composé d'élèves sourds et malentendants, d'enseignants spécialisés ou non, d'un éducateur et d'une coordinatrice [ULIS](#).

Le chapitre 1 présentera le terrain d'étude et les méthodes utilisées pour trouver des répondants. L'étude se poursuivra par une présentation de l'étude empirique, avec la méthodologie depuis la création des guides d'entretien jusqu'à l'analyse en passant par l'administration. Puis le chapitre 3 abordera les résultats obtenus, qui seront confrontés à la revue de littérature réalisée précédemment dans l'objectif de répondre aux questions de recherche. Enfin, le chapitre 4 présentera les difficultés rencontrées lors de cette étude.

Chapitre 1 - Terrain d'étude

La première étape a été de déterminer le terrain d'étude. Tout d'abord, il est apparu essentiel d'interroger des élèves sourds et malentendants ayant effectué leurs études dans un lycée hôtelier. En effet, les élèves sont les principaux concernés et sont ainsi les plus à même d'expliquer si les dispositifs mis en place répondent réellement à leurs besoins.

Pour avoir une vision plus complète des dispositifs et des possibilités qui s'offrent aux élèves lors de leur orientation, il était également intéressant d'interroger une coordinatrice [ULIS](#) ainsi qu'un éducateur spécialisé.

Enfin, pour compléter cette étude, il fallait apporter une vision pédagogique. Interroger des professeurs, spécialisés ou non, permet de déterminer les adaptations qu'il est possible de mettre en place.

Pour trouver des répondants, deux principaux canaux ont été utilisés : un questionnaire en ligne et le bouche à oreille comme le présente la Figure 2 ci-dessous.

Figure 2 - Canaux utilisés pour trouver des répondants



1.1 - Questionnaire

Très peu d'élèves sourds et malentendants sont scolarisés en lycée hôtelier. Il était donc difficile de trouver des personnes qui acceptent de participer à l'entretien. Pour trouver des élèves, il fallait donc pouvoir contacter facilement un grand nombre de personnes. Pour diffuser rapidement, la création d'un questionnaire en ligne, facilement diffusable et permettant un traitement automatique des données, est alors apparue comme le support le plus efficace. Le choix de l'outil s'est porté sur *Google Form*, du fait de sa simplicité de réponse

pour l'utilisateur et sa facilité d'analyse des données pour l'administrateur. L'Annexe C - Questionnaire (p.79) présente le questionnaire dans son ensemble.

1.1.1 - Composition du questionnaire

Le questionnaire avait seulement pour objectif de trouver des personnes répondant aux critères suivants :

- être sourd ou malentendant ;
- effectuer ou avoir effectué ses études en hôtellerie ;
- accepter de participer à un entretien semi-directif.

Pour filtrer les réponses et éviter de faire perdre du temps aux personnes non concernées et lors de l'analyse, le questionnaire a été construit avec des questions filtres telles que :

- êtes-vous sourd / malentendant ou parent d'un enfant sourd / malentendant ?
- effectuez-vous / avez-vous effectué vos études en hôtellerie restauration ?

L'Annexe D - Schématisation des sections du questionnaire (p.84) illustre les différentes sections du questionnaire en fonction des choix des répondants.

Les autres questions permettaient de dresser le profil du répondant et ainsi déterminer la pertinence de réaliser un entretien semi-directif. Ces questions sont :

- quel diplôme préparez-vous / avez-vous préparé ?
- lors de votre orientation à l'issue de la troisième, avez-vous choisi la voie de l'hôtellerie-restauration ?
- vos besoins ont-ils été pris en compte lors de votre scolarité ?
- des adaptations ont-elles été mises en place pour faciliter votre scolarité ?
- pensez-vous que ces adaptations ont amélioré votre scolarité ?
- quel est votre degré de surdité ?
- êtes-vous implanté, appareillé ou aucun des deux ?

Enfin, pour préparer l'éventuel entretien, il fallait interroger le répondant à propos de ses coordonnées, mais également sur le mode de communication qu'il a choisi. En effet, dans la communauté sourde, différents moyens de communication sont utilisés :

- l'oral (avec ou sans outils, comme un micro par exemple) ;
- la [LSF](#) ;
- le codage [LPC](#).

Cela permettait alors de déterminer la nécessité d'un interprète en langue des signes française ou d'un codeur [LPC](#).

Le questionnaire était alors composé des questions suivantes :

- quel mode de communication avez-vous choisi ?
- accepteriez-vous que je vous recontacte afin de poursuivre cette étude ?
- pourriez-vous me donner votre adresse mail ou numéro de téléphone ?

Enfin, le questionnaire se terminait par une question ouverte proposant au répondant d'ajouter quelque chose, puis par une section de remerciements.

Le questionnaire a été soumis au directeur de mémoire pour une validation de la pertinence de celui-ci puis à différents testeurs afin de contrôler le bon déroulement du remplissage de celui-ci.

1.1.2 - Diffusion du questionnaire

Le questionnaire a été diffusé par plusieurs canaux afin de maximiser les chances de trouver des personnes concernées. En effet, la cible étant très restreinte, il était important de diffuser celui-ci à échelle nationale afin de trouver un maximum de répondants.

1.1.2.1 - Réseaux sociaux

Premièrement, le questionnaire a été diffusé via des groupes ciblés composés de membres qui correspondaient potentiellement au terrain d'étude.

Il a également été transmis à des personnes en lien avec la [LSF](#) et la culture sourde comme :

- Des influenceurs qui font partie de la communauté sourde ou bien qui proposent du contenu en lien (environ une vingtaine).

- Des entreprises ou associations comme des organismes de formation en [LSF](#), des restaurants ou librairies spécialisés en [LSF](#) (environ une dizaine).

1.1.2.2 - Établissements d'éducation spécialisés

Après avoir contacté par téléphone les établissements d'éducation spécialisée pour les jeunes sourds et malentendants et proposant des formations en hôtellerie-restauration, le questionnaire a été transmis par mail aux établissements qui l'ont eux-mêmes envoyé aux élèves concernés.

1.1.3 - Réponses au questionnaire

La diffusion de ce questionnaire a entraîné seulement 16 réponses malgré la diffusion auprès de nombreuses personnes. Sur ces 16 réponses, 50 % des répondants n'étaient pas sourds ou malentendants. Sur les huit répondants sourds ou malentendants, seulement trois avaient bien effectué leurs études en hôtellerie restauration. Ces trois répondants ont indiqué accepter de poursuivre l'étude et ont ainsi laissé leurs coordonnées.

Après avoir contacté les personnes, seulement une réponse a débouché sur un entretien.

1.2 - Bouche-à-oreille

La deuxième solution pour trouver des personnes acceptant de participer à un entretien était le bouche-à-oreille.

1.2.1 - Au sein de la communauté sourde

La communauté sourde est souvent décrite comme une petite communauté où tout le monde se connaît. Il était alors très intéressant de privilégier ce canal-là. Cela a permis de trouver un des participants.

1.2.2 - Au sein de la communauté éducative

Le bouche-à-oreille au sein de la communauté éducative a également été très pertinent. Il aura permis de trouver cinq entretiens.

1.3 - Profil des répondants

Ainsi, grâce à ces deux canaux, les répondants suivants ont été interrogés.

Tableau 2 - Les profils des répondants

Numéro d'entretien	Fonction
1	Coordinatrice ULIS en lycée professionnel hôtelier
2	Élève sourde signante
3	Élève malentendant oralisant
4	Élève sourd signant
5	Enseignant de lycée hôtelier non spécialisé
6	Éducateur spécialisé
7	Enseignante spécialisée

Le panel est assez large, et permet d'avoir une vue d'ensemble de la scolarité d'un élève sourd ou malentendant.



Le questionnaire et le bouche-à-oreille auront ainsi permis de constituer un panel de répondants assez large et surtout viable pour mener une enquête. Le chapitre suivant sera consacré à la présentation de celle-ci.

Chapitre 2 - Présentation de l'étude qualitative

Après avoir déterminé le terrain d'étude, l'étude qualitative sera abordée plus en détail, avec premièrement une présentation des guides d'entretien, puis de l'administration de ceux-ci et enfin de l'analyse effectuée.

2.1 - Guides d'entretien semi-directifs

Après avoir déterminé le terrain d'étude, il a fallu créer les guides d'entretien semi-directifs. Le guide d'entretien est une liste de questions organisée en différentes parties qui permet à la personne qui administre l'entretien d'aborder tous les thèmes. Celui-ci est à adapter selon les réponses apportées afin de rester cohérent dans le déroulé de l'entretien.

À la vue des profils hétérogènes des répondants, plusieurs guides d'entretien ont été nécessaires. Vous trouverez les guides d'entretien dans l'Annexe E - Guides d'entretien (p.85). Certaines parties sont communes à tous les guides d'entretien comme :

- L'introduction (durée de l'entretien, réponse libre et anonyme, enregistrement...).
- La conclusion (autre chose, remerciements, envoi du mémoire...).

2.1.1 - Pour les élèves sourds et malentendants

Ce guide d'entretien a été utilisé pour les entretiens 2, 3 et 4. Il est composé de deux parties en excluant l'introduction et la conclusion.

La première partie s'intitule « En savoir un peu plus sur vous » et est composée des thèmes suivants :

- le degré de surdité ;
- le(s) diplôme(s) préparé(s) ;
- l'établissement fréquenté ;
- la scolarisation avant la formation en hôtellerie-restauration ;
- l'aide pour l'orientation ;
- le choix du type d'établissement.

La seconde partie traite des besoins et adaptations et aborde :

- le questionnement sur les besoins ;
- les adaptations mises en place ;
- l'ouverture des enseignants.

2.1.2 - Pour l'enseignante spécialisée

Ce guide d'entretien a été utilisé pour l'entretien 7. Il est composé de deux parties sans compter l'introduction et la conclusion.

La première partie s'intitule également « En savoir un peu plus sur vous » et traite les thèmes suivants :

- présentation personnelle ;
- formation suivie ;
- emploi du temps type ;
- établissement d'exercice.

La seconde partie questionne sur les conseils qui pourraient être donnés à un enseignant non spécialisé qui accueillerait un élève sourd dans sa classe, sur les thèmes suivants :

- la salle de classe ;
- la gestion de classe ;
- les supports ;
- la place de l'interprète / codeur / [AESH](#) ;
- la communication avec les parents.

2.1.3 - Pour l'enseignant non spécialisé

Ce guide d'entretien a été utilisé pour l'entretien 5. Il est constitué de trois parties en plus de l'introduction et de la conclusion.

La première partie, comme pour les guides précédents a pour objectif de dresser le profil du répondant avec les questions suivantes :

- présentation personnelle ;
- accueil élève sourd et autre type de handicap ;
- inclusion de l'élève dans la classe.

La seconde partie traite des besoins de l'élève avec les éléments suivants :

- questionnement sur les besoins ;
- aide extérieure ;
- connaissance de la surdité et de la culture sourde.

La troisième partie aborde les adaptations mises en place par l'enseignant avec les questionnements suivants :

- adaptations en classe ;
- adaptations des supports de cours ;
- présence de l'interprète ;
- autres outils pour faciliter les apprentissages.

2.1.4 - Pour la coordinatrice ULIS et l'éducateur spécialisé

Enfin, le dernier guide d'entretien s'adressait aux entretiens 1 et 6. Il est composé de quatre parties sans la conclusion et l'introduction.

La première, à l'image des autres guides, permet de connaître le répondant en lui demandant :

- la fonction ;
- l'ancienneté.

La seconde partie aborde les différents dispositifs ainsi que la procédure de scolarisation en interrogeant sur :

- les différents dispositifs qui s'offrent à l'élève ;
- le choix du dispositif ;
- les critères pour le choix du dispositif ;
- le changement de dispositif.

La troisième partie aborde les besoins de l'élève en questionnant sur :

- le moment d'évaluation des besoins ;
- les méthodes d'évaluation des besoins ;
- les personnes en charge de cette évaluation ;
- le suivi régulier de l'élève.

Enfin, la dernière partie aborde les adaptations mises en place pour l'élève avec :

- le choix des adaptations ;
- les personnes en charge de ces adaptations ;
- les freins à la mise en place de ces adaptations.

L'étape suivant la création des guides d'entretien est l'administration de ceux-ci auprès des répondants.

2.2 - Administration des entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs ont tous été administrés en visioconférence ou par téléphone pour deux raisons : la distance et la crise sanitaire. Cela était à la fois un avantage et un inconvénient. Du fait du peu de nombre de personnes correspondant au profil des répondants, cela a permis d'élargir la zone de recherche à toute la France et ainsi trouver plus de répondants mais cela impliquait :

- Des problèmes techniques liés à la connexion internet ou aux outils informatiques.
- Une distance sociale qui limitait l'appréhension du langage para-verbal qui peut être intéressant lors de l'analyse des entretiens.

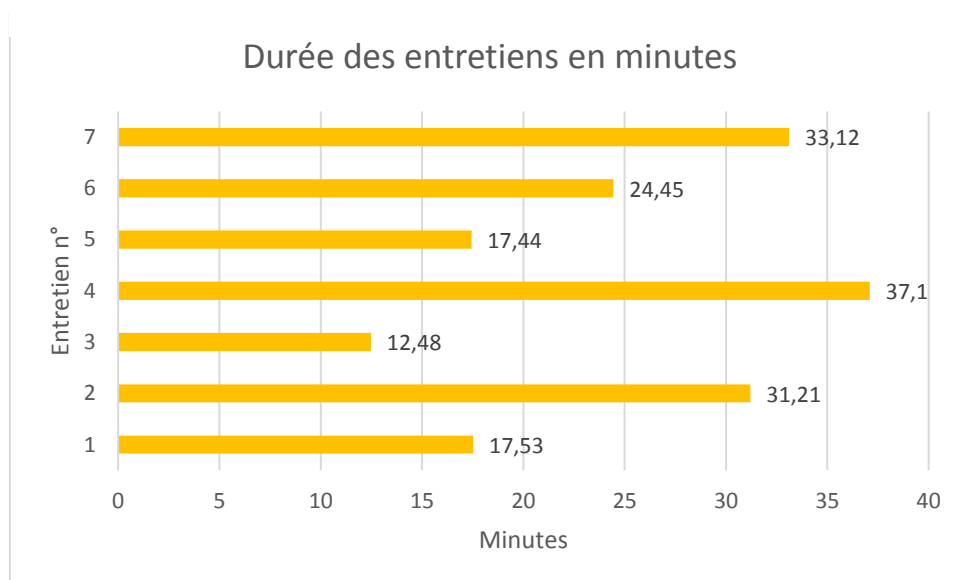
La première étape lors de l'entretien, est de demander au répondant s'il accepte d'être enregistré. Il faut également lui indiquer que ses réponses sont libres puisque l'échange sera anonymisé. Si l'accord de la personne est obtenu, il faut démarrer l'enregistrement. Cela a permis de retranscrire l'entretien avec beaucoup plus de facilité et de fidélité que s'il avait fallu se baser sur une prise de note rapide.

Comme indiqué plus haut, les réponses des répondants sont libres, mais toutefois guidées par l'interviewer puisqu'il dirige l'entretien par ses questions. À la fin de l'entretien, il est important de s'assurer que tous les thèmes ont été abordés. Afin de ne pas freiner les répondants et être sûr d'aborder tous les aspects du sujet, il est proposé au répondant, à la fin de chaque entretien, de s'exprimer librement sur le sujet. Il est important de ne pas influencer le répondant en posant des questions qui induisent une réponse afin de ne pas biaiser l'étude et de ne pas mettre le répondant mal à l'aise⁶.

⁶ CINOTTI Yves. *Entretien semi-directif*. Cours de master 2 MEEF Hôtellerie-restauration, INSPE de Toulouse, Université Toulouse Jean-Jaurès, 2020.

Les entretiens ont été réalisés entre le 12 avril 2021 et le 7 mai 2021, en fonction des disponibilités des répondants. Comme il est possible de le voir sur la Figure 3, la durée était variable selon les entretiens et comprise entre 12 et 37 minutes.

Figure 3 - Durée des entretiens en minutes



Ces données doivent toutefois être traitées avec précaution. En effet, les entretiens 2 et 4 ont été réalisés en langue des signes avec un interprète. Il faut donc prendre en considération le temps passé à interpréter du français à la langue des signes et vice versa.

2.3 - Analyse des entretiens semi-directifs

L'étape suivant l'administration des entretiens est l'analyse de ceux-ci. Celle-ci a commencée par une retranscription puis par une analyse de contenu.

2.3.1 - Retranscription

La retranscription consiste à convertir sous forme de texte un audio⁷. L'Annexe F - Retranscriptions des entretiens (p.89) regroupe les différentes retranscriptions. Ici, une retranscription intégrale a été choisie. En effet, celle-ci est intéressante puisqu'elle permet de faire apparaître les hésitations ainsi que les rires, ce qui permet de conserver la majeure partie du message de la personne interviewée.

⁷ O Workers. Qu'est-ce que la retranscription audio ? définition & explication, 2013 [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/5bpfk6wy>. (Consulté le 19-5-2021).

2.3.2 - Analyse de contenu

La méthodologie utilisée est une analyse de contenu. Ainsi, des tableaux récapitulatifs ont été construits. Ceux-ci sont disponibles dans l'Annexe G - Tableaux récapitulatifs des entretiens (p.114). Ils retracent les différentes questions posées aux interviewés ainsi que leurs réponses. Ils permettent d'apprécier une vue d'ensemble des réponses, de simplifier la comparaison entre celles-ci et ainsi faciliter la réponse aux questions de recherche. Ici, il n'a pas été pertinent de créer un tableau récapitulatif pour les sept entretiens étant donné que différents guides d'entretien avaient été créés.



Ces tableaux ont facilité la présentation des résultats qui va suivre, en créant différentes parties tirées des thèmes abordés au cours des entretiens. Suite à la présentation, les résultats seront comparés à la revue de littérature afin de tenter de répondre aux questions de recherche.

Chapitre 3 - Résultats obtenus

L'étude qualitative a ainsi permis de recueillir des données. Il s'agira premièrement d'analyser les résultats obtenus puis de discuter ceux-ci vis-à-vis des informations collectées lors de la revue de littérature.

3.1 - Présentation des résultats

Pour la présentation des données obtenues lors des entretiens semi-directifs, les résultats ont été organisés par thèmes. Une comparaison des contenus des différents entretiens a été réalisée.

3.1.1 - Choix établissement non spécialisé

Dans les entretiens 2, 3 et 4, les trois élèves ont indiqué avoir choisi de faire leurs études dans un établissement non spécialisé. Pour l'élève 2, cela s'est fait de manière logique étant donné que le diagnostic d'un ORL n'avait pas encore été réalisé, bien que son degré de surdité fût un frein dans ses apprentissages. Les élèves 1 et 3, quant à eux, ont souligné leurs capacités à réussir leur formation dans un établissement non spécialisé. L'élève 3 a ajouté qu'il avait à cœur de favoriser la mixité entre les sourds et les entendants.

Dans les entretiens 1 et 6, la coordinatrice [ULIS](#) et l'éducateur spécialisé ont mis en avant le fait que la voie de l'inclusion était toujours privilégiée, et que seulement dans le cas où l'inclusion n'était pas réalisable, on envisageait une scolarité en établissement spécialisé.

Les points de vue des différents interviewés se rejoignent à propos du choix du type d'établissement.

3.1.2 - Questionnement à propos des besoins

Les réponses des élèves à propos du questionnement initial de leurs besoins sont très variables. L'élève 1 indique que lors de son arrivée dans l'établissement, l'équipe pédagogique était surtout inquiétée par le fait qu'elle ne parlait pas et n'a pas spécialement sondé ses besoins réels. L'élève 2 indique qu'étant donné qu'aucun diagnostic n'avait été posé, l'équipe pédagogique n'a pas non plus décelé la gêne occasionnée dans la

compréhension des cours. Tandis que l'élève 3, indique que ses besoins ont effectivement été sondés lors de son arrivée.

Le professeur non spécialisé a également questionné l'élève sur ses besoins afin d'améliorer sa prise en charge.

La coordinatrice [ULIS](#) précise qu'une évaluation a lieu lors de la rédaction du Geva-Sco lors de la réunion de l'[ESS](#). Enfin, l'éducateur spécialisé explique qu'à l'institut spécialisé où il travaille, une évaluation similaire à celle de l'[ESS](#), appelé PIA (Projet Individuel d'Accompagnement) était mise en place.

Une évaluation des besoins est mise en place lorsque les élèves sont scolarisés via un dispositif :

- le Geva-Sco pour les élèves scolarisé en [ULIS](#) ou qui disposent d'un [PPS](#) ;
- le PIA en milieu spécialisé.

Un manque de cadrage ou de procédure est toutefois à noter à une échelle plus réduite puisque le sondage des besoins n'est pas systématique en milieu ordinaire. Ce dernier dépend de la sensibilité des membres de l'équipe pédagogique.

3.1.3 - Adaptations mises en place

La première adaptation à relever est la présence d'un interprète, d'un codeur [LPC](#) ou encore d'un [AESH](#) dans la classe. En effet, les élèves 1 et 3 ainsi que le professeur non spécialisé indique la présence d'un interprète particulièrement sur les temps théoriques. En effet, il est très difficile, pour des raisons financières, de couvrir l'intégralité des heures de cours avec l'interprète. L'ensembles des répondants s'accordent à dire qu'il fallait privilégier les cours théoriques. Les cours de travaux pratiques sont plus simples à gérer de par le côté visuel des activités professionnelles.

Ensuite, lorsque l'interprète n'est pas présent, tous les répondants conseillent de passer par l'écrit. Le professeur non spécialisé propose de communiquer via le tableau de la salle de classe ou encore une ardoise pour permettre une mobilité. L'élève 1 ainsi que l'enseignante spécialisée affirment qu'un support visuel est, dans tous les cas à privilégier, même lorsque l'interprète est présent. En effet, proposer des séances construites, et indiquer le plan en début de séance permet de cadrer l'apprentissage et ainsi de faciliter la compréhension de

l'élève. Par ailleurs, le professeur non spécialisé rappelle que l'interprète nécessitait de recevoir les documents de la séance en avance afin de préparer son interprétation.

La communication est également à adapter, premièrement du fait de la présence de l'interprète. Il est important, pour préserver la relation professeur-élève, que l'enseignant s'adresse directement à l'élève et non pas à son interprète. Cela peut être déstabilisant puisque l'élève doit alors regarder l'interprète. L'enseignante spécialisée conseille de prendre l'habitude de ne pas se déplacer en parlant, qu'il y ait présence d'un interprète ou codeur ou pas. Cela permet à l'élève de pouvoir suivre.

L'environnement de salle de classe a également été abordé pendant les entretiens. En effet, il est conseillé une salle de classe lumineuse et surtout calme. La professeure spécialisée attire l'attention sur la nécessité de cadrer le niveau sonore de la classe par une gestion des bavardages. Un élève appareillé peut rencontrer de grandes difficultés dans un environnement sonore bruyant, que ce soit au niveau de la compréhension mais aussi de la fatigue engendrée. Ce problème peut également être rencontré en travaux pratiques où le niveau sonore de la cuisine ou de la plonge est très élevé. Pour permettre une bonne compréhension auditive ou une bonne vision de l'interprétation ou du codage, il est recommandé de placer l'élève à l'avant de la classe. Enfin, il est important de faire attention à la disposition du mobilier dans la classe afin de permettre une bonne communication, par exemple entre les élèves.

L'éducateur spécialisé a également parlé de séances en co-enseignement entre un enseignant non spécialisé et un enseignant spécialisé ou encore de séances de soutien scolaire organisées par les enseignants spécialisés. Enfin, la coordinatrice [ULIS](#) a souhaité indiquer qu'il était également possible d'alléger l'emploi du temps de l'élève.

Au cours de l'ensemble des entretiens, il faut noter que la plupart des répondants soulignait l'adaptabilité dont il fallait faire preuve. En effet, chaque élève a son profil et il est important que les adaptations soient vraiment en adéquation avec les besoins de l'élève. D'ailleurs, l'enseignante spécialisée indique qu'il est très important de dialoguer avec l'élève, puisqu'il est le seul à pouvoir expliquer concrètement ses besoins.

3.1.4 - Ouverture des enseignants

Un autre élément abordé pendant les entretiens traite de l'ouverture des enseignants à propos de l'inclusion. Les élèves n'avaient pas le même avis à ce sujet. En effet, l'élève 3 a indiqué que ses professeurs avaient été ouverts à la mise en place d'adaptations. L'élève 1 quant à elle, a indiqué que cela était variable selon les enseignants. Là où certains étaient prêts à l'aider et à mettre en place des aménagements, d'autres étaient fermés à l'idée d'accueillir un élève sourd dans leur classe. Ce point de vue s'est confirmé dans les propos de la coordinatrice [ULIS](#) qui raconte que certains enseignants refusent de mettre en place des adaptations pour les élèves en situation de handicap. L'enseignante spécialisée aborde la réticence des enseignants lors de la collaboration entre Éducation nationale et institut spécialisé. Elle explique également que souvent, cela est dû à un manque de connaissance de la surdité et de la culture sourde. Ainsi, elle organise des « info-surdité » en début d'année, pour préparer l'inclusion des élèves.

3.1.5 - Scolarisation d'un élève sourd ou malentendant

Ce thème a surtout été abordé avec la coordinatrice [ULIS](#) et l'éducateur spécialisé. Tous deux ont mentionné le fait que le projet professionnel était travaillé à partir de la classe de quatrième jusqu'à la fin de la troisième.

C'est la [MDPH](#) qui détermine le type d'établissement. Comme vu précédemment, la voie de l'inclusion est toujours privilégiée, quand celle-ci est possible. Il est toutefois possible d'avoir une scolarité :

- prise en charge par un centre de soin ou un institut spécialisé ;
- en inclusion dans un établissement scolaire ;
- en scolarité partagée entre l'inclusion et l'institut spécialisé ;
- en inclusion mais avec un dispositif parallèle.

La famille reste toutefois décisionnaire de l'orientation et il est possible de redialoguer avec la [MDPH](#). Enfin, les élèves effectuent des mini-stages dans les établissements pour voir si cela leur plaît et si l'établissement est prêt à les inclure correctement. Les comptes-rendus de ces mini-stages sont déterminants dans l'orientation de l'élève.

Il a été vu dans les deux entretiens qu'il était possible que l'élève change de dispositif en cours de formation, si cela était nécessaire.

Lors de la comparaison de ces deux entretiens, la [MDPH](#) n'occupait pas la même place dans les deux dispositifs. En effet, la coordinatrice [ULIS](#) explique que la notification [MDPH](#) était étudiée puisqu'elle comporte les adaptations pour l'inclusion de l'élève. L'éducateur spécialisé qui exerce en institut spécialisé, explique que la notification [MDPH](#) indiquait simplement que l'élève devait être scolarisé en institut spécialisé, qui se charge alors des adaptations. La notification [MDPH](#) influence beaucoup moins le travail en interne.

3.2 - Discussion des résultats

Après vous avoir présenté les résultats obtenus lors de l'étude empirique, l'étape suivante consiste à confronter ceux-ci aux éléments apportés dans la revue de littérature afin de répondre aux questions de recherche.

3.2.1 - Comment sont identifiés les besoins d'un élève en situation de handicap auditif ?

Après l'étude de terrain, il est désormais possible d'indiquer comment sont identifiés les besoins d'un élève en situation de handicap. Il est important de souligner que l'identification des besoins s'effectue à plusieurs niveaux, mais que tous les élèves ne sont pas forcément concernés par chacun d'entre eux. En effet, certains élèves ne passent pas par la [MDPH](#) mais suivent un processus d'admission classique, que ce soit par méconnaissance ou par refus. Ainsi, les entretiens ont permis d'apporter un autre angle puisque la revue de littérature n'a pas permis d'évoquer cette possibilité.

La première évaluation des besoins s'effectue au niveau de la [MDPH](#), lors de la rédaction de la notification. Celle-ci occupe une place plus ou moins importante en fonction du dispositif de scolarisation.

Ensuite, il a été soulevé qu'un sondage des besoins pouvait être effectué lors du début de la formation. Cela peut être fait de manière formelle, comme l'a expliqué l'éducateur spécialisé ou encore de façon moins formelle, en questionnant l'élève sur ce qu'il attend. À ce moment-là, il est possible pour l'élève de se faire accompagner d'une association pour faciliter l'échange et la mise en place d'adaptations.

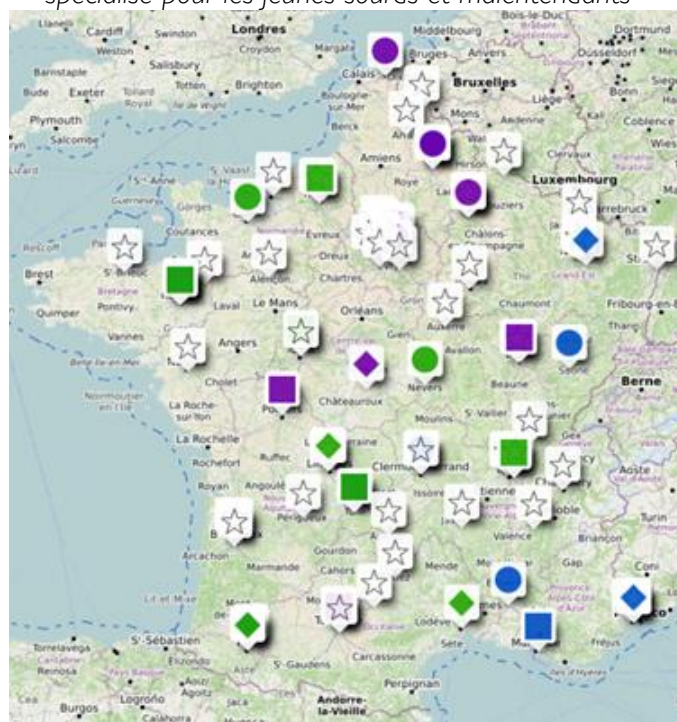
Enfin, le suivi régulier mis en place a été abordé. Chaque année, un bilan est mis en place afin de faire l'état des lieux des progrès de l'élève. L'identification des besoins et le suivi de l'élève sont très encadrés lorsque l'élève est scolarisé via un dispositif, que ce soit en inclusion ou en établissement spécialisé. Toutefois, si ce n'est pas le cas, il est important que les professeurs prennent en charge ce suivi régulier, en questionnant l'élève et en évaluant ses évolutions. Le suivi repose alors uniquement sur le bon vouloir de l'équipe pédagogique, ce qui implique une certaine variable selon les sensibilités et compétences des membres. Cadrer ce suivi serait une piste d'amélioration sensible de la scolarité inclusive.

3.2.2 - Les dispositifs mis en place répondent-ils aux attentes d'un élève en situation de handicap auditif ?

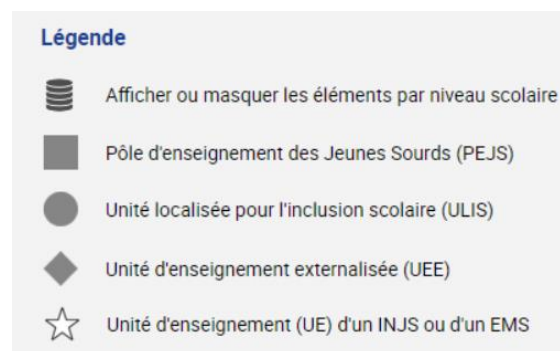
Le terme dispositif est ici utilisé dans son sens général et implique à la fois les dispositifs institutionnels et les aménagements mis directement en place au sein d'une classe. Ainsi, il est possible d'affirmer que les dispositifs mis en place répondent globalement aux attentes mais qu'il y a toutefois des freins au bon déroulement de la scolarisation des élèves en situation de handicap auditif.

Le premier élément est la pluralité des options qui s'offrent à un élève en situation de handicap. En effet, aujourd'hui la famille est décisionnaire du mode de communication mais également de l'orientation de l'élève et les dispositifs institutionnels permettent de choisir l'enseignement selon le mode de communication. Cela est important afin de permettre à chaque élève de mener à bien sa scolarisation et de bénéficier des adaptations nécessaires. Comme l'a souligné l'enseignante spécialisée, le plus important est l'adaptation à chaque élève car les besoins peuvent être différents en fonction des profils. Il faut toutefois souligner la restriction géographique puisqu'il existe que peu d'instituts spécialisés pour les jeunes

Figure 4 - Carte des lieux avec un dispositif de scolarisation spécialisé pour les jeunes sourds et malentendants



sourds et malentendants. La carte en Figure 4⁸ présente l'ensemble des lieux avec un dispositif de scolarisation pour les jeunes sourds ou malentendants au niveau lycée. Bien que ces lieux soient de plus en plus nombreux, certaines zones ne sont pas couvertes.



⁸ Éducation nationale. *Scolarisation des jeunes sourds ou malentendants*, 2020 [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/26m662t6>. (Consulté le 21-5-2021)

Les adaptations mises en place au sein de la classe peuvent émaner de plusieurs personnes : la notification [MDPH](#), la coordinatrice [ULIS](#), les enseignants spécialisés, les enseignants non spécialisés... Ainsi, les adaptations peuvent être plus ou moins adaptées. Comme l'ont souligné la coordinatrice [ULIS](#) et l'enseignante spécialisée, certains professeurs sont réticents à la mise en place de ces adaptations dans leurs salles de classe. Cela s'est également retrouvé dans les dires des élèves, puisqu'ils indiquent que l'ouverture des enseignants est très variable. Si les enseignants sont ouverts à la mise en place d'adaptations, l'élève estime que ses besoins ont été satisfaits alors qu'au contraire, l'élève indique que sa scolarité était impactée si l'enseignant ne met pas en place les adaptations.

Des problèmes d'information sont également présents puisqu'un des élèves interrogés n'était pas renseigné sur les possibilités d'adaptations dont il aurait pu bénéficier.



Les résultats obtenus lors de l'étude ont été confrontés aux éléments de la revue de littérature. Cela aura permis de répondre aux questions de recherche. Maintenant que les résultats ont été discutés, la partie suivante présentera les difficultés rencontrées au cours de cette étude qualitative.

Chapitre 4 - Difficultés rencontrées

Lors de la réalisation d'une étude empirique, il est très rare de ne rencontrer aucune difficulté.

4.1 - Trouver les répondants

Constituer le terrain d'étude a été très compliqué. En effet, le sujet est très restreint et par conséquent peu de personnes correspondent au profil des répondants.

De plus, il a été difficile de convaincre les personnes, en particulier les élèves sourds et malentendants. Il y a une certaine appréhension au sein de la communauté sourde liée à la communication. Certains sourds ont fait le choix de communiquer en [LSF](#) et ont ainsi une réticence à communiquer avec les entendants. Des difficultés communicationnelles, par exemple pour fixer un rendez-vous ont été remarquées.

4.2 - Entretiens en langue des signes

Parmi les entretiens, deux se sont effectués en [LSF](#). Il a ainsi fallu trouver un interprète, ce qui a été très compliqué au niveau financier mais également organisationnel, afin de trouver un créneau qui convient à la fois à la personne sourde et à l'interprète.

De plus, l'interprétation était parfois difficile dû au vocabulaire technique comme par exemple les techniques de restaurant ou encore des dispositifs pédagogiques ou de scolarisation. La retranscription des entretiens administrés en [LSF](#) est complexe pour les mêmes raisons.

4.3 - Crise sanitaire

La crise sanitaire a également engendré quelques difficultés. Premièrement, les entretiens ont dû se dérouler à distance. Cela pouvait engendrer des problèmes techniques liés à la connexion internet ou au matériel informatique. Certains répondants n'avaient également pas l'habitude d'utiliser les outils de visio-conférence et il a ainsi fallu les former, particulièrement pour les entretiens en [LSF](#), qui ne pouvaient pas être administrés par téléphone.

Ensuite, j'ai pu noter une certaine réticence au sein de la communauté sourde à propos des entretiens à distance. Effectivement, il est bien plus aisé de se faire comprendre en face à face qu'à distance, que ce soit :

- Au niveau de l'audition pour les personnes [oralisantes](#).
- Au niveau des expressions du visages limitées par la qualité de la vidéo pour les personnes [signantes](#).

Enfin, la crise sanitaire n'a pas permis pas d'aller démarcher directement des personnes pour des entretiens comme par exemple :

- À l'accueil des établissements d'éducation spécialisée ([INJS...](#))
- Dans les établissements d'éducation non spécialisés (lycées hôteliers...).
- Dans les établissements employant des personnes sourdes (restaurants...).

4.4 - Impartialité et convictions personnelles

Lors de l'administration des entretiens et de la rédaction de ce mémoire, il a fallu être vigilant quant à l'impartialité des propos. En effet, il était important de ne pas laisser ses convictions personnelles influencer la tournure que prenait cet écrit.

Ainsi, avant l'administration des entretiens, les guides ont été relus par plusieurs personnes afin de s'assurer de la neutralité des questions. Enfin, il a été demandé, lors de la relecture finale du mémoire, de s'assurer de l'objectivité de l'analyse des réponses. Les personnes sélectionnées ont été choisies pour leur impartialité vis-à-vis du sujet.



Les difficultés rencontrées ont finalement permis d'influencer favorablement l'étude puisqu'elles ont poussé à redoubler d'efforts pour répondre aux questions de recherche et proposer des préconisations.

Conclusion

La revue de littérature a permis de comprendre la scolarisation d'un enfant en situation de handicap auditif, ainsi que les acteurs qui participaient à cette démarche. L'étude qualitative, quant à elle, a permis d'apporter les éléments qui n'apparaissaient pas dans la revue de littérature comme les attentes des élèves sourds et malentendants. La confrontation des résultats obtenus dans les deux étapes de la recherche permet maintenant de répondre aux deux questions de recherche.

Premièrement, les besoins des élèves sont sondés à plusieurs moments, que ce soit de manière formelle ou informelle, et ce quel que soit le type d'établissement qu'il ait choisi. Ensuite, il a été remarqué que, globalement, les dispositifs mis en place répondaient aux attentes des élèves.

Toutefois, dans les deux questions de recherche, la limite évoquée est celle de l'implication des enseignants, que ce soit dans le questionnement de l'élève à propos de ses besoins ou encore de la mise en place des adaptations par la suite. C'est pourquoi les préconisations proposées dans la partie 3 concerneront ce que les enseignants peuvent mettre en place dans leurs séances.

PARTIE 3 - PRECONISATIONS

Introduction

FORT DES INFORMATIONS de la revue de littérature et des résultats de l'étude de terrain, il est maintenant possible de faire des préconisations. Il est principalement ressorti que l'inclusion et la réussite de la scolarité des élèves sourds et malentendants étaient liées à la bonne volonté des enseignants. Ainsi, les préconisations seront destinées aux enseignants qui accueillent un élève sourd ou malentendant dans sa classe. Une sensibilisation préalable à la mise en place de ces préconisations est nécessaire afin que les enseignants puissent se saisir de ces préconisations. Les solutions apportées sont classées en différents thèmes :

- l'environnement ;
- la communication ;
- la séance et les supports pédagogiques ;
- la gestion de classe ;
- les outils.

Les préconisations proposées n'ont pas pour objectif d'être toutes appliquées telles quelles. En effet, l'adaptation est le maître mot de l'inclusion et il est essentiel de sonder les besoins de l'élève en situation de handicap avant de mettre quelque chose en place. Les solutions ne sont pas toutes compatibles et ne conviendront pas forcément à l'élève : c'est sa scolarité que l'on cherche à améliorer et il est le mieux placé pour savoir ce qui est bien pour lui.

Chapitre 1 - Environnement

Mettre l'élève dans de bonnes conditions pour la réussite de sa scolarité commence par un aménagement de l'environnement. Ainsi, la salle de classe, que ce soit en salle classique ou en travaux pratiques, doit être adapté au handicap de l'élève.

1.1 - Salle de classe

Il est important de proposer un environnement propice à la compréhension de l'élève. Pour un élève sourd ou malentendant, la salle de classe idéale est une salle calme et lumineuse. Si l'environnement sonore ne peut pas être contrôlé (PARTIE 3 - 4.2 - La gestion de la prise de parole, p.64), comme par exemple en travaux pratique (cuisine, plonge...) ou bien lors de travaux de groupe, l'élève peut se munir d'un casque anti-bruit.

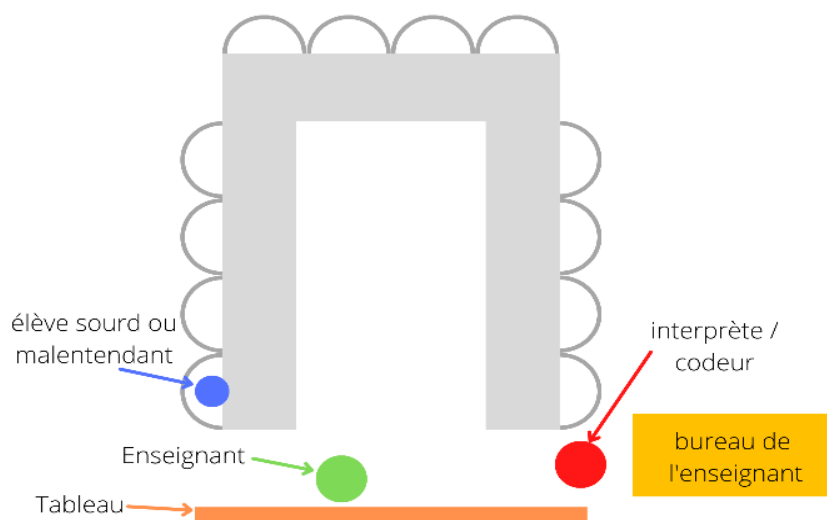
Il est également important de faire attention à la disposition du mobilier dans la salle de classe.

1.1.1 - En salle classique

En salle de classe standard, différentes salles de classe sont à privilégier, en fonction du nombre d'élèves qu'il y a dans la classe. Généralement, l'interprète ou le codeur se place à côté de l'enseignant afin que l'élève puisse voir les deux facilement. Il faut ainsi faire attention que le bureau de l'enseignant ne soit pas dans le champ de vision, soit en déplaçant celui-ci sur le côté ou encore en positionnant l'enseignant sur le côté. En effet, le bureau ou les affaires posées dessus peuvent gêner la vision de l'interprète ou du codeur.

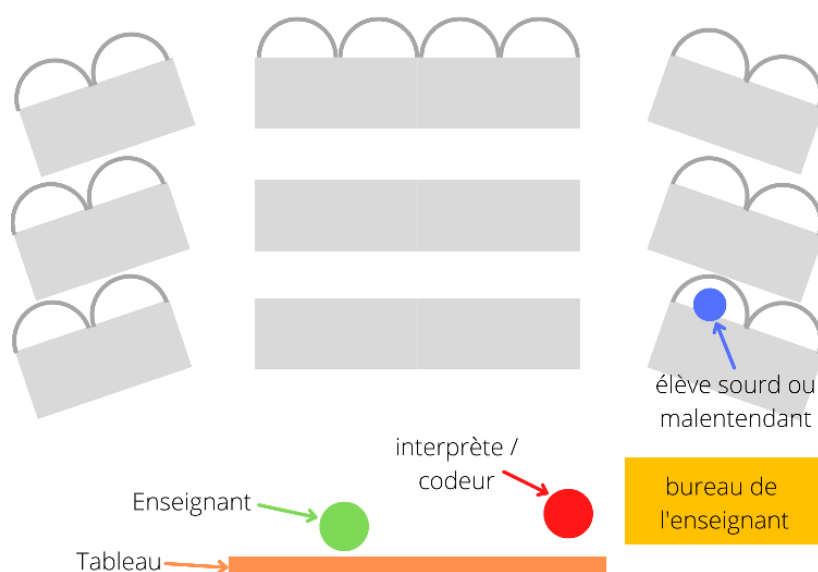
Une disposition en U, comme le présente la Figure 5, peut être intéressante pour qu'un élève malentendant puisse voir tout le monde et ainsi avoir une meilleure compréhension. Toutefois, cette disposition peut ne pas être pertinente si les élèves sont nombreux car il est impossible de voir des élèves à l'opposé du U.

Figure 5 - La disposition « U » de la salle de classe



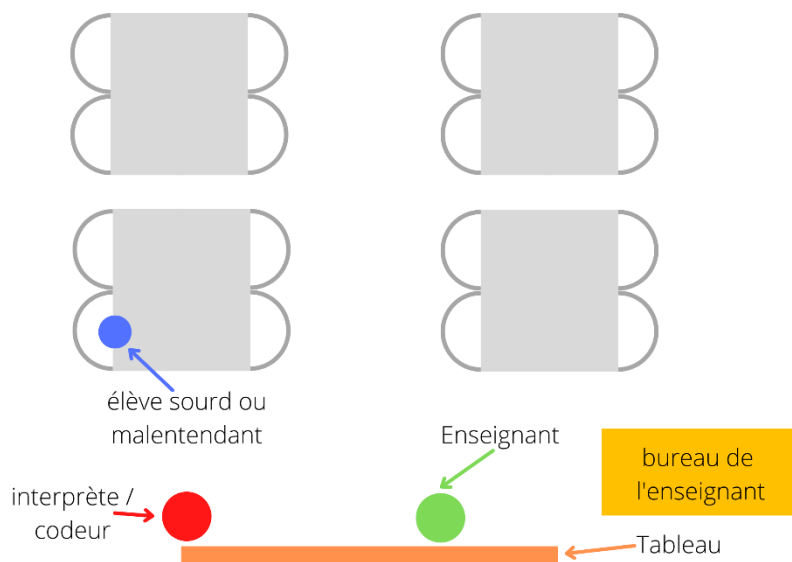
Si les élèves sont trop nombreux, pour améliorer une disposition de salle de classe standard, il est possible de placer les tables des côtés de la salle légèrement en épis (Figure 6) afin de permettre à l'élève de se retourner plus facilement vers la classe.

Figure 6 - La disposition « en épis » de la salle de classe



Pour les travaux de groupe, une disposition en îlots (Figure 7) peut être intéressante mais il faut faire attention à ce que les élèves puissent facilement se retourner vers l'enseignant et éventuellement vers l'interprète ou codeur.

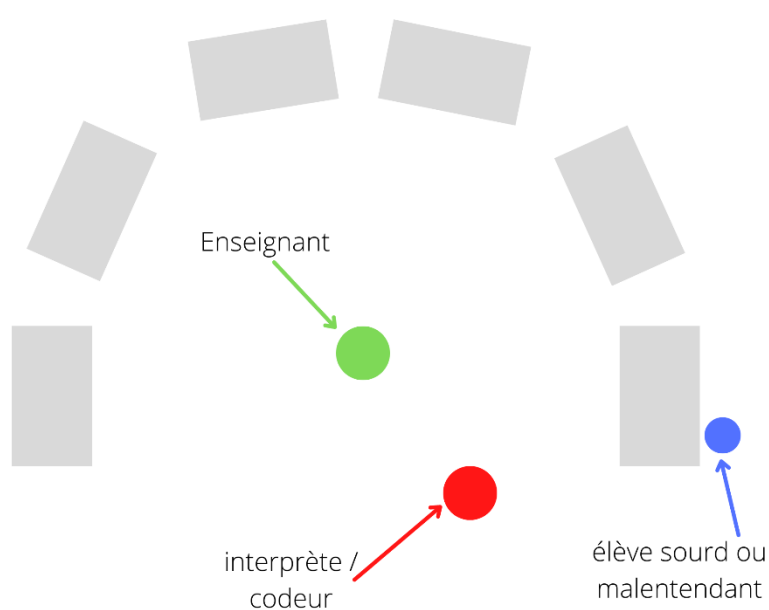
Figure 7 - La disposition « îlots » de la salle de classe



1.1.2 - En travaux pratiques

En travaux pratiques, l'organisation spatiale est souvent différente d'une salle classique. Lors des briefings, rassemblements ou réalisation de techniques d'office, une disposition en arc de cercle est la plus pertinente (Figure 8).

Figure 8 - La disposition « arc de cercle » de la salle de travaux pratiques



En effet, cette disposition, en plus d'être bénéfique pour la compréhension des élèves en situation de handicap auditif, permet également à tous les élèves de mieux voir la démonstration de l'enseignant. Ainsi, le professeur peut observer plus facilement les réalisations des élèves, faciliter l'évaluation et s'assurer de la sécurité. Il est important de mettre en place une routine pour que les élèves s'installent correctement rapidement.

1.2 - L'enseignant dans la classe

Le principal élément à retenir est que l'enseignant doit être visible de l'élève lorsqu'il s'exprime à l'oral. Il est assez fréquent pour un enseignant de parler en même temps qu'il se déplace mais cela ne permet pas à l'élève d'intégrer l'information.

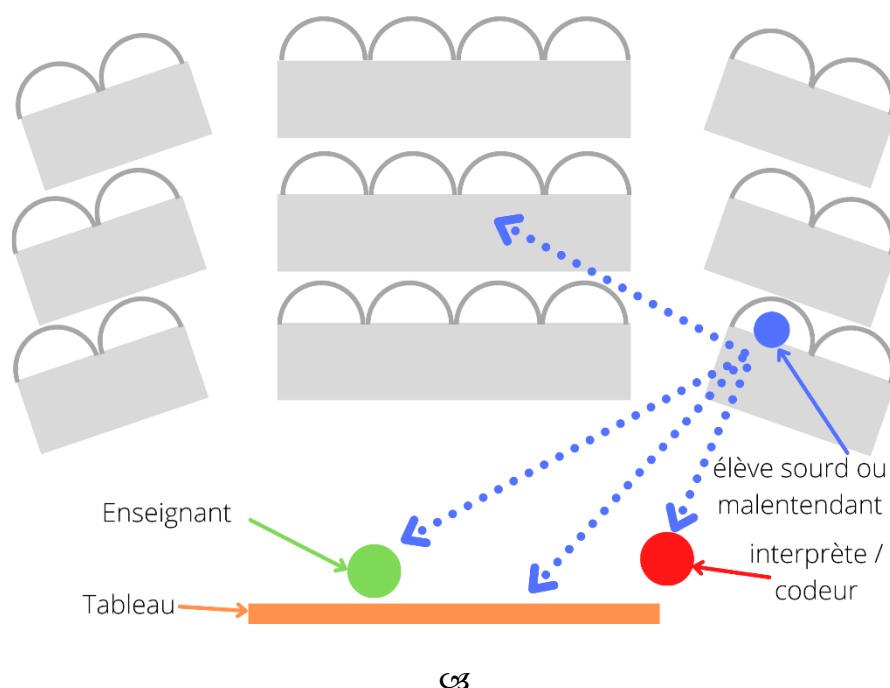
En effet, un élève malentendant ne pourra pas s'aider de la lecture labiale et des expressions du visage et l'interprète en [LSF](#) ou le codeur [LPC](#) ne pourra pas saisir le message transmis par l'enseignant. Il est ainsi important que l'enseignant reste statique lorsqu'il communique à l'oral.

1.3 - L'élève sourd / malentendant dans la classe

Généralement, un élève sourd ou malentendant sera mieux placé au premier rang. En effet, pour un élève malentendant, être placé au premier rang permet d'entendre mieux. Cela permet également à l'appareil auditif de mieux isoler la voix de l'enseignant et non celle d'un camarade qui discuterait par exemple. Pour un élève sourd, lui permettra qu'il n'y ait pas d'interférence visuelle entre lui et son interprète ou son codeur.

Par exemple, placer un élève au premier rang (Figure 9), sur un des côtés de la salle lui permettra de se retourner facilement pour comprendre lorsqu'un camarade prend la parole mais également de bien voir le tableau et l'interprète ou codeur.

Figure 9 - Champ de vision de l'élève sourd ou malentendant



La salle de classe peut ainsi facilement et rapidement être aménagée afin de faciliter la compréhension de l'élève. S'il n'est pas possible d'avoir la même salle à chaque séance, il est possible d'habituer les élèves à faire cette mise en place rapide dans la salle de classe, sur le temps de démarrage de l'ordinateur ou d'appel par exemple.

Chapitre 2 - Communication

La communication joue un rôle très important dans le métier d'enseignant. D'ailleurs, les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (Éducation nationale, 2015) le rappelle :

- 10 « Coopérer au sein d'une équipe » ;
- 12 « Coopérer avec les parents d'élèves » ;
- 13 « Coopérer avec les partenaires de l'école ».

En effet, que ce soit avec les élèves, les collaborateurs ou encore les parents d'élèves, il est essentiel d'être ouvert au dialogue afin de permettre aux élèves une scolarité accomplie. Cela est d'autant plus nécessaire avec des élèves en situation de handicap.

2.1 - Avec l'élève sourd

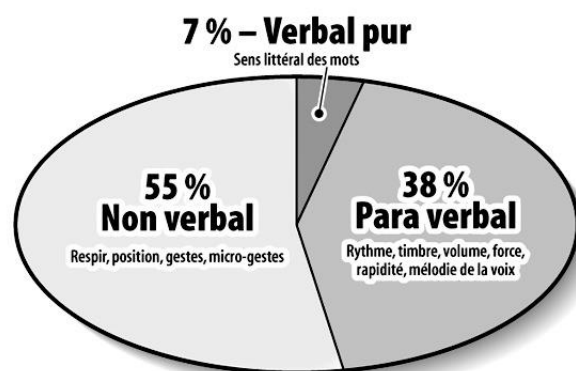
La communication avec l'élève est un élément très important de sa scolarité, et d'autant plus lorsque celui-ci est en situation de handicap. Cela permet à l'enseignant de s'assurer de la compréhension du cours mais également du bien-être de l'élève au sein de la classe.

2.1.1 - Importance du langage non verbal

La Figure 10⁹ ci-contre, indique que le langage non verbal représente 55 % de la communication. Les expressions du visage et la gestuelle occupent une place très importante dans un message à transmettre et tout particulièrement pour une personne en situation de handicap auditif. En effet, la partie verbale et para verbale étant limitée, le non verbal est un pilier essentiel à la compréhension du message.

Figure 10 - Communication verbale, para-verbale et non-verbale : pourcentages

Informations sur la communication



Conception & mise en page de ©Martens Richard — 1^{er} septembre 1997, 22 & 23 février 1999, 26 juin 2000
D'après une étude américaine citée dans les formations de Programmation Neuro-Linguistique (PNL)

⁹ MARTENS Richard. *Communication verbale, para-verbale et non-verbale : pourcentages*, 2013 [en ligne] Disponible sur URL <https://tinyurl.com/98sdfcvh> (Consulté le 18-5-2021)

Il est également important de contextualiser la compréhension avec le port du masque. En effet, le port du masque réduit considérablement la communication puisqu'il réduit à la fois le non verbal mais également le volume de la voix. Pour pallier ce problème, des masques inclusifs (Figure 11¹⁰) ont vu le jour, avec une partie transparente devant la bouche. Bien que cela améliore la compréhension, il faut toutefois noter que cela n'est pas optimal car le visage est coupé et qu'il peut y avoir des problèmes de buée.

Figure 11 - Masque inclusif



2.1.2 - Importance du lien professeur - élève

Quel que soit le profil de l'élève, le lien professeur-élève est essentiel pour la réussite de la scolarité. Ce lien est encore plus important pour les élèves en situation de handicap et d'autant plus pour les élèves sourds et malentendants. En effet, il faut souligner que certains élèves sourds ou malentendants n'ont pas une communication fluide à la maison. En effet, les familles ne sont pas toutes ouvertes et formées au mode de communication de l'élève (par exemple en [LSF](#) ou [LPC](#)). Ainsi, avoir un interprète, un codeur [LPC](#) ou un [AESH](#) permettant de faciliter la communication peut être une vraie chance pour l'élève. C'est pourquoi il est très important d'exploiter cela en communiquant avec l'élève.

Il est malheureusement courant, lorsqu'un élève est accompagné par une aide humaine, de s'adresser directement à la personne qui va permettre de transmettre le message. Il ne faut pas oublier que la tierce personne présente n'est là que pour traduire un message et que ce message émane du professeur à destination de l'élève. Il faut alors prendre l'habitude de parler directement à l'élève et de ne pas par exemple demander à l'interprète de traduire quelque chose.

¹⁰ La presse canadienne. Des malentendants heureux de l'arrivée des masques transparents, 2020 [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/t3sj9y4t>. (Consulté le 18-5-2021)

2.2 - Avec l'interprète / l'AESH / le codeur LPC

Comme il a été évoqué précédemment, un élève peut être accompagné d'un interprète, [AESH](#) et codeur [LPC](#). Il est alors important de mettre en place une communication avec cette personne.

En début d'année, il est pertinent de s'entretenir avec l'élève et la personne facilitant la communication afin de déterminer les méthodes de travail de l'année. Par exemple, établir où va se placer l'interprète ou codeur [LPC](#), ou encore les éléments pouvant faciliter le travail, comme parler plus lentement, bien gérer les prises de paroles, etc.

Ensuite, il est souvent demandé, notamment par les interprètes, d'envoyer les supports de cours à l'avance. En effet, cela permet d'effectuer une préparation sur le vocabulaire spécifique par exemple.

2.3 - Avec les parents

La communication avec les parents est également un volet essentiel de la scolarité d'un élève. Cela est encore plus accentué dans la situation de handicap d'un élève. Les parents d'un élève sourd ou malentendant peuvent être entendants ou sourds. Cela est évidemment à prendre en compte pour gérer les communications.

2.3.1 - Entendants

Avec des parents entendants, la communication directe n'est pas un problème et peut donc se faire aisément par téléphone par exemple. Il est toutefois important, par exemple lors des réunions parents-professeurs, que l'élève puisse avoir accès à l'information. Comme il a été expliqué précédemment, il arrive que le jeune ait un niveau d'accès moindre à l'information quand il est à la maison. Il est donc important que l'Éducation nationale ne reproduise pas cela et permette un accès à l'information qui le concerne.

2.3.2 - Sourds

Les parents sourds seront logiquement accompagnés d'un interprète, codeur [LPC](#) ou encore d'un [interface](#) lors des réunions, ce qui ne posera donc pas de soucis pour la communication. Si toutefois ce n'est pas le cas, il faut alors privilégier l'écrit.

Cela est également valable pour une communication à distance. Les appels vocaux sont généralement à proscrire et il faut ainsi privilégier l'écrit (SMS, email, messagerie de l'ENT...).

2.4 - Avec l'équipe pédagogique

Pour assurer une bonne scolarité pour les élèves, il est essentiel de communiquer au sein de l'équipe pédagogique. En effet, partager les informations permet de faire bénéficier les autres enseignants des outils et actions qui ont été mis en place et qui ont fait leurs preuves avec l'élève. Il est également important de communiquer avec les enseignants spécialisés afin de bénéficier de conseils pour l'inclusion de ces élèves.



La communication, quel que soit le domaine est un élément clé de la réussite. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on exerce dans un domaine social. Dans le secteur de l'enseignement, où une co-éducation est aujourd'hui effectuée entre l'Éducation nationale et la famille, il est essentiel que tous les acteurs soient informés.

Le chapitre suivant aborde la construction de la séance en elle-même ainsi que les supports qui permettent d'organiser celle-ci.

Chapitre 3 - Séance et supports

L'organisation de la séance et la création des supports sont des éléments très importants de la scolarité d'un élève en situation de handicap. Cette partie aborde comment organiser et construire ces différents supports qui peuvent faciliter la compréhension de l'élève.

3.1 - Construction de la séance

Pour faciliter la compréhension de la séance, il est essentiel que celle-ci soit bien organisée. Il est possible de proposer, en début de cours, un plan simple indiquant les points principaux qui seront abordés pendant la séance. Cela permet de fournir un cadre aux éléments qui seront abordés pendant le cours et ainsi réduire le champ des possibles en contextualisant les apprentissages. Par exemple, il est possible d'inscrire le plan sur un côté du tableau et d'indiquer quand une partie est terminée et que l'on passe à la partie suivante (Figure 12). Une séance bien définie permet à l'enseignant de bien suivre le déroulé du cours et de réduire les changements de sujets intempestifs, qui rendent la compréhension difficile.

Figure 12 - Schématisation du tableau avec plan de séance



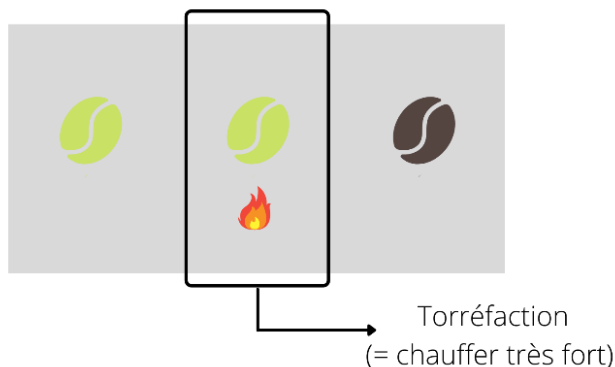
3.2 - Supports

Les supports utilisés au cours de cette séance doivent aider à ce bon déroulement. Pour cela, ils doivent être clairs et bien organisés. Faire concorder le support avec le plan défini au début du cours facilitera grandement la compréhension.

Par ailleurs, il est essentiel de faire attention au niveau de langue utilisé dans les supports. En effet, il faut garder en mémoire que pour certains élèves, le français écrit n'est pas la langue maternelle. Cela implique une limite quant à la diversité de vocabulaire. Pour

palier cela, il ne faut pas réduire le niveau de langue, ce qui ne ferait pas progresser l'élève, mais plutôt proposer des synonymes ou illustrer un terme compliqué quand cela est nécessaire (exemple de la torréfaction en Figure 13).

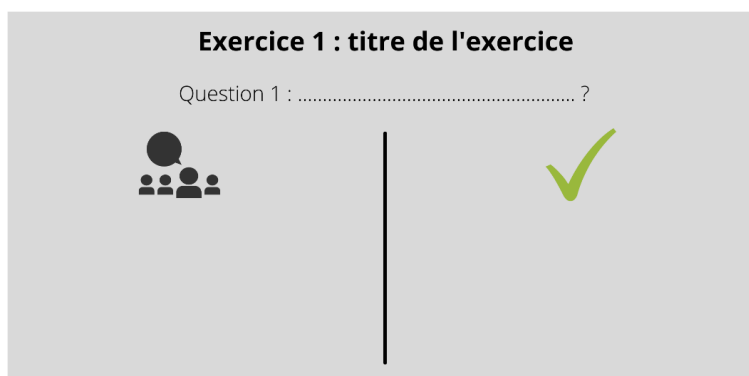
Figure 13 - Illustration d'un terme complexe : exemple de la torréfaction



3.2.1 - Diaporama

Le diaporama affiché au tableau est indispensable quand des élèves en situation de handicap auditif sont présents dans la classe. Il sera un réel atout puisqu'il permettra à l'élève de suivre les propos oraux et d'avoir un cadrage des apprentissages. Y indiquer les informations importantes tant au niveau du contenu du cours qu'au niveau organisationnel (devoirs pour le prochain cours, déplacement d'une séance...). Si le diaporama est utilisé lors d'exercices où il est demandé aux élèves de s'exprimer, il est possible de laisser un espace pour inscrire les éléments principaux que donnent les élèves, séparé de l'espace dédié à la correction définitive (Figure 14). Cela permet à l'élève sourd ou malentendant de suivre les propositions des camarades même si celles-ci ne seront pas retenues pour la correction finale.

Figure 14 - Schématisation du diaporama avec espace pour les réponses élèves



3.2.2 - Synthèse

Proposer une synthèse en fin de cours est idéal pour faciliter la compréhension des élèves. En effet, cela permettra d'une part, d'avoir tous les éléments importants regroupés, mais également de retracer tous les thèmes qui ont été abordés pendant le cours et ainsi demander s'il a raté un élément du cours qui aurait été communiqué à l'oral. Il est conseillé de suivre le même plan que celui adopté pendant le cours pour un souci de continuité et de facilitation de la mémorisation. Si la synthèse comporte des parties à compléter, il peut être judicieux de donner une synthèse préremplie à l'élève en situation de handicap auditif puisqu'il sera difficile pour lui de suivre à la fois le discours de l'interprète ou du codeur et de prendre des notes.



Une séance bien construite suivant un plan détaillé, qui concordera avec les autres supports, est un atout pour les élèves en situation de handicap auditif. Le principal élément à retenir est de toujours privilégier l'écrit, que ce soit avec un diaporama appuyant les discours oraux de l'enseignant ou une synthèse récapitulative des informations données lors de la séance.

La partie suivante abordera l'adaptation de la gestion de classe en cas d'inclusion d'un élève sourd ou malentendant, que ce soit au niveau de la sensibilisation de la classe, de la gestion de la prise de parole ou encore de dispositif pour faciliter les apprentissages.

Chapitre 4 - Gestion de classe

Il est de plus en plus fréquent d'accueillir des élèves en situation de handicap dans les classes. La gestion de classe est un élément très important, et tout particulièrement en cas d'inclusion. L'inclusion d'un élève repose aussi sur son intégration vis-à-vis des pairs. C'est pourquoi il est important de sensibiliser les autres élèves et leur apprendre à s'investir dans les relations avec leur camarade.

4.1 - Sensibilisation des élèves

La sensibilisation des élèves au handicap de leur camarade est essentielle. Elle doit être organisée en début d'année, le plus tôt possible. Celle-ci peut avoir lieu, par exemple, sur une séance de vie de classe et peut être organisée par différentes personnes, en fonction du profil de l'élève. Si l'élève le souhaite, cela peut être fait par lui-même. Il peut expliquer à la classe son handicap mais surtout ses besoins et en quoi ils peuvent l'aider. Cela peut également être fait par un proche de l'élève, un de ses accompagnants du quotidien (éducateur spécialisé par exemple) ou encore par son professeur, spécialisé ou non. Il est important de questionner l'élève sur ce qu'il souhaite dire à la classe car son handicap lui est propre et le but n'est pas de le stigmatiser ou de le mettre mal à l'aise devant la classe. Si l'élève ne souhaite pas que l'on mette en avant son handicap, cette sensibilisation peut être faite de manière beaucoup plus générale en abordant par exemple le vivre ensemble au sein de la classe. Il est important de laisser le choix à l'élève de sa présence ou non pendant cette éventuelle intervention au sein de la classe. Si l'élève n'est pas présent, cela peut permettre de libérer la parole des autres élèves qui oseront poser des questions tandis que sa présence permet qu'il réponde directement aux questions et ainsi créer un lien avec la classe. Un système pourrait également être imaginé, où les élèves écriraient leurs questions, qui seraient ensuite données à l'élève concerné, qui y répondrait ensuite à l'oral ou à l'écrit. L'objectif de cette sensibilisation est d'ouvrir le dialogue et de favoriser l'inclusion et surtout le lien entre les élèves.

4.2 - Gestion de la prise de parole

La gestion de la prise de parole au sein de la classe est une partie importante de la gestion de classe. Il est essentiel de fixer des règles dès le début de l'année et de les tenir. Pour donner du sens à celles-ci, il est possible de construire ces règles avec les élèves.

En effet, les bavardages sont un vrai fléau pour un élève en situation de handicap auditif, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, pour un élève appareillé, des bavardages au fond de la classe peuvent être gênants car l'appareil auditif amplifie les sons. Les appareils récents ont des technologies permettant d'isoler la voix principale mais si l'élève est plus proche des bavardages que de l'enseignant cela peut poser problème. Pour compenser cela, l'élève va devoir fournir un effort pour comprendre la voix du professeur et cela va causer une fatigue supplémentaire. Ensuite, l'élève peut se baser sur le mouvement des lèvres pour savoir qui parle et va donc être gêné si plusieurs personnes sont en train de parler. Enfin, si des bavardages sont présents dans la classe, l'enseignant va devoir arrêter son discours pour interrompre les élèves, puis reprendre le cours, ce qui va causer une rupture au sein de l'explication, et peut ainsi perdre les élèves ou impliquer une interprétation ou un codage incohérent.

Il faut donc fixer les règles dès le départ et utiliser le langage non verbal pour faire cesser les bavardages. Il est également possible de créer un système d'avertissement des élèves qui ne respectent pas les règles, à adapter selon l'âge des élèves (ronds de couleurs sur la table, inscrire le nom au tableau...).

Pour donner la parole aux élèves, plusieurs systèmes peuvent être mis en place :

- pointer du doigt l'élève qui va prendre la parole ;
- faire lever (ou faire lever la main) celui qui prend la parole ;
- attribuer un [nom-signe](#) à tous les élèves pour faciliter la désignation.

Il faut alors définir cela lors des règles en expliquant aussi des éléments de base comme attendre que l'élève malentendant regarde avant de commencer à parler.

4.3 - Tutorat

Le tutorat est un système d'entraide entre les élèves. Le tuteur a des facilités dans la matière en question et va aider un autre élève plus en difficulté. Il faut toutefois l'amener de manière délicate. En effet, le but ici n'est pas de stigmatiser l'élève. Cela peut être un tutorat uniquement pour cet élève, si celui-ci juge cela pertinent, ou encore un tutorat plus global au sein de classe. Par exemple, il est possible de changer selon les thèmes ou matières en fonction des facilités des élèves, afin d'éviter la stigmatisation et d'être bénéfique pour les autres élèves de la classe. Il peut également être une aide dans la création de lien entre les élèves.



Lorsqu'on parle d'inclusion, on parle souvent des bénéfices pour l'élève en situation de handicap, mais il est important de souligner que cela peut apporter beaucoup aux autres élèves ainsi qu'à l'enseignant, humainement parlant. Ainsi, la sensibilisation et l'apprentissage des règles de savoir-vivre sont essentielles pour une vie en société. Le tutorat peut également apprendre des valeurs telles que la solidarité.

Chapitre 5 - Outils

Enfin, des outils divers et variés peuvent être utilisés pour faciliter la communication des élèves sourds et malentendants et donc leur scolarité. Il ne faut surtout pas oublier que ces outils ne doivent pas être utilisés dans l'objectif de dispenser des autres efforts possibles mais plutôt en complément des autres solutions proposées précédemment.

5.1 - Ardoise

Pour communiquer par écrit dans les endroits où un tableau n'est pas disponible, ce qui arrive couramment en travaux pratiques avec les nombreuses salles, l'enseignant peut se munir d'une ardoise pour ne pas avoir à se rendre au tableau de la salle principale. Cela peut également permettre d'exprimer des choses en toute discrétion si l'information ne concerne pas les autres élèves ou bien lors d'une évaluation par exemple. On pourrait également envisager de mettre un *paper board* ou un tableau mobile si aucun tableau n'est disponible dans la salle.

5.2 - Transcripteur audio

Un transcripteur audio peut également être un outil intéressant. L'élève ou l'enseignant peut avoir une application sur son téléphone ou encore sur l'ordinateur de la salle et ainsi convertir les éléments audios en écrit. Cela est pertinent pour les phrases plutôt courtes comme une consigne par exemple. En travaux pratiques, quand le cours est un peu moins cadré et où les consignes ne peuvent pas toutes être prévues à l'avance, un transcripteur permet de gagner du temps, surtout qu'un smartphone est facilement transportable, contrairement à une ardoise.

Une autre solution peut être de transformer la consigne en pictogrammes pour faciliter la compréhension. Par exemple, l'application Helpicto permet de transformer une phrase en pictogramme. L'utilisateur parle dans l'application et celle-ci propose une suite logique de pictogrammes ou d'images pour traduire la parole, comme vous pouvez le voir sur la Figure 15)¹¹. Il est possible d'ajouter des photos personnelles et cela peut faciliter par exemple les consignes en travaux pratiques en ajoutant les photos de matériels spécifiques à l'hôtellerie-restauration.

Figure 15 - Exemple de transcription de la voix en pictogrammes via l'application Helpicto



5.3 - Micro

Pour les élèves malentendants, l'utilisation d'un micro peut grandement aider la compréhension. Il existe aujourd'hui des systèmes qui fonctionnent en Bluetooth et qui envoient directement le son dans les appareils auditifs de l'élève. Il est alors envisageable de fournir un micro-cravate pour l'enseignant ou encore un micro qui pourrait être donné à la personne qui prend la parole.

¹¹ Helpicto. Helpicto, de la voix à l'image, de l'image à la voix..., 2018 [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/6utkwa>. (Consulté le 18-5-2021).

5.4 - Sonomètre

Pour faciliter la gestion du bruit au sein de la classe, il est possible d'utiliser un sonomètre. Il peut être affiché au tableau, pendant un travail de groupe ou encore une application téléchargée sur un smartphone. L'intérêt est de permettre à la classe de se rendre compte du bruit, en fixant une limite de décibels pour ne pas déranger et fatiguer l'élève malentendant. Par exemple, un sonomètre est intégré dans l'outil Classroom screen (Figure 16)¹² ce qui permet de l'afficher au tableau tout en projetant autre chose.

Figure 16 - Capture d'écran de l'application Classroomscreen avec utilisation du sonomètre



œ

De plus en plus d'outils numériques voient le jour, grâce aux start-ups créant de nouvelles applications plus modernes les unes que les autres. Cela démontre encore une fois que l'inclusion est au cœur des débats et intéresse beaucoup de monde aujourd'hui. La technologie est un réel atout dans cette quête de la société accessible.

¹² Classroomscreen. New screen, 2021 [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/rdff6ju>. (Consulté le 19-5-2021).

Conclusion

Les solutions proposées sont nombreuses. En effet, il est possible d'œuvrer de bien des manières pour l'inclusion des élèves en situation de handicap, que ce soit au niveau de la création d'un environnement propice, de la communication, de la création de séance construite et de support, de la gestion de la classe ou encore de l'utilisation d'outils.

Il existe autant de solutions à mettre en place que de jeunes sourds ou malentendants. La liste de préconisations permet d'élargir la vision des enseignants dans l'objectif de faire comprendre globalement les besoins d'un élève en situation de handicap auditif. Toutefois, il est important de rappeler que seul l'élève peut indiquer ce qui fonctionne pour lui et ce qui permettra d'améliorer sa scolarité.

En tant qu'enseignant, il est alors recommandé, comme avec l'ensemble des élèves, de s'adapter à chacun et de porter un regard bienveillant.

CONCLUSION GENERALE

LA SCOLARISATION des élèves en situation de handicap au sein des établissements de l'Éducation nationale est en hausse depuis 2005. Cela s'inscrit dans l'objectif 2022 « *Une école pleinement inclusive* » et se traduit par une multiplication par deux du nombre d'élèves scolarisés en milieu ordinaire depuis 2006 et une multiplication par cinq des accompagnants sur la même période¹³.

Cette recherche avait pour objectif de répondre à la problématique suivante : comment répondre aux attentes spécifiques d'un élève en situation de handicap auditif dans un lycée professionnel hôtelier ?

Lors de la revue de littérature, un manque de ressources à propos des besoins réels des élèves et de leurs attentes a été constaté. Ainsi, l'étude de terrain a été menée dans l'objectif de comprendre les besoins et attentes des élèves en situation de handicap auditif, guidée par deux questions de recherche.

Suite à cette enquête, il est possible d'indiquer que les besoins des élèves sont sondés à plusieurs étapes de la procédure, et que cela peut être fait de façon formelle ou informelle. Lors de la scolarisation en établissement spécialisé, ce sondage est bien pris en charge. Toutefois, en établissement non spécialisé, celui-ci dépend de l'équipe pédagogique. Dans l'ensemble, l'étude empirique a démontré que les dispositifs mis en place répondaient aux attentes des élèves bien que certains freins ont été évoqués. Ainsi, dans les deux questions de recherches, la principale limite abordée est l'implication aléatoire des enseignants, à la fois au niveau du sondage des besoins ou de la mise en place des adaptations.

Avant l'application de ces préconisations, une sensibilisation au handicap auditif à destination des enseignants est primordiale afin que ceux-ci puissent se saisir de ces propositions d'adaptation. Pour favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap, des préconisations sont proposées en partie 3, classées en différents thèmes :

- L'environnement : des informations sur l'organisation spatiale de la salle de classe, que ce soit en salle classique ou en travaux pratiques, mais également la place de l'enseignant et de l'élève sourd ou malentendant ou sein de la classe.

¹³ Éducation nationale. *La scolarisation des élèves en situation de handicap*, 2021 [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/e4sme44r>. (Consulté le 20-5-2021)

- La communication : des préconisations pour améliorer la transmission des informations par une communication avec l'ensemble des acteurs (l'élève, l'interprète / [AESH](#) ou codeur, les parents et l'équipe pédagogique).
- La séance et les supports : des propositions d'organisation de séance et des supports écrits qui vont avec.
- La gestion de classe : des solutions de sensibilisation des élèves et de construction des règles de vivre-ensemble, dans l'objectif de créer un climat serein.
- Les outils : des suggestions d'outils à utiliser en complément des autres préconisations.

Ces préconisations n'ont pas pour prétention d'être exhaustives et n'ont pas pour objectif d'être toutes appliquées. Cette liste est une proposition d'actions qui ont fait leurs preuves auprès des élèves sourds et malentendants. Il ne faut toutefois pas oublier qu'avant d'être un élève en situation de handicap, c'est avant tout un élève comme les autres, avec une personnalité et des envies. C'est pourquoi la mise en place d'un dialogue est essentielle pour permettre la mise en place des actions qui amélioreront réellement la scolarité de l'élève. Reste à l'enseignant à faire preuve de bienveillance et d'adaptabilité.

La principale limite rencontrée lors de cette recherche a été le manque de temps. En effet, il aurait été pertinent d'interroger davantage d'élèves, par exemple scolarisés en milieu spécialisé, ainsi que les parents d'élèves sourds et malentendants pour amener un nouvel angle de recherche. Questionner le professeur référent aurait également permis d'apporter plus d'informations quant à la procédure de scolarisation et des freins qui peuvent entraver une scolarité parfaitement réussie.

Pour continuer cette recherche, il serait possible de se pencher vers la formation initiale et continue des enseignants, en faisant premièrement un état des lieux pour ensuite faire des propositions d'amélioration. Cela permettrait de comprendre les raisons des inégalités d'ouverture au handicap des enseignants et de proposer un complément à l'offre de formation des enseignants.

Cette recherche a été passionnante et aura permis de remettre en cause ses pratiques au sein de la classe et d'apporter un œil neuf aux solutions pour améliorer l'inclusion des élèves sourds et malentendants. Elle aura été bénéfique en permettant une ouverture d'esprit et une remise en question nécessaire au métier d'enseignant.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUCHER Hélène. La scolarisation des élèves handicapés et l'éducation inclusive. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 2012, numéro 59, p. 10-14.
- BEAUSSANT Marine. *La scolarité d'un enfant sourd*. Paris : L'Harmattan, 2003, 80 p.
- BLANC Paul. *La scolarisation des enfants handicapés*, 2011, 64 p. [en ligne] Disponible sur l'URL <https://tinyurl.com/ustb246>. (Consulté le 21-12-19).
- CHAMPY Philippe et ETEVE Christiane dir. *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation - 3ème édition*. Paris : Retz, 2005, 1104 p.
- Comité national de suivi de l'école inclusive. *Dossier de présentation*, 2020, 28p. [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/4f7x6f9c>. (Consulté le 17-5-2021)
- Éducation nationale. *Bulletin Officiel n°13*, 2015, 125 p. [en ligne]. Disponible sur l'URL <https://tinyurl.com/bye4ybpw>. (Consulté le 17-5-2021)
- GALLE Patrice. Le partenariat entre les acteurs de la scolarisation de collégiens sourds ou malentendants. *La nouvelle revue – Éducation et société inclusives*, 2018, n°82, p.185 à 198. [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/24rjkckm> (Consulté le 19-9-2020).
- GALLE Patrice. *Réussir l'école inclusive en partenariat avec les parents, l'Éducation Nationale et les structures médico-sociales. L'exemple de la scolarisation des collégiens sourds ou malentendants*. Paris : L'Harmattan (Enfance, éducation et société), 2017, 320 p.
- GEFFROY V., BEDDAÏ M., DUQUESNE F., et al. *Scolariser les élèves sourds ou malentendants*, 2009, 70 p. [en ligne]. Disponible sur l'URL <https://tinyurl.com/uw2ol6r>. (Consulté le 22-12-19).
- HAUTE AUTORITE de SANTE. *Surdit  de l'enfant : accompagnement des familles et suivi de l'enfant de 0 à 6 ans, hors accompagnement scolaire*, 2009, 44p. [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/ysu7yzuw>. (Consulté 20-9-2020).
- MANÇO Altay. *Pratique pour l'école inclusive agir ensemble*. Paris : l'Harmattan, Compétences interculturelles, 2015, 242 p.
- MERINI Corinne et THOMAZET Serge. L'école inclusive comme objet frontière. *La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, numéro 70-71, 2015, p. 137-148.
- Ministère de l'Éducation nationale. Missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. *Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale*, 2017, n°18 [en ligne]. Disponible sur <https://tinyurl.com/8k8w7h4f>. (Consulté le 23-12-2019).
- République française. *Article D351-12 du code de l'Éducation*. Légifrance [en ligne]. Disponible sur <https://tinyurl.com/w44z2nr>. (Consulté le 21-12-2019).
- République française. *Article L112-1 du code de l'Éducation*. Légifrance [en ligne]. Disponible sur <https://tinyurl.com/tcqsl4m>. (Consulté le 16-12-2019).
- République française. *Article L112-3 du code de l'Éducation*. Légifrance [en ligne]. Disponible sur <https://tinyurl.com/uo4m6bd>. (Consulté le 14-12-2019).

- République française. *Article L114 du code de l'action sociale et des familles*. Légifrance [en ligne]. Disponible sur l'URL <https://tinyurl.com/5t7t33jc>. (Consulté le 26-12-2019)
- République française. *Article R 351-21 du code de l'Éducation*. Légifrance [en ligne]. Disponible sur <https://tinyurl.com/vusudvb>. (Consulté le 14-12-2019).
- République française. *Décret n° 2009-378 relatif à la scolarisation*. Légifrance [en ligne]. Disponible sur <https://tinyurl.com/yfw8kfl>. (Consulté le 21-12-2019).
- SARRASIN-AURIOL Corinne. L'information et la coopération : éléments clés pour réussir e parcours scolaire des élèves sourds et malentendants. *Empan*, 2011, n°83, p.102 à 108. [en ligne]. Disponible sur URL. <https://tinyurl.com/63d7wc93> (Consulté le 19-9-2020).
- TOMASINI René. *Comment mieux vivre avec votre déficit d'audition*. Paris : Edition du puits fleuri, 2017, 234p.
- WINANCE Myriam. Handicap et normalisation. Analyse des transformations du rapport à la norme dans les institutions et les interactions. *Politix*, 2004, numéro 66, p. 201-227

TABLE DES ANNEXES

Annexe A - Les différents types d'éducation pour les enfants sourds.....	75
Annexe B - Les différents dispositifs de scolarisation d'un élève sourd	76
Annexe C - Questionnaire.....	77
Annexe D - Schématisation des sections du questionnaire	82
Annexe E - Guides d'entretien.....	83
Annexe F - Retranscriptions des entretiens.....	87
Annexe G - Tableaux récapitulatifs des entretiens.....	112

Annexe A - Les différents types d'éducation pour les enfants sourds

Type d'éducation	Méthodes	Avantages	Inconvénients
Éducation orale pure	Apprentissage de la parole : - Lecture labiale : permet à l'enfant de compléter la compréhension de la parole grâce aux mouvements des lèvres et du visage ; - Éducation auditive : faite par l'orthophoniste, utilisation maximale de capacité auditive restante ; - LPC : mouvements de la main proche des lèvres qui permettent de différencier les mots qui se ressemblent ; - Méthode verbo-tonale : appareils d'amplification avec filtres, permettant une meilleure compréhension de la parole.	Permet à l'enfant de communiquer avec une majorité de personnes et de s'intégrer pleinement dans le monde des entendants.	L'apprentissage de la parole et de la lecture labiale est très longue et fastidieuse. Elle peut causer des retards dans l'apprentissage classique d'un enfant car elle nécessite beaucoup de temps.
Éducation bilingue	Apprentissage de la LSF : - langue à part entière, avec une syntaxe et une grammaire - aujourd'hui reconnue comme une langue officielle de la France Apprentissage du français écrit.	- communication la plus confortable pour un sourd ; - apprentissage rapide pour un enfant sourd ; - langue aussi complexe qu'une langue orale, qui permet d'exprimer tout autant de nuances.	Les proches doivent apprendre la LSF. L'enfant ne s'intègre pas pleinement dans le monde des entendants et peut se tourner uniquement vers le monde des Sourds.

Annexe B - Les différents dispositifs de scolarisation d'un élève sourd

Dispositifs	Définition
Au sein des établissements de l'Éducation nationale	
Le cursus ordinaire	Accueil dans l'établissement de son secteur géographique avec possibilité d'aides humaines ou techniques selon son degré de surdité.
Les ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire)	Redéfinies en 2015, les ULIS sont basées sur la scolarisation à temps partiel ou complet dans une classe ordinaire ou SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté). Pour pouvoir intégrer une ULIS , l'élève doit être capable de supporter les contraintes d'une classe ordinaire. L'objectif est d'individualiser la scolarité de l'élève tout en lui permettant de développer sa sociabilisation et son autonomie. Si nécessaire, une AESH peut être présente dans la classe.
Les PASS (Pôles d'accompagnement à la scolarisation des élèves sourds)	Créés en 2010, les PASS permettent d'organiser la scolarité de l'élève, grâce à un médiateur formé en LSF qui permet d'assurer le suivi du parcours. Ils n'existent pas dans tous les départements car ils nécessitent un regroupement d'élèves.
Au sein des établissements médico-sociaux : ils proposent des dispositifs collectifs qui sont soumis aux référentiels et à l'inspection de l'Éducation nationale.	
Les UE (Unités d'enseignement)	Enseignement réalisé par des professeurs formés à l'éducation de jeunes en situation de handicap. Ils doivent fournir à l'élève un apprentissage général (français écrit, autonomie, sociabilisation...) et professionnel (pour favoriser l'intégration dans la société). Ce dispositif peut être mis en place au sein de l'établissement spécialisé ou des établissements de l'Éducation nationale, où même combiner ces deux options.
Les SSEFS (Services de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation)	Autonomes ou rattachés à un établissement, ces dispositifs publics ou associatifs permettent d'accompagner la scolarisation. Les élèves qui bénéficient de ce dispositif sont scolarisés dans l'établissement de secteur ou dans un dispositif collectif de l'Éducation nationale. Les élèves ont des séances de soutien scolaire administrées par un professeur spécialisé.

Annexe C - Questionnaire

L'inclusion des élèves sourds et malentendants en lycée hôtelier

Bonjour à tous,

Je suis Mathilde Lefrère, professeure stagiaire PLP Service et Commercialisation au Lycée Hôtelier d'Occitanie à Toulouse.

Dans le cadre de mon mémoire de master MEEF Hôtellerie Restauration, je travaille sur l'inclusion des élèves sourds et malentendants en lycée hôtelier.

Ce questionnaire s'adresse aux élèves sourds ou malentendants qui sont ou ont été en lycée hôtelier. J'ai rédigé les questions à destination de l'élève / ancien élève mais si vous êtes parent d'un enfant sourd ou malentendant, vous pouvez également répondre à ce questionnaire, les réponses concernent alors votre enfant.

Je vous remercie d'avance pour le temps que vous consacrerez à mon questionnaire. La durée est estimée à 5 minutes.

Êtes-vous sourd / malentendant ou parent d'un enfant sourd / malentendant ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Effectuez-vous / avez-vous effectué vos études en hôtellerie restauration ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Auriez-vous aimé faire vos études en hôtellerie restauration ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pourquoi n'avez-vous pas pu faire vos études en restauration ? *

Votre réponse

Quel diplôme préparez-vous / avez vous préparé ? *

- ☐ un CAP
- ☐ un BEP
- ☐ Un Bac professionnel
- ☐ Un bac technologique
- ☐ Un BTS
- ☐ Une licence
- ☐ Un master
- ☐ Autre : _____

Lors de votre orientation à l'issue de la 3ème, avez-vous choisi la voie de l'hôtellerie-restauration ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pourquoi avez-vous été orienté vers l'hôtellerie-restauration ? *

Votre réponse

Vos besoins ont-ils été pris en compte lors de votre scolarité ? *

- ☐ Oui tout à fait
- ☐ plutôt oui
- ☐ plutôt non
- ☐ Non pas du tout

Des adaptations ont-elles été mises en place pour faciliter votre scolarité ? *

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je n'ai / n'avais pas besoin d'adaptations

Adaptations

A votre avis pourquoi les adaptations nécessaires n'ont pas été mises en place ? *

Votre réponse

Quelles auraient été les adaptations nécessaires ? *

Votre réponse

Adaptations

Quelles sont les adaptations qui ont été mises en place pour faciliter votre scolarité ? *

Votre réponse

Pensez-vous que ces adaptations ont amélioré votre scolarité ? *

Pas du tout 1 2 3 4 5 Tout à fait

☐ ☐ ☐ ☐ ☐

En savoir un peu plus sur vous

Quel est votre degré de surdité ? *

- ☐ Légère (entre 20 et 39db)
- ☐ Moyenne (entre 40 et 69db)
- ☐ Sévère (entre 70 et 89db)
- ☐ Profonde (au delà de 90db)

Êtes-vous ? *

- ☐ Implanté
- ☐ Appareillé
- ☐ Aucun des deux

Quel mode de communication avez-vous choisi ? *

☐ Oral

☐ LSF

☐ LPC

☐ Autre : _____

Accepteriez-vous que je vous recontacte afin de poursuivre cette étude ? *

☐ Oui

☐ Non

Pourriez-vous me donner votre adresse mail ou numéro de téléphone ? *

Votre réponse _____

Autre chose ?

Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

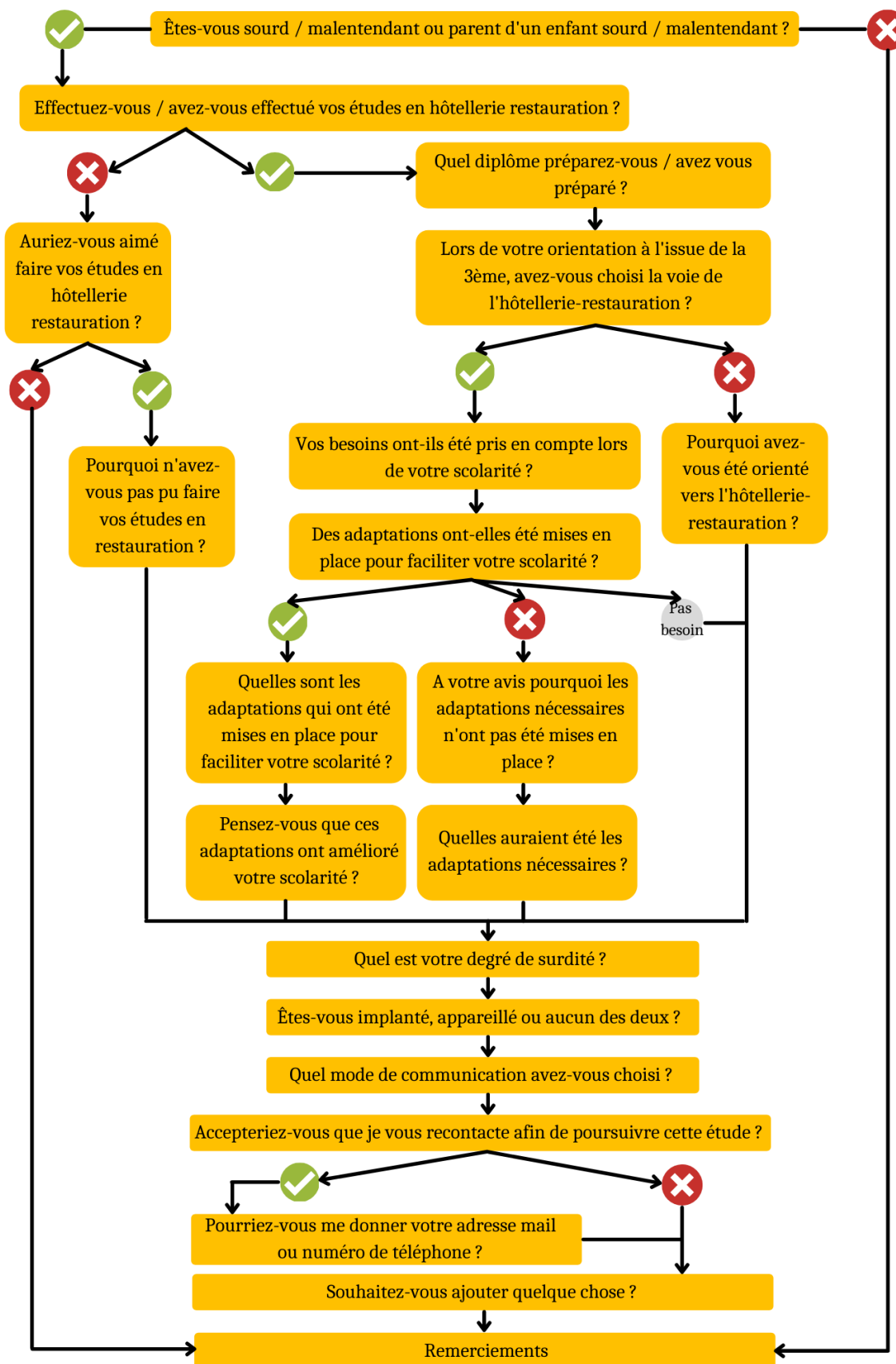
Votre réponse _____

Remerciements

Je vous remercie de m'avoir consacré du temps. N'hésitez pas à transmettre ce questionnaire autour de vous.

Je vous souhaite une bonne journée,
Mathilde Lefrère

Annexe D - Schématisation des sections du questionnaire



Annexe E - Guides d'entretien

Guide entretien - Élève

Phase introductive

- Entretien d'environ 30 minutes
- Poser des questions, n'hésitez pas à me demander de reformuler
- Réponse libre car anonyme
- Enregistrement

En savoir un peu plus sur vous

- Quel est votre degré de surdité ?
- Quel(s) diplôme(s) / formation(s) avez-vous préparé ?
- Dans quel établissement étiez-vous ?
- En quelle année étiez-vous dans cette formation ?
- Comment étiez-vous scolarisé avant d'entrer dans cette formation ?
- Avez-vous été aidé pour votre orientation ?
- Qui vous a aidé ?
- Avez-vous connaissance des personnes / organisations qui auraient pu vous aider ?
- Pourquoi avez-vous choisi d'effectuer vos études en inclusion dans un lycée hôtelier ?
- Pourquoi n'avez-vous pas effectué vos études en inclusion dans un établissement spécialisé ?
- Avez-vous choisi de faire vos études en hôtellerie-restauration ?

Besoins et adaptations

- Lors du début de la formation, est-ce qu'on vous a demandé vos besoins ?
- Qui vous a demandé ?
- Qui aurait pu / dû vous demander vos besoins ?
- Des adaptations ont-elles été mises en place ?
- Quelles sont les adaptations ?
- Est-ce que les adaptations ont été mises en place dès le début ou a-t-il fallu attendre ?
- Les professeurs étaient-ils ouverts à la mise en place de ces adaptations ?
- Pourquoi est-ce que les adaptations n'ont pas été mises en place ?

Phase de conclusion

- Souhaitez-vous ajouter autre chose ?
- Remerciements
- Proposer d'envoyer le mémoire

Guide entretien – Coordinatrice ULIS / Éducateur spécialisé

Phase introductive

- Entretien d'environ 30 minutes
- Poser des questions, n'hésitez pas à me demander de reformuler
- Réponse libre car anonyme
- Enregistrement

En savoir un peu plus sur vous

- Quelle est votre fonction ?
- Depuis quand occupez-vous ce poste ?
- Les différents dispositifs et la procédure de scolarisation
- Lorsqu'un élève est atteint d'un handicap, quels sont les différents dispositifs qui lui sont proposés ?
- Qui fait le choix du dispositif de scolarisation ?
- À partir de quels critères est fait ce choix ?
- Un élève peut-il changer de dispositif au cours de sa scolarité ?
- Si oui, quand peut-il changer ?

Besoins

- Quand les besoins de l'élève sont-ils évalués ?
- Comment sont évalués les besoins de l'élève ?
- Qui se charge de cette évaluation ?
- Est-ce qu'un bilan régulier est mis en place ?

Adaptations

- Comment sont choisies les adaptations mises en place ?
- Qui met en place ces adaptations ?
- Y a-t-il des freins à la mise en place de ces adaptations ?

Phase de conclusion

- Souhaitez-vous ajouter autre chose ?
- Remerciements
- Proposer d'envoyer le mémoire

Guide entretien – Professeur non spécialisé

Phase introductive

- Entretien d'environ 30 minutes
- Poser des questions, n'hésitez pas à me demander de reformuler
- Réponse libre car anonyme
- Enregistrement

En savoir un peu plus sur vous

- Pouvez-vous vous présenter ?
- Avez-vous déjà accueilli un élève sourd dans votre classe ?
- Avez-vous déjà accueilli d'autres types de handicap ?
- Avez-vous vu une différence entre l'inclusion d'un élève sourd et d'un élève porteur d'autres types de handicap ?
- Pensez-vous que l'élève était bien inclus ?

Besoins

- Avez-vous questionné l'élève à propos de ses besoins ?
- Si oui, comment ?
- Si oui, quand ?
- Vous êtes-vous rapproché de quelqu'un pour vous aider ?
- Avez-vous une connaissance de la surdité et plus globalement de la culture sourde ?
- Vous-êtes-vous renseigné sur la surdité et la culture sourde ?
- Par quels moyens ?

Adaptations

- Avez-vous mis en place des adaptations dans votre classe ?
- Avez-vous adapté vos supports de cours ?
- Est-ce que l'interprète était tout le temps présent lors de vos séances ?
- Si non, comment communiquiez-vous avec l'élève quand l'interprète n'était pas présent ?
- Utilisiez-vous des outils particuliers pour faciliter les apprentissages ?

Phase de conclusion

- Souhaitez-vous ajouter autre chose ?
- Remerciements
- Proposer d'envoyer le mémoire

Guide entretien – Professeure spécialisée

Phase introductive

- Entretien d'environ 30 minutes
- Poser des questions, n'hésitez pas à me demander de reformuler
- Réponse libre car anonyme
- Enregistrement

En savoir un peu plus sur vous

- Pouvez-vous vous présenter ?
- Quelle formation avez-vous suivie ?
- Quel est votre emploi du temps type sur une semaine ?
- Dans quel établissement exercez-vous ?

Conseils

- Thèmes conseils :
 - La salle de classe
 - La gestion de classe
 - Les supports
 - La place de l'interprète / codeur / [AESH](#)
 - Communication avec les parents
- Si un professeur non spécialisé accueille un élève sourd dans sa classe, que donneriez-vous comme conseil ?
- Est-ce que la mise en place d'un tutorat au sein de la classe peut être bénéfique ?

Phase de conclusion

- Souhaitez-vous ajouter autre chose ?
- Remerciements
- Proposer d'envoyer le mémoire

Annexe F - Retranscriptions des entretiens

Entretien 1 : coordinatrice ULIS

M.L : C'est un entretien qui va durer 20 minutes environ, je vais vous poser des questions sur l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Premièrement on va parler un peu de vous, votre métier etc., puis sur les différents dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap, les besoins qu'ils peuvent avoir, les adaptations qu'on peut mettre en place derrière. Toutes les réponses sont libres puisque l'entretien sera anonyme. Pouvez-vous commencer par vous présenter s'il vous plaît ?

Coordinatrice ULIS : Je suis ***, je suis professeure des écoles depuis 19 ans, je suis spécialisée par un CAPA-SH option F donc spécialisation SEGPA et centre de détention, avant le CAPPEI, depuis 7 ans. J'ai fait 5 ans de maternelle, 12 ans de SEGPA, et... 2 ans que je suis en ULIS lycée professionnel. Dans le cadre du PIAL j'étais sur 2 ou 3 établissements. J'accompagne en tant que coordinatrice ULIS, j'accompagne... normalement 18 élèves sur 2 établissements cette année.

M.L : On va maintenant passer sur les différents dispositifs et la procédure de scolarisation des élèves en situation de handicap.

La première question c'est : lorsqu'un élève est atteint de handicap quels sont les différents dispositifs de scolarisation qui lui sont proposés ?

Coordinatrice ULIS : Cela dépend de son niveau et ça dépend de son handicap. Il peut y avoir une... moi je travaille surtout sur l'inclusion, c'est-à-dire que ce sont des élèves en situation de handicap qui vont être inclus dans une classe dite... générale ou normale. Sinon l'élève peut être soit totalement... peut avoir sa scolarisation totalement prise en charge par un centre de soin. Il est soigné et il y a des professeurs ou des instituteurs ou des professeurs des écoles qui lui enseignent sur un IME ou un ITEP ou d'autres structures selon le handicap. Heu, il peut aussi être en scolarité partagée, donc en soin mais aussi sur un établissement, comme un collège ou lycée, ça dépend totalement de la mise en place de son PPS. Donc si sur son projet personnalisé de scolarisation, il y a écrit qu'il est pris à 100 % en charge par l'institut de soin, ce sera comme ça, s'il y a une inclusion dans un établissement scolaire... Enfin ce sera tous les professionnels qui travaillent avec lui qui vont définir comment on va le prendre en charge. Et comment surtout on fait évoluer sa scolarité, en sachant que le but, c'est l'inclusion. C'est qu'il soit au milieu, au sein d'un établissement non spécialisé, mais inclus avec un dispositif parallèle.

Moi c'est ce type de handicap là que je connais, ils sont sur un dispositif parallèle, où on les inclut, on met tout en place pour les aider à assurer une scolarité normale.

M.L : D'accord. Et donc en définitive, à qui revient le choix du dispositif de scolarisation ? Est-ce que la famille a son mot à dire ou bien est-ce que c'est uniquement les médecins ?

Coordinatrice ULIS : Alors c'est la Maison Départementale pour le Handicap, la MDPH, qui va, une fois que l'élève est reconnu en situation de handicap, la MDPH va essayer de compenser, elle va proposer des compensations. Ces compensations seront définies..., seront demandées au cours d'une équipe de suivi par exemple, ou d'équipes techniques avec tous les intervenants et on va dire par exemple, il a besoin d'un AESH, il a besoin d'un accompagnement avec tel logiciel et un ordinateur, d'un traducteur en langue des signes par exemple enfin voilà. Et la MDPH va établir toutes les compensations, ce sera une notification MDPH, les parents peuvent être d'accord ou ne pas l'être et donc redialoguer avec la MDPH pour avoir plus d'aide ou alors refuser l'aide. Il y a des élèves qui ont refusé le soutien ULIS et ensuite c'est le rectorat, ce sont des commissions on rectorat qui par exemple, pour l'ULIS puisque moi je suis spécialisée là-dedans, qui va dire, par exemple cet élève à une notification ULIS, nous on pense

que non, c'est pas possible parce qu'il n'est pas assez autonome, alors le rectorat va refuser. Ou alors on va dire oui il devrait y avoir un ULIS mais il n'y a pas assez de place donc il ira en enseignement général avec un accompagnement AESH. Il y aura toutes les compensations sauf l'ULIS parce qu'il n'y a pas assez de place. Mais nous par contre, Éducation nationale on est dans l'obligation de mettre en place la compensation.

M.L : Vous nous avez parlé du critère du degré de handicap, mais est-ce qu'il y a d'autres critères qui entrent en compte dans le choix de scolarité de l'enfant ?

Coordinatrice ULIS : Hum... disons que quand on fait le bilan de la situation de l'enfant on voit tout. On voit le handicap, mais ce que ça inclut, au niveau social, non moi je vois pas trop, on fait vraiment le bilan de tout, de sa relation aux pairs, aux adultes et c'est là qu'on réfléchit à ce que l'on peut demander pour qu'il soit accompagné.

M.L : Est-ce qu'un élève peut changer de dispositif au cours de sa scolarité ?

Coordinatrice ULIS : Oui oui

M.L : Est-ce qu'il y a des moments clefs pour changer ou bien c'est dès que le dispositif ne convient plus ?

Coordinatrice ULIS : Il y a des moments clefs, c'est les équipes de suivi. On y fait le bilan de ce qui a été mis en place depuis 1 an, 9 mois... Ça peut se faire aussi en urgence, à ce moment-là les équipes de soin contactent la MDPH, mais oui. D'ailleurs il y a de gros progrès, par exemple des élèves qui n'ont plus besoin du dispositif ULIS ou qui n'ont plus besoin d'un AESH individualisé mais d'une AESH mutualisée, ça suffit. Et notamment en bout de chaîne comme ça, en lycée professionnel on le voit bien.

M.L : Ensuite on va passer sur une partie à propos des besoins. A quel moment les besoins de l'élève sont-ils évalués ?

Coordinatrice ULIS : Les besoins de l'élève ? Vous voulez parler d'un point de vue scolaire ?

M.L : Oui, quelles sont les adaptations qui vont découler ? Par exemple, quand va-t-on faire une évaluation des besoins pour déterminer les adaptations ?

Coordinatrice ULIS : C'est au moment de l'équipe de suivi de la scolarisation, de l'ESS. C'est quand on complète le Geva-Sco et c'est dans le Geva-Sco qu'on va faire les demandes d'accompagnement.

M.L : De qui est composée l'équipe de suivi ?

Coordinatrice ULIS : Dans l'équipe du suivi, sont invités par la famille : les soins, tous les soins, que ce soit institutionnel : IME, ITEP, ou dans le privé : les orthophonistes, les psychologues. Il y aura les parents, le professeur principal, le chef d'établissement, la coordinatrice ULIS, s'il y a une ULIS. Et surtout la référente de scolarité ou le référent de scolarité, qui est un enseignant qui à 300 lycées à peu près. C'est beaucoup, mais qui devrait en avoir autour de 200, qui a un bassin sur lequel il travaille. Il doit connaître les situations de tous les élèves en situation de handicap de la maternelle au lycée.

Et c'est lui qui organise les équipes de suivi de scolarisation, les ESS, et c'est lui qui interroge et qui vérifie qu'on ait bien mis en place ce qui avait été décidé en collège, en lycée.

C'est elle que j'appelle pour avoir le Geva-Sco de l'élève qui arrive.

M.L : Si un élève arrive à la fin d'un cycle, par exemple si un élève termine son collège, l'élève doit faire des choix, des vœux. Comment prend-t-on en compte son avis ?

Coordinatrice ULIS : Oui tout à fait. C'est la famille qui est décisionnaire de l'orientation, nous on donne juste un avis, un avis heu, un conseil. Donc ça se travaille comme les autres, tout au long de la troisième voire de la quatrième en ULIS.

Il y aura des mini-stages, alors lorsque l'élève est en situation de handicap, il devra... il passe dans une commission qui est avant la commission Affelnet qui est pour tous les élèves. Ce qui lui permet d'avoir un bonus ASH, alors avant cela s'appelait ASH, est-ce que maintenant ça s'appelle ASH ? Un bonus handicap, voilà, qui lui permettra de passer avant sur certains CAP. Enfin d'avoir plus de points, mais ça revient au même. Il aura un bonus de points ASH. Cette commission a lieu avant Affelnet, et pour qu'il puisse passer à cette commission il faut que l'élève ait fait deux vœux au moins, sur deux CAP différents, et sur deux établissements différents. Donc il ne peut pas demander cuisine à Lycée *** (1) et à Lycée *** (2) mais il peut demander le lycée cuisine à Lycée *** (1) et le CAP HCR à Lycée *** (2).

Et donc, pour faire ces deux vœux ils auront fait des mini-stages. Les établissements accueillent les élèves sur une demi-journée, le matin ou l'après-midi, surtout sur des temps atelier.

On fait nous, on écrit un bilan avec le professeur, ou la coordinatrice toute seule ou le professeur tout seul, cela dépend. On donne un avis mais on n'est pas suivi sur cet avis. On peut dire qu'il y a des appétences pour ça, qu'il y a une capacité... Enfin voilà on donne notre avis.

Ensuite c'est la famille avec les conseils du professeur principal, ou de la coordinatrice, qui rédige les 4 vœux, parce qu'en tout ils ont 4 vœux, en tout cas quand j'étais en poste c'était comme ça, 4 ou 5 et après ça passe dans ce qu'on appelle la moulinette et c'est aux points.

M.L : Maintenant on va passer sur une partie à propos sur les adaptations. La MDPH va donc donner un conseil de ce que va avoir besoin l'élève ah, mais derrière comment sont mis en place concrètement les adaptations ?

Coordinatrice ULIS : La MDPH ce n'est pas du tout un centre pédagogique. Elle va dire qu'on a besoin d'un AESH. C'est un outil en fait. Et c'est à nous après, professeurs, une fois qu'on a lu le Geva-Sco, de faire un bilan et de voir. C'est le Geva-Sco qui est très important. Par exemple, il ou elle a des difficultés avec la consigne, avec par exemple l'organisation, c'est un élève qui doit être, on doit le placer devant ou plutôt derrière, et on va aussi avoir le niveau. Par exemple, il peut avoir un niveau cycle 2 en maths et cycle 4 en français par exemple. C'est le Geva-Sco et les bilans que vont faire les enseignants qui vont nous permettre, nous, quand on va découvrir l'élève, de lire ce qui s'est passé et de construire nos adaptations.

Une des solutions possibles pour les élèves en situation de handicap, c'est d'alléger l'emploi du temps. Et moi en tant que coordinatrice, je vais regarder l'emploi du temps de troisième, et me rendre compte qu'il n'a pas fait anglais et histoire géo, et en tenir compte quand je vais faire mon emploi du temps pour le lycée. Si dans le CAP l'anglais n'est pas obligatoire, je vais aussi lui alléger son emploi du temps. Et après, ce que j'arrive pas à trop à faire, mais c'est que j'espère arriver à faire quand je serai installée sur un établissement, c'est de voir avec l'équipe des enseignants pour voir comment on peut adapter. Par exemple telle technique sur la séquence en histoire-géo, comment on peut l'alléger, comment je peux réécrire les exercices, comment je peux travailler la mémoire, voilà c'est un travail d'équipe.

M.L : On aurait envie de mettre plein d'adaptations. Mais est-ce qu'il y a des freins à la mise en place de ses adaptations ?

Coordinatrice ULIS : Alors en lycée professionnel le premier frein c'est l'élève lui-même. Qui va être un ado comme les autres. Par exemple, si tu veux utiliser des gommettes le même il va te dire non parce que je suis ado voilà. Mais bon on aura essayé. Pareil au collège, en élémentaire c'est un peu différent car ils sont partants pour tout mais au collège il y a aussi la relation aux pairs.

Les freins aussi aux adaptations c'est le temps. Le temps que cela prend au sein d'une classe, et quand tu as 30 élèves au sein d'une classe comme par exemple en système numérique, ce sera compliqué de mettre les adaptations

en place. Par exemple j'ai un élève qui est sur du spectre autistique et qui démonte tout ce qu'il touche. Il est en système numérique mais, il va, une fois qu'il est face à l'ordinateur, démonter sa calculatrice puisqu'il respecte l'ordinateur, mais au bout d'une heure, il va commencer à appuyer sur l'endroit où on met les CD, allumer, éteindre, cliquer partout, donc ça va être compliqué de travailler sur des séances de 4h face à l'ordinateur. Il faudra faire des pauses, changer d'ordinateur, réparer la machine à calculer. Des fois, cela dépend du handicap de l'élève. Enfin surtout sur le lycée pro. Oui, c'est le temps, mais aussi l'organisation de la classe. C'est-à-dire que si l'enseignant... il y a des enseignants par exemple qui m'ont dit que de toute façon ils n'adaptent pas parce qu'ils n'en n'ont pas la possibilité, qu'ils n'ont pas le temps, parce que le programme... il y en a qui refuse, et ils sont toujours en transmissif, ils sont au tableau, ils parlent, ils parlent, ils parlent... Il y en a, même si on a beau expliquer que parfois l'élève n'ira pas jusqu'au CAP ou au Bac pro, ce n'est pas ça qui nous intéresse, c'est une validation de compétences, le professeur a l'impression que ça freine trop la classe.

M.L : Est-ce qu'il y a une solution pour un professeur qui est réticent à mettre en place ces adaptations ?

Coordinatrice ULIS : Oui il y en a, travailler avec lui sur l'écriture de la séquence, moi la coordinatrice, c'est de faire de la co-intervention, ou de retirer l'élève de son cours. Oui cela peut arriver.

M.L : J'ai terminé mes questions, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Coordinatrice ULIS : non... c'est bon.

Entretien 2 : élève sourde signante

Avertissement : cet entretien a été retranscrit à partir d'une interprétation en langue des signes. L'interprétation de la langue des signes vers le français oral nécessite de passer d'une représentation visuelle à un discours. Cette gymnastique nécessite une adaptation au style d'expression des locuteurs ce qui peut entraîner une légère variation¹⁴.

M.L : Nous allons commencer par une partie qui nous permettra d'en savoir un peu plus sur vous. Premièrement, pouvez-vous vous présenter et nous indiquer votre degré de surdité ?

Élève 1 : Je me présente, je m'appelle ***, je suis sourde profonde.

M.L : Quel diplôme avez-vous préparé ?

Élève 1 : Il y avait beaucoup de diplômes ! Pour ma part j'ai choisi un bac professionnel cuisine. J'ai étudié pendant 3 ans, de 2013 jusqu'à 2016.

M.L : Dans quel établissement étiez-vous ?

Élève 1 : Au lycée George Baptiste à Canteleu en Normandie.

M.L : Avant d'entrer dans ce lycée, étiez-vous en inclusion ou dans un établissement spécialisé ?

Élève 1 : Ma scolarité a été compliquée. Je vais vous expliquer. J'ai commencé dans une école spécialisée, donc sans intégration, il n'y avait pas d'entendants. Il y avait des professeurs entendants qui signaient, enfin plus ou moins. Ensuite quand je suis arrivée au collège, j'étais dans une classe normale, en intégration. Il y avait également des cours de soutien à côté pour les élèves sourds. En classe de quatrième, les cours de soutien se sont arrêtés. Ensuite j'ai eu des cours particuliers pour les mathématiques.

En troisième, tous les cours étaient en intégration. J'ai réussi mon brevet des collèges.

Ensuite, j'ai intégré le lycée hôtelier pendant trois ans. J'avais une personne qui signait mais elle était peu présente. Dans le lycée, j'étais la seule sourde, tout le monde était entendant. Tout le lycée savait que j'étais "la sourde". Voilà, est-ce que je continue à expliquer ou vous avez des questions ?

M.L : Avez-vous été aidée pour votre orientation lors de la troisième pour aller en lycée hôtelier ?

Élève 1 : Alors je n'ai pas vraiment été conseillée par une conseillère d'orientation mais par mon professeur d'histoire qui connaissait la langue des signes et qui en était passionné. Il m'a beaucoup aidée, il m'a demandé ce que j'aimais faire, quelle était ma passion pour aller au lycée. Je ne savais pas, j'ai fait un stage, puis j'ai choisi la cuisine.

M.L : Pourquoi avoir choisi de faire vos études dans un lycée hôtelier et pas dans un établissement spécialisé ?

Élève 1 : Oui c'est une bonne question, c'est vrai. Je pense que c'est grâce à un niveau, je pouvais étudier dans un lycée en inclusion. À condition qu'il y ait un interprète parce que quand il n'y avait pas l'interprète, j'étais sous l'eau. Quand il y avait l'interprète ça allait parce que je me battais pour réussir. Mon professeur d'histoire pensait que j'étais capable alors je lui ai fait confiance et j'ai essayé d'aller au lycée hôtelier.

¹⁴ Des signes et des mots. *Comment évaluer la qualité d'une interprétation ?*, 2012 [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/469zu77k>. (Consulté le 21-5-2021)

M.L : On va passer sur une partie à propos des besoins et adaptations. Au début de la formation, est-ce qu'on vous a demandé les besoins que vous aviez ?

Élève 1 : Alors on m'a répété les mêmes questions : "Est-ce que vous pouvez parler ?" moi je répondais non et je voyais bien que je leur faisais peur. Je leur expliquais qu'il n'y avait pas de problème, qu'on pouvait mimer, que je leur apprendrai quelques signes de base.

Je suis entrée dans ce lycée en 2013, je n'étais pas angoissée, je savais que j'y arriverai. Puis parmi tous ces entendants j'ai rencontré un garçon entendant qui regardait souvent quand je signalais avec l'interprète. On était dans la même classe. Au début on a discuté avec mon professeur et mon interprète, il y avait besoin de sensibilisation, d'expliquer comment communiquer avec moi, me taper sur l'épaule pour m'interpeller, passer par l'écrit, sur le téléphone par exemple, on voit que la technologie a évolué (rires).

Le garçon que j'avais rencontré, son nom-signe est ***, il s'appelle Sean, on a créé un lien, il m'aidait, quand le prof parlait, il m'expliquait et en échange, je lui apprenais à signer. On était complémentaires, on échangeait beaucoup. Il y avait d'une part les cours, et de l'autre la pratique. L'interprète était là pour les cours mais vraiment pas souvent. Pour la pratique, c'était différent, je n'en n'avais pas besoin. La pratique, c'est visuel. Pour le chef c'était facile, quand il expliquait au groupe il y avait le tableau en support avec les explications, et puis il m'expliquait, je lui apprenais des signes. C'est facile oui.

M.L : Pourquoi l'interprète n'était-il pas là tout le temps ?

Élève 1 : C'est simplement une question d'argent. En Normandie, il y avait un budget qu'il fallait partager avec toutes les personnes sourdes, et ça coûte cher une personne sourde. Un interprète pour plusieurs personnes ça va, mais pour une.

M.L : Est-ce que les professeurs étaient ouverts à la mise en place d'adaptations en cours ?

Élève 1 : Alors euh... ça dépend des cours. Par exemple, mon professeur de français faisait vraiment un travail d'adaptation, il faisait des efforts. Par exemple, quand il expliquait à l'oral pour les entendants, il me donnait juste avant un texte, comme ça je pouvais lire pendant qu'il expliquait.

Parfois j'échangeais avec Sean, il m'expliquait quand je ne connaissais pas un mot, on échangeait par écrit. Après d'autres professeurs ne faisaient aucun effort alors je ne faisais pas d'effort non plus. Par contre quand il y avait l'interprète, j'écoutais, là c'était différent. Je profitais qu'il soit là pour pouvoir poser pleins de questions. Ça dépendait des professeurs.

M.L : Est-ce que la personne présente était un interprète ou bien un AESH qui maîtrisait la LSF ?

Élève 1 : C'était vraiment un interprète diplômé. Je préférais parce que j'ai déjà eu un AVS et cela n'a pas fonctionné, nous avions des problèmes de communication. J'étais au même niveau que les entendants, juste avec un interprète.

M.L : Vous avez donc pu choisir d'avoir un interprète et pas un AESH ?

Élève 1 : Oui c'est moi qui ai choisi. Au début, je pouvais aussi choisir un interface de communication. Mais je ne voulais pas, je savais que ça n'irait pas. Après c'est mon avis, certains préfèrent un interface, moi je préfère un interprète, il a un diplôme, c'est plus facile.

M.L : Qu'est-ce qu'un professeur peut mettre en place pour les cours où il n'y a pas l'interprète pour aider un élève sourd ?

Élève 1 : Ça dépend du cours. Par exemple, en cuisine c'était facile parce que c'est très visuel. Par contre dans les autres cours, ça dépend des professeurs. Certains professeurs oubliaient que j'étais là, pour les devoirs à la fin du cours par exemple.

Ça dépend, dès fois ils me donnaient le cours, mais je ne pouvais pas poser de questions, il y avait un problème de communication. Quand les entendants posaient des questions j'attendais, c'était long. Alors quand l'interprète était là, je posais pleins de questions.

M.L : Est-ce que le support de cours peut aider en étant par exemple plus visuel ?

Élève 1 : Euh..oui. Par exemple, parfois il y avait un Powerpoint au tableau mais avec très peu d'informations et le professeur donnait tout à l'oral. Il n'y avait que quelques mots et j'avais du mal à comprendre. Parfois aussi on me donnait une feuille avec les réponses dès le début. Soit c'était écrit au tableau soit on me donnait un document. Les professeurs entendants parlent beaucoup et écrivent peu.

M.L : J'ai terminé avec mes questions. Est-ce que vous voulez ajouter autre chose ?

Élève 1 : Oui, il y a quelque chose d'intéressant. Le plus important pour les élèves sourds c'est de ne pas lâcher. Moi pendant 3 ans, je n'ai pas lâché. Oui c'était difficile parce que 80 % des informations sont données à l'oral. Moi je comprenais 20 ou 30 %. C'était difficile à suivre, j'essayais toujours de rattraper mon retard. Il faut vraiment se battre, si on n'a pas compris, il faut demander. Beaucoup ont peur ou pensent qu'ils ne peuvent pas mais il faut montrer qu'on a envie de comprendre, il faut se battre. Le résultat c'est que j'ai eu mon diplôme.

M.L : C'est terminé pour moi, merci beaucoup d'avoir répondu.

Élève 1 : Tu n'as pas d'autres questions ? Même des questions bêtes (rires).

M.L : Je n'ai pas d'autre question qui me vient à l'esprit pour l'instant !

Élève 1 : J'ai peut-être autre chose à ajouter. Pendant ces 3 années, j'étais contente parce que j'étais la seule sourde et j'ai pu m'intégrer. Petit à petit il y aura peut-être de plus en plus de sourds qui feront comme moi, parce que nous sommes capables. Je ne sais pas s'il y en a eu d'autres après moi. Mais c'est important que si un sourd a envie de suivre cette formation, il peut le faire. Mais surtout il faut de la motivation. S'il n'y a pas de motivation c'est difficile. Si on a envie de faire, on peut, les sourds sont capables.

M.L : Super, merci beaucoup.

Élève 1 : Tu es sûre à 100 % ? De rien, C'est avec plaisir, je suis contente.

Entretien 3 : élève malentendant oralisant

M.L : Pouvez-vous commencer par vous présenter s'il vous plaît ?

Élève 2 : Oui, je m'appelle ***. J'ai 37 ans, j'arrive sur mes 38 ans à la fin de l'année. J'ai suivi une formation hôtelière sur la voie professionnelle, en 2000, j'ai fait mon BEP et mon BAC pro que j'ai eu en 2004, à l'époque c'était sur 4 ans, à Laval dans la Mayenne et j'étais dans la vie active, j'ai évolué rapidement sur des postes à responsabilité. J'ai repris mes études en 2014 avec un BTS A, donc à l'époque c'était l'ancien BTS donc Mercatique et gestion hôtelière que j'ai obtenu en 2016 et puis après avoir fait 2 ans en hébergement de 2016 à 2018, je suis rentrée au master MEEF en septembre 2018 et voilà maintenant je suis enseignant en lycée technologique.

M.L : Vous avez toujours été scolarisé en inclusion dans un établissement scolaire standard ?

Élève 2 : Alors je n'étais pas vraiment en inclusion. Je n'avais jamais entendu parler de l'inclusion scolaire avant, je crois que la loi a été passée en 2004...2005... non je n'en n'avais jamais entendu parler.

M.L : Quel est votre degré de surdité ?

Élève 2 : Alors au dernier bilan ORL j'étais à 30 % sur l'oreille gauche uniquement. Donc j'entends très bien à droite.

M.L : Est-ce qu'il y a eu des freins à votre scolarité liée à votre perte auditive ?

Élève 2 : Oui, en fait je me suis fait opérer en 2000 d'une otite séreuse qui a fait un trou dans le tympan et cassé la chaîne d'osselets, et à la sortie de l'opération j'entendais encore moins bien. Des freins, oui, parce que je me rendais compte que je n'entendais pas très très bien, et voilà ça a été un peu compliqué pour suivre les cours.

M.L : C'était surtout au niveau de la communication et de la compréhension des cours.

Élève 2 : Surtout qu'à l'époque c'était des cours magistraux. Donc...beaucoup de cours magistraux.

M.L : Est-ce que vous vous êtes fait aider à ce moment-là par une équipe médicale ou autre ?

Élève 2 : Du tout, j'étais suivi par un ORL et le seul conseil qu'on m'a donné a été de lire sur les lèvres (lèvres). On n'avait pas décelé le besoin de m'appareiller, je ne sais même pas si cela existait à l'époque, je pense que oui mais... Donc j'ai appris à lire sur les lèvres et du coup j'ai du mal, je n'ai pas l'habitude de regarder les gens dans les yeux quand je leur parle.

M.L : Vous n'aviez pas connaissance de la MDPH ?

Élève 2 : Pas du tout (lèvres).

M.L : D'accord. Est-ce que selon vous monter un dossier MDPH et avoir par conséquent des aides, des adaptations aurait pu être intéressant pour vous ?

Élève 2 : Oui, alors, c'est un peu compliqué parce qu'à l'époque, aujourd'hui les formes de handicap sont beaucoup moins pointées du doigt, mais à l'époque c'était pas forcément très bien vu, euh, je pense que ça m'aurait aidé quand même. Honnêtement oui. Avoir des adaptations soit dans les enseignements, ou alors d'être appareillé beaucoup plus vite je pense que cela m'aurait aidé dans ma formation.

M.L : Qu'est-ce qui aurait pu être mis en place en cours par les professeurs ?

Élève 2 : Cela aurait pu être par exemple, si cela avait été possible, de faire des enregistrements audios avec un casque pour moi pour les consignes, cela peut être... privilégier l'écriture des consignes écrites, cela peut être... des schémas, des dessins qui permettent de mieux comprendre le cours. Moi je sais qu'en master, pour la préparation des concours, je faisais beaucoup avec des dessins et des schémas et ça m'a vraiment beaucoup aidé. Moi je pense qu'avec tout ça, ça aurait été plus... parce que vraiment, à l'époque, j'ai le souvenir que le prof dictait et on devait recopier. Et donc si on m'avait donné des polycopiés, avec peut-être des textes à trous ou pas, des schémas, ça m'aurait sûrement aidé.

M.L : Vous avez dû faire un effort supplémentaire, une charge de travail supplémentaire, pour arriver à un niveau que vous auriez atteint plus facilement si des adaptations avaient été mises en place ?

Élève 2 : Ah bien oui, cela a été un problème, j'ai toujours dû fournir plus de travail que d'autres parce que j'avais plus de difficultés au niveau de la compréhension. Donc c'est sûr que cela m'a pris plus de temps.

M.L : Si par exemple votre ORL vous avait expliqué plus en détail qu'il était possible de faire un dossier MDPH et d'être aidé à ce moment-là est-ce que vous l'auriez fait ?

Élève 2 : Ah oui je l'aurais fait.

M.L : Personne ne vous a jamais parlé d'une personne ou d'une organisation qui aurait pu vous aider dans les démarches ?

Élève 2 : Pas du tout, parce que, ah non vraiment pas du tout. En fait les démarches ont commencé à être entreprises en 2018, je crois que j'ai fait un bilan ORL en 2018 et j'avais expliqué que depuis quelques années vraiment, moi je travaillais dans la restauration, et de devoir prendre des commandes avec le brouhaha du restaurant, et c'est là que la question s'est posée de me mettre un appareil auditif. Surtout qu'en plus on s'est rendu compte en 2018 que la perte auditive est significative et qu'elle continuait de baisser. Donc là je ne sais pas du tout où j'en suis, il faudra que je fasse un bilan l'année prochaine, j'ai dû en perdre encore.

M.L : Est-ce que vous souhaitez ajouter autre chose ? J'ai terminé mes questions.

Élève 2 : Non, c'est bon. Enfin je pense qu'au niveau de la communication le problème à l'époque vraiment c'était pas très bien vu, il y avait pas d'inclusion avant 2005 donc bon, on en parlait pas, il y avait des sujets de société qui étaient un peu tabous. Le handicap en faisait partie, c'était comme ça.

Entretien 4 : élève sourd signant

Avertissement : cet entretien a été retranscrit à partir d'une interprétation en langue des signes. L'interprétation de la langue des signes vers le français oral nécessite de passer d'une représentation visuelle à un discours. Cette gymnastique nécessite une adaptation au style d'expression des locuteurs ce qui peut entraîner une légère variation¹⁵.

M.L : Pouvez-vous vous présenter s'il vous plaît ?

Élève 3 : Je suis *** et je suis serveur.

Il est très rare de trouver en France des sourds qui entrent dans des formations en hôtellerie-restauration. Je n'ai pas eu de problème de communication, j'étais à l'aise, certaines personnes me posaient des questions. Avant j'étais professeur de langue des signes. Mes élèves étaient des entendants. J'ai eu une expérience de 7 ans puis j'en ai eu marre. Le groupe d'élève apprenait à signer et puis quand la formation était terminée, ils me remerciaient, étaient contents mais quand ils sortaient de cet environnement, ils rencontraient des sourds et souvent, lorsqu'ils leur demandaient des informations, les sourds refusaient de communiquer et avaient peur de s'ouvrir. C'est dommage, je préfère les rencontres, il faut être ouvert. En sortant de la formation, les entendants veulent rencontrer des sourds. Mais les élèves changeaient tout le temps et je ne faisais pas vraiment de lien. J'en ai donc eu marre et j'ai arrêté les cours de LSF. Je voulais changer de voie professionnelle, et j'ai donc organisé des cafés-signes dans des restaurants. Le thème était de communiquer avec les entendants. Des entendants venaient manger, ils me posaient des questions. On pouvait communiquer avec tout le monde, des personnes qui venaient car ils vivaient à côté, travaillaient ou même certains qui étaient en vacances.

C'était à Avignon, j'allais tous les jours manger dans ce restaurant, je discutais, et je suis devenu ami avec le chef du restaurant, le patron. Il a proposé que j'intègre son entreprise. Je lui ai appris les signes comme les différentes boissons, les cafés, les bières... petit à petit. Je signalais avec le patron et les entendants voyaient alors qu'il était possible de communiquer puisque le patron y arrivait. J'ai alors vu que je préférais le service.

Il m'a ensuite proposé de faire une formation en alternance. J'ai donc eu des cours sur les produits des différentes régions de France, les fromages, les vins, l'origine des poissons de mer ou de rivière, le lait utilisé pour faire les fromages, les différentes viandes... J'ai appris toutes ces connaissances et ce savoir-faire pendant 1 an puis j'ai réussi mon examen. J'étais le seul sourd mais j'avais le même niveau que les entendants, avec un bon niveau de français écrit. Même si je me trompais je pouvais progresser parce que je communiquais et en utilisant des techniques visuelles sur par exemple les assiettes spécifiques, le service à la Russe avec un guéridon, le service à la française, le service à l'anglaise du côté gauche, le service à l'assiette, ou d'autres techniques, qui sont différentes selon les hôtels-restaurants.

Puis je suis rentré vivre au Pays Basque il y a 4 ans. J'ai commencé à travailler dans l'hôtel restaurant Serge Blanco 5*. Le rythme était très intensif. Le chef de cuisine était surpris qu'un sourd soit là. Il était souvent en colère, il ne fallait pas se tromper, il fallait être précis dans la rédaction des bons, il fallait se rappeler de tout, on m'a conseillé de tout noter, la cuisson des viandes, bleu, à point, qui a pris quel plat parce que les entendants peuvent se le dire mais moi je le notais sur le bon pour ne pas qu'il y ait d'erreur. Le chef était surpris de ma bonne organisation et j'étais content. J'habitais à Biarritz.

Dans les écoles d'hôtellerie restauration, c'est rare qu'il y ait des interprètes toute la journée, parfois ils sont là 2 heures, c'est compliqué de gérer l'emploi du temps, il faut s'organiser avec les autres personnes sourdes. Avec mon prof on communiquait par écrit, on se comprenait bien, il n'y avait pas de problème. Il m'a présenté à la CCI et ils étaient étonnés de voir un sourd travailler en hôtellerie restauration. Ils ont trouvé ça bien et ont organisé le tournage d'un reportage, il est bien, j'étais content. Voilà, je vous ai globalement présenté mon parcours.

¹⁵ Opus cité n°14.

M.L : Pourquoi avoir choisi d'être inclus dans un lycée et pas dans une formation spécialisée ?

Élève 3 : Souvent les sourds ont peur de communiquer avec les entendants qui passent beaucoup par la voix, c'est difficile de communiquer. Mais on en est capable. On peut lire, on peut écrire, moi je suis à l'aise. On se retrouve souvent face à un mur, il manque un peu d'ouverture. On peut signer avec d'autres sourds mais on peut aussi rencontrer des entendants, c'est important la mixité dans la vie de tous les jours. Par exemple, si une personne sourde est malade, qui va la soigner ? un entendant. Il faut être ouvert et intégrer les gens. Il faut être autonome. Et un sourd peut être serveur. C'est vraiment dommage que les sourds aient peur de communiquer avec les entendants.

Moi je travaille dans un restaurant et je suis à l'aise, il n'y a pas de problème, on ajoute un peu d'humour. Je dis bonjour en langue des signes, j'installe les clients, je leur donne la carte, on passe par le mime, ça fait souvent rigoler. Pour présenter les plats, c'est assez visuel donc on se comprend. On montre sur la carte... puis je donne le bon en cuisine. Le patron a vu comment je travaillais et il était content de mon travail.

Je travaille de manière autonome, on me confie 5, 6 tables, on se partage la salle. Et si je vois que mon collègue est en retard, je vais l'aider.

M.L : Au début de la formation, vous a-t-on demandé vos besoins ?

Élève 3 : Oui on en a discuté. Premièrement j'avais l'aide d'un interprète et sinon on passait par l'écrit, au tableau par exemple. Je leur ai aussi appris quelques signes comme bonjour, merci, travail... enfin voilà quelques signes de base.

M.L : Qui payait l'interprète ?

Élève 3 : C'était l'école hôtelière directement. C'est le patron de l'entreprise où je travaillais qui a organisé pour que ce soit financé par les subventions de l'Agefiph. C'est l'Agefiph qui a financé toute ma formation à l'école hôtelière, dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

L'Agefiph aide les personnes handicapées. Par exemple dans l'entreprise où je travaillais, pour que ce soit visuel j'avais un pad. Cela me servait aussi pour quand le chef devait m'appeler, quand un plat chaud sortait de la cuisine par exemple, le pad vibrait dans ma poche pour m'appeler. Par contre je n'avais pas ce pad à l'école hôtelière, j'étais autonome ; j'allais voir si le plat était prêt.

Dans tous les cas, j'étais autonome en passant par l'écrit. Par exemple, quand un plat était trop froid ou autre, la communication était assez facile avec le chef et j'allais parfois plus vite que les entendants qui parlaient. Je suis assez actif dans mon travail.

En tous cas, il ne faut pas oublier que le client est roi.

M.L : Est-ce que les professeurs étaient assez ouverts ?

Élève 3 : Oui, je voyais qu'ils avaient peur, qu'ils ne savaient pas comment faire. Ils faisaient l'effort de passer par l'écrit.. C'est une découverte et surtout une ouverture. J'étais étonnamment surpris. Ils m'ont dit qu'ils avaient beaucoup appris et je continuais de leur donner des informations. En tous cas, ils ne faisaient pas de différence avec les entendants. Ils étaient très contents quand j'ai obtenu mon diplôme.

Ensuite, j'ai écrit mon CV et une lettre de motivation. Les entreprises m'appelaient alors que j'avais précisé dans ma lettre de motivation que j'étais sourd. Souvent on me répondait non en me disant que c'était trop difficile pour communiquer.

Ce que je faisais alors c'était que je demandais à mon professeur d'appeler pour moi, pour faire un lien avec l'entreprise. Il leur disait alors que c'était possible, en utilisant des méthodes visuelles, il leur racontait mon expérience et les patrons disaient alors qu'on pouvait essayer même s'ils avaient peur.

Quand je suis arrivé au travail, je me suis présenté au travail en disant que j'étais sourd. Mon professeur avait tout organisé, de A à Z, du début jusqu'à la fin.

Le patron m'a regardé travailler et a bien vu que j'y arrivais, que je n'avais pas besoin de parler pour cela. Par exemple, un client peut demander de l'eau, alors qu'en fait, il suffit au serveur de changer la carafe avant qu'il ne demande. Le patron était content de mon travail.

Je remercie énormément mon professeur, il était super. Cela montre que les sourds sont capables.

M.L : J'ai posé toutes mes questions, est-ce que vous souhaitez ajouter autre chose ?

Élève 3 : Souvent les patrons ont peur parce qu'ils n'ont jamais travaillé avec des sourds et se disent que ce n'est pas possible. Mais je n'ai pas besoin de parler pour travailler. Par exemple, on peut montrer sur la carte, en expliquant avec des gestes. D'ailleurs à la fin du repas, les clients étaient généralement contents d'avoir appris des choses. C'était vraiment axé sur le partage, j'étais content. Et avec mes collègues entendants aussi, ils pouvaient avoir peur mais en communiquant tout le monde était content, on partageait.

Et aussi je réfléchis, peut-être dans 3 ou 4 ans, à ouvrir un restaurant sur le thème des signes où il y aurait des images présentant les principaux signes pour que les clients les apprennent et communiquent avec nous, comme par exemple, bonjour, merci, bon appétit... je trouve que c'est très important. J'aimerais que les personnes sourdes puissent suivre facilement une formation comme la mienne, car il faut connaître les fromages, les vins, les régions, les origines, il faut tout connaître. Pour moi, sourd ou entendant c'est pareil, je pourrais aussi embaucher des personnes entendants, qui apprendraient à signer et découvriraient un monde. Comme il existe déjà des restaurants qui font découvrir le monde des aveugles, je voudrais faire découvrir le monde des Sourds, avec beaucoup de visuel, basé sur la sensibilisation, comment appeler une personne sourde, tout ce qui concerne les sourds. C'est dommage car les entendants sont beaucoup basés sur l'auditif et c'est logique pour eux. Moi je me base sur le visuel et je veux changer cette image négative des sourds car pour moi ce n'est pas négatif de ne pas pouvoir parler. Et les gens sont étonnés quand je leur dis qu'on peut écouter avec les yeux.

M.L : J'espère pouvoir venir un jour dans votre restaurant !

Élève 3 : Pas de problème tu seras la bienvenue !

M.L : Merci beaucoup !

Élève 3 : Avec plaisir, si tu as d'autres questions n'hésite pas à me recontacter. Bon courage pour ton mémoire.

Entretien 5 : enseignant non spécialisé

M.L : Nous allons commencer par une partie qui a pour objectif d'en savoir un peu plus sur vous, ensuite on abordera les besoins de l'élève et enfin les adaptations qui peuvent être mises en place. Pouvez-vous commencer par vous présenter s'il vous plaît ?

Professeur 1 : Je suis ***, j'ai 49 ans, je suis actuellement professeur à l'école hôtelière *** et au CFA ***. Cela fait à peu près 7 ans que j'enseigne la matière d'hébergement plus particulièrement et de restaurant aux Bac STHR, seconde, première et terminale, au Bachelor, au BTS et aux Mention Accueil. Au début de mon activité j'étais en charge des CAP et des Bac pro et c'est pendant ma classe de CAP formation adulte que j'ai rencontré mon élève qui était sourd. Avant cela, j'avais un hôtel pendant 12 ans, de 28 chambres, que j'ai tenu en gérance.

M.L : Vous venez de dire que vous avez déjà accueilli un élève sourd dans votre classe. Aviez-vous déjà accueilli un élève porteur d'un autre type de handicap ?

Professeur 1 : Non, c'était la première fois que l'on me proposait ça. C'était sur une formation adulte, qui correspond à une reconversion professionnelle, où d'habitude les publics sont par exemple des personnes qui travaillaient à La Poste qui voulaient partir dans l'hôtellerie, j'avais des gens qui voulaient s'installer à leur compte en tant que cuisinier ou serveur, et donc ils voulaient faire les deux. Donc c'était beaucoup de la reconversion professionnelle avec des parcours différents, mais pas de personne avec des handicaps.

M.L : D'accord. Est-ce que vous pensez que l'élève était bien inclus dans la classe ?

Professeur 1 : Oui, bon déjà il a fini major de sa promotion. Ils n'étaient pas nombreux vous allez me dire, ils étaient 6 ou 7 mais c'était déjà pas mal. Et comme je le dis souvent par rapport à des entretiens ou des articles que j'ai fait dessus, au début il est peut-être passé pour une curiosité, comme souvent, et ensuite en fait, il a permis à certains étudiants de comprendre que la difficulté est relative aux barrières que l'on peut se fixer, et que finalement il devenait un exemple pour ses collègues, parce que comme on disait souvent en rigolant, parce qu'il avait beaucoup d'humour, qu'il était sourd pas manchot, que en service, à part ne pas entendre, il n'avait pas plus de difficultés que cela.

M.L : On va passer à une seconde partie sur les besoins de l'élève. Est-ce qu'à son arrivée vous avez questionné l'élève à propos de ses besoins ?

Professeur 1 : Alors ça a été compliqué parce que déjà, il a fallu le temps d'adaptation quand ma chef m'a proposé d'incorporer un élève avec handicap et en plus avec un élève sourd. En CAP Service, pour situer pour ceux qui ne seraient pas au courant, il y a quand même un service de deux tables à faire, parler aux clients, vendre des produits, demander aux clients si tout se passe bien, donc ce n'est pas la qualité première au niveau oral pour un sourd. Donc j'ai eu un temps d'adaptation pour savoir si je l'incorporais dans ma formation et finalement après, comme j'aime bien les défis et que je suis sensible à l'intégration des personnes avec handicap, je me suis dit que ça pouvait le faire. Donc de suite on a été obligé de mettre en place un interprète, pour les cours écrits, ce qu'on appelle la technologie de restaurant où on est dans une salle et j'essaye d'expliquer comment se fabriquent certains alcools, la qualité des produits, les techniques de vente... Donc là... comment dirais-je, le traducteur s'est mis en place et ensuite pour la partie écrite on communiquait via un tableau, ou une tablette velada, j'écrivais dessus et je le laissais se mettre en place. On a appris à communiquer par gestuelle parce que je n'avais pas le temps d'apprendre la langue des signes, même s'il m'a appris quelques mots. On a instauré entre nous un petit code, qu'il peut y avoir aussi avec quelqu'un de valide, on s'est vite compris par la gestuelle et par les regards, parce qu'en travaux pratiques restaurant c'est assez facile, voilà.

M.L : Est-ce que vous vous êtes rapproché de quelqu'un dans les adaptations que vous avez pu mettre en place ?

Professeur 1 : Alors la responsable de la formation continue a fait appel à une association, d'ailleurs l'élève est venu avec cette association. La prise en charge de l'interprète, parce que c'est assez cher, a été prise en charge dans le cadre de son handicap. Il faut savoir que les interprètes doivent se relayer toutes les deux heures, parce que c'est très physique de retranscrire une langue des signes, donc ça je ne le savais pas, je l'ai appris, cela fait partie des choses que j'ai apprises, et donc c'était une prise en charge en tant que demandeur d'emploi, il avait droit à une prise en charge. Alors il a fallu s'organiser, parce qu'on ne pouvait pas avoir l'interprète sur toute la journée et cette formation faisait 8h-18h, donc nous avons décidé de concentrer l'interprète sur l'après-midi où j'avais ce qu'on appelle les cours théoriques, où l'interprète était beaucoup plus utile et c'est pour ça que la partie pratique on a décidé de faire sans.

M.L : L'interprète pouvait être présent sur tous les cours théoriques ?

Professeur 1 : Oui, en fait on finissait le service à 14h30-15h, on avait cours de 15h à 18h, ou de 14h à 18h, donc dès fois il nous est arrivé d'avoir 2 interprètes, chacun faisait 2 heures pour pouvoir se reposer et c'était pris en charge par l'association. Il faut savoir que la formation c'était un jour et demi par semaine, c'était une formation continue. Le reste du temps il était en entreprise et il y avait des aménagements en entreprise, je répondrais tout à l'heure si vous avez des questions.

M.L : Parfait, est-ce que, avant d'inclure cet élève, vous aviez connaissance de la surdité, de la culture sourde ?

Professeur 1 : Alors pas plus que je pense la moyenne des français. Je savais que ça devait pas être facile pour eux, je savais, comme il m'a expliqué, qu'il y a des malentendants, c'est à dire qu'ils entendent mais pas très bien, il y a des sourds, carrément sourds depuis la naissance, des sourds par accident, mais honnêtement avec le recul, j'aurais jamais pensé qu'un sourd puisse demander une formation et voire même valider une formation dans les métiers de la salle.

M.L : Est-ce que vous vous êtes renseigné, lors de l'arrivée de l'élève, que ce soit auprès de lui, d'autres organismes ou par d'autres moyens ?

Professeur 1 : En fait j'ai téléphoné à son employeur qui l'employait en tant que barman, à la Brasserie des trois brasseurs, qui est une brasserie de chaîne, qu'on peut retrouver à peu près dans toute la France, sur la thématique de la choucroute. J'avais besoin quand même de connaître, malgré son handicap, j'avais besoin de connaître sa motivation. Si l'employeur m'avait dit, comme n'importe quel candidat, qu'il n'était pas motivé, qu'il ne travaillait pas bien, ça ne m'aurait pas aidé. Mais l'employeur m'a traduit une grosse envie de bien faire, une grosse motivation, et là je me suis dit qu'avec le handicap qu'il présentait, que ça valait quand même le coup de se pencher sur le cas de cet élève pour pouvoir lui permettre d'avoir une formation en un an.

M.L : Maintenant on va passer à une partie sur les adaptations que vous avez pu mettre en place. Est-ce que vous avez mis en place des adaptations pour permettre un meilleur apprentissage pour l'élève ?

Professeur 1 : Alors il y a eu de l'adaptation que j'appelle... avec du matériel. Alors il y a eu la velada, le tableau pour pouvoir travailler en TP. Nous avons ce qu'on appelle des restaurants d'initiation, vous devez avoir ça également, qui sont réservés à apprendre aux élèves, et ce sont les élèves qui sont clients, donc là c'est assez facile de communiquer. Le seul souci dont je me suis rendu compte, c'est que pour pouvoir parler à un sourd il faut qu'il vous regarde, donc vous imaginez quand les élèves s'en vont vite fait aux offices, qui sont de dos, et donc quand je les rappelle, et bien au début j'ai appelé ***, mais je me suis aperçu que cela ne servait à rien. Donc ça effectivement, en plus de l'agencement, j'ai changé ma façon de faire, parce qu'on tombe vite dans des habitudes, qu'on a en plus professionnellement parce que j'ai été serveur, j'ai été chef de rang, et on est dans une routine.

Donc ça cet aménagement c'est juste des habitudes à avoir, et à prendre un peu plus de temps. Le plus gros aménagement qu'on a fait c'est interprète en cours, et le fait aussi, vous avez déjà dû vous en rendre compte depuis le début de l'entretien, que je parle assez vite, et que j'ai été obligé, pour l'interprète, pour éviter qu'elle surchauffe, j'ai été obligé de ralentir ma diction. Chose que j'impose à mes élèves en BTS, pour leur expliquer qu'il faut prendre son temps, faire des pauses, j'ai été obligé de me l'imposer à moi-même.

Et la dernière petite chose qui peut prendre du temps, puisque certains collègues avaient je pense refusé de prendre en charge l'élève pour ces raisons-là, c'est que souvent, d'une semaine sur l'autre, voire 15 jours avant, il faut transmettre les documents avec lesquels on va faire cours, aux interprètes, pour qu'ils aient le temps de les préparer. Et ça, dans une organisation de professeur que vous connaissez puisque vous êtes au début, on a des semaines qui sont très chargées, et ça rajoute un peu de travail. Ça m'a surchargé un peu ma charge de travail, avec le recul je ne regrette pas, mais les premiers temps c'était un peu compliqué.

M.L : Et justement, ces supports de cours est-ce que vous les adaptez ou bien vous les faisiez comme avant ?

Professeur 1 : Alors souvent les supports de cours que nous avons, c'était ce qu'on appelle des fiches élève et moi j'avais des fiches professeur. C'est-à-dire que dans la fiche élève, surtout en CAP, je ne dis pas que le CAP n'a pas un grand niveau, mais on va à l'essentiel quand en bac pro et en BTS on commence à être dans l'analyse où c'est un peu plus poussé. Mais en CAP on a beaucoup de documents avec des trous, des phrases à remplir, donc c'est celle que je donnais aux élèves classiques, et à ***, ce que je faisais, je lui donnais directement la version professeur, où il y avait déjà les réponses, pour qu'il puisse quand même avoir plus de facilité par rapport au fait qu'il devait regarder l'interprète. Par contre j'essayais de le solliciter un peu plus en classe, dans la prise de parole si je peux me permettre, ça s'appelle comme ça même s'il ne parlait pas, pour pouvoir justement le remettre un peu à égalité avec les autres qui n'avaient pas forcément la réponse mais qui avaient plus de facilité à parler.

M.L : Vous avez parlé tout à l'heure de la manière de communiquer avec l'élève quand l'interprète n'était pas là, donc c'est-à-dire par l'écrit principalement, mais est-ce qu'il y avait d'autres moyens ?

Professeur 1 : On a mis en place un petit relationnel qui était propre à nous, puisqu'il me comprenait beaucoup avec mes regards, avec mes expressions. Alors lui, il ne fait pas partie des personnes sourdes qui lisent sur les lèvres. Il y a certaines personnes qui y arrivent mais apparemment lui ne le faisait pas. Dont on avait une complicité, on peut appeler ça comme ça où il savait quand je n'étais pas content, il savait quand ça allait par rapport à ses résultats. Et j'avais pris ma petite veleda sur place pour lui expliquer les choses. Ce que j'ai retenu surtout c'est que ce sont des personnes qui n'aiment pas les traitements de faveur et qui aiment être considérés comme tout le monde. Donc rapidement je ne lui ai pas fait de cadeau en fait. Tout à l'heure vous m'avez demandé si on avait mis des choses en place, dès le début, quand on a mis les choses en place, je lui ai expliqué qu'il n'aurait pas de traitement de faveur et que je l'aiderai mais qu'en aucun cas j'aurais de la pitié ou quoi que ce soit parce que je sais qu'ils n'aiment pas ça et rapidement je me suis aperçu en fait qu'il avait beaucoup d'humour, sur lui-même, sur son handicap, et ça c'était très appréciable. Et ce sont des personnes qui n'ont pas envie d'être sûr-aidées. Donc finalement, la complicité qu'on pouvait avoir en TP s'est faite naturellement parce que même avec quelqu'un de valide, il y a beaucoup de complicité par le visuel.

M.L : Est-ce que vous utilisiez des outils particuliers pour faciliter les apprentissages ?

Professeur 1 : En TP pas spécialement, à part un tableau veleda et un paper board qui était présent dans la salle de restaurant, et peut être, plus qu'avec quelqu'un de valide, j'étais obligé de l'arrêter quand il faisait la faute. Par exemple, en service, quand il ne servait pas du bon côté, j'étais obligé de l'arrêter sur le fait pour lui expliquer que ce n'était pas le bon côté, il en a encore plus besoin. Les personnes valides en ont déjà besoin dans la formation en pratique mais eux en ressentent encore plus le besoin. C'est-à-dire que le débriefing que vous faites après le service, va peut-être moins lui apporter à lui que si vous l'arrêtez quand il commet l'erreur. Je n'ai pas mis des choses en

place mais j'ai changé ma façon de faire. Pour les personnes valides je faisais des débriefings après le service, on s'asseyait et on parlait tous ensemble et on échangeait. Pour lui, c'est plus compliqué donc on avait plus un coaching personnalisé sur l'erreur qu'il pouvait faire dans l'immédiat.

Après en cours non, je travaille avec un Powerpoint et mes documents sont tous numériques, à part le fait que... l'interprète était avec moi, c'est indispensable pour des cours en théorique, on ne peut pas s'en passer, voilà, il n'y a aucun souci. Il n'y avait pas d'autres aménagements que ça.

M.L : Est-ce que vous pourriez me présenter les adaptations qui ont été mises en place en entreprise ?

Professeur 1 : Alors il a travaillé aux 3 brasseurs, son patron avait décidé de le mettre au bar, donc c'est compliqué parce qu'on se dit qu'au bar, tous les serveurs viennent demander la boisson, tout le monde commande en même temps. Donc ils avaient mis 2 systèmes en place. Souvent au bar vous vous retournez parce que vous allez chercher les boissons donc ils lui avaient mis un miroir dans le dos de manière à pouvoir voir les personnes qui étaient au comptoir puisque bien sûr il ne les entend pas, il n'entend pas les sonnettes, rien du tout, donc ça lui a permis de ne faire attendre personne. Ils se sont aperçus qu'au bar dans les préparations il n'y avait pas besoin de parler, il y avait les bons, donc ils remplissaient les bons et il donnait les bons aux serveurs. Et ensuite, au niveau sécurité, ils lui avaient mis un petit bracelet avec une lumière rouge, au cas où si jamais il y avait une alarme incendie, au cas où il faille évacuer l'établissement, ça clignotait et il savait qu'il devait sortir. Donc voilà, ce sont les seuls aménagements. Après on s'est aperçus qu'en fait les gens, comme on ne peut pas mettre une affiche qui clignote disant "faites attention vous avez à faire à un sourd", les gens ne s'en rendent compte pas forcément de suite, après il leurs faisait un signe, donc les gens comprenaient. On s'est aperçu que les gens finalement se détendent, ça les rend moins nerveux, beaucoup de gens, à 90 %, parce qu'il y a toujours 10 % d'imbéciles qu'on n'arrivera jamais à remplacer, mais à 90 % vous avez des gens qui prennent plus le temps. Ils ne rentrent pas dans le côté pitié, voilà "on a pitié de lui", ils sont plus attentifs, plus doux, plus respectueux, voilà ça atténue un peu et finalement ça se passe bien. Voilà ce sont les seuls aménagements dont m'ont parlé son employeur.

M.L : Très bien, j'ai terminé mes questions, est-ce que vous voulez ajouter autre chose ?

Professeur 1 : Je ne sais pas si on va en parler dans une autre partie mais moi ça m'a beaucoup apporté, je pense même peut être plus que lui, parce que ça m'a fait changer ma vision de la formation, ça m'a fait relativiser sur plein de choses, ça m'a permis de m'en servir aussi, avec son accord, en expliquant à mes élèves quand ils n'étaient pas motivés, parce qu'il pleuvait ou parce qu'au lieu d'avoir 3h ils avaient 4h, je leur expliquais que si un sourd pouvait avoir un CAP, ya pas de raison qu'ils ne l'aient pas. Avec *** on rigolait souvent là-dessus, et ça m'a permis justement, on en parlait tout à l'heure, de faire comprendre aux autres élèves de sa classe, que finalement si on se regarde un peu trop ou si on s'écoute un peu trop, on ne fait pas grand-chose. Et ça m'a beaucoup apporté humainement parce que voilà, ce n'est pas très présent dans notre société et j'en ai fait la demande à ma chef, en disant expressément que j'étais prêt à renouveler l'expérience et même pouvoir l'adapter à d'autres handicaps, par exemple les personnes qui ont de la trisomie 21, parce que je sais qu'il y a des restaurants qui sont axés là-dessus, je sais que c'est des personnes qui peuvent être opérationnelles, qui ont beaucoup d'envie. Voilà, j'ai soumis à ma responsable qu'un jour, ça ne me dérangerait pas de refaire cette expérience, avec sans doute un autre handicap.

M.L : Merci beaucoup.

Professeur 1 : J'espère que cela vous aidera.

Entretien 6 : éducateur spécialisé

M.L : On va commencer par une première partie pour en savoir un peu plus sur vous puis sur une autre partie à propos de la scolarité, les besoins et adaptations des élèves sourds. Est-ce que vous pourriez vous présenter ?

Éducateur spécialisé : Oui, je suis ***, je suis éducateur spécialisé à l'institut des jeunes sourds de ***, depuis 2011, je travaille à la fois sur l'internat socio-éducatif qui accueille des jeunes de 12 à 20 ans... il y a 38 jeunes à l'internat, plus particulièrement sur le groupe des ados, des jeunes qui ont entre 15 et 20 ans à peu près. Ils sont scolarisés soit en interne chez nous, dans l'équivalent d'une filière un peu SEGPA, on va dire plus professionnelle, on a aussi un CAP Agent Polyvalent de Restauration en interne, également des jeunes qui sont scolarisés en unité d'enseignement externe dans le collège de secteur à 5 min de l'institut, et moi particulièrement je suis responsable des lycées qui sont scolarisés en inclusion dans différents établissements de la métropole.

M.L : D'accord super ! Est-ce que vous pourriez me parler de la procédure de scolarisation, c'est-à-dire quand un enfant va par exemple terminer son collège et donc vouloir s'orienter vers une formation, comment va-être fait le choix de l'inclusion dans un lycée ou d'une formation en interne ?

Éducateur spécialisé : Ça dépend du projet professionnel qui va être travaillé en classe de troisième et ça commence même en quatrième. Le projet se définit, et après, en fonction des capacités scolaires... les orientations se font. Les jeunes font en général des mini-stages dans les établissements pour se projeter et en fonction des retours des lycées, euh... le projet aboutit ou est alors repensé suivant ce qu'a donné le mini-stage.

M.L : Concrètement, qui va faire le choix du dispositif de scolarisation ?

Éducateur spécialisé : Alors... En fonction des retours des établissements, bon quand ils sont positifs et que leurs projections peuvent se faire, ça se fait assez naturellement, avec un processus de dossier et d'admission classique. Quand c'est un peu plus compliqué, que la surdité risque d'être... on va dire pas accompagnée suffisamment par le lycée... nous on travaille avec la famille, sur peut-être un autre type de formation qui pourrait correspondre le mieux. Ça dépend des retours qu'on a des lycées.

Par exemple, là on a un jeune qui est intéressé par un lycée, il est allé faire un mini-stage, et puis bon le rapport a été, euh..., alors que c'est un jeune qui pourrait tout à fait se mobiliser, qui est assez sérieux, le lycée lui, a contrario, a estimé que sa surdité et le fait qu'il ne soit que dans le signe... allait poser problème. Et donc ils ont rendu un rapport qui est... laissant entendre qu'ils ne le prendraient pas. Donc nous derrière on a revu le projet, compte tenu de ce "refus", et on va proposer autre chose, avec un établissement spécialisé qui est à côté de chez nous, où il y a des ateliers professionnels, donc on va essayer de mixer une scolarité ici chez nous en interne, en LSF avec nos profs à nous, et des temps d'atelier dans l'établissement spécialisé d'à côté, où là on va voir comment on va mettre en place, il y aura soit un prof de temps en temps, ou un éducateur, voilà, ça se sera à construire en fait.

M.L : Donc c'est la voie de l'inclusion qui va être privilégiée, et si l'inclusion n'est pas possible on va partir sur un établissement spécialisé, c'est ça ?

Éducateur spécialisé : Exactement. Voilà, on essaye le plus de possible l'inclusion et après ça dépend des établissements, il y en a qui mettent ça en valeur et qui essaient de mettre des solutions et puis pour certains c'est plus compliqué. Ça dépend des établissements mais aussi des capacités des jeunes parce que voilà, ils n'ont pas tous le même niveau et c'est pas forcément une histoire de surdité.

M.L : Est-ce qu'il arrive qu'un élève change de dispositif au cours de sa scolarité ?

Éducateur spécialisé : Ça peut arriver, que des jeunes qui étaient scolarisés par exemple au collège de secteur en inclusion, avec une classe dédiée de sourds mais quand même en inclusion dans le collège, finissent par revenir en

formation préprofessionnelle chez nous en interne. Quand ils ne se sentent pas à l'aise, quand le niveau est trop faible, quand ils sont trop en difficulté... c'est travaillé avec la famille mais ça peut arriver qu'effectivement au niveau du collège... voilà il puisse finalement intégrer la filière préprofessionnelle ici. Après en lycée... non je n'ai pas eu ce cas de figure pour l'instant.

M.L : Si l'élève est, par exemple, inclus dans un lycée hôtelier, et que l'élève est signant, comment ça va se passer au niveau de l'inclusion ? Quelles sont les adaptations que l'on va mettre en place ?

Éducateur spécialisé : Nous on essaye de... donc ça dépend, quand il y a plusieurs jeunes dans une filière, là on peut développer des mini-unités externalisées ou là on peut développer plus de moyens. Donc on aura, sur des lycées professionnels, où il y a moitié temps théorique et moitié temps pratique, on va mettre le paquet sur des temps théoriques avec des enseignants spécialisés de chez nous qui vont en co-enseignement avec des enseignants du lycée, et on peut aussi mettre en place des interprètes. Et on peut aussi, sur des temps professionnels, mettre aussi des enseignants spécialisés. Après, l'enveloppe, on va dire en moyenne des 35 heures hebdomadaires, on peut pas la couvrir en totalité. C'est énorme en fait. Donc nous on a un certain nombre de profs, qu'il faut qu'on répartisse, euh.. sur tout, tous les 160 jeunes qu'on couvre, sur deux départements. On essaie de le faire au mieux, en général, moi mes lycéens... euh... ils ont entre 2 heures et 5 heures avec un prof spécialisé... et aussi parfois des temps de remédiation, s'ils ont des difficultés dans certains cours, ça peut être repris sur un certain temps, sur l'internat par exemple. Donc en gros on peut apporter... on va dire entre 2 heures et 5 heures de soutien pédagogique à l'élève dans le cadre de son inclusion. Ça dépend, en fait, chaque jeune à son profil, sa surdité, ses capacités... et on fait en fonction de ses besoins, au mieux. On essaie de faire au mieux en tous cas, en fonction de ses besoins.

M.L : Quand est-ce que vous allez évaluer les besoins du jeune ?

Éducateur spécialisé : Alors nous, on a ici ce qu'on appelle le Projet Individuel d'Accompagnement, le PIA, qui est un document rédigé, qui est en fait une sorte de synthèse. On a une réunion en début d'année, entre septembre et novembre, où on produit ce document, dans lequel est noté, donc bien sûr le type de surdité, les souhaits de la famille, les souhaits de l'élève pour l'année à venir, des constats, des observations, des objectifs et un plan d'action. Ce projet on le rédige dans cette réunion qui dure une heure, on le soumet aux parents et à l'élève pour qu'ils le signent. Donc s'ils sont d'accord ils le signent, et s'ils veulent l'amender, il y a une petite case, et on essaie de trouver une solution s'il y a des demandes supplémentaires. Donc dans ce document, on liste les besoins éducatifs et pédagogiques de l'élève, avec les temps de profs spécialisés qui peuvent intervenir, et tout est formalisé à ce moment-là. Et la famille et le jeune y souscrivent en général.

M.L : Qui va participer à cette réunion ?

Éducateur spécialisé : Alors, nous avons le chef de service concerné, l'infirmière, la psychologue de l'institut, l'éducateur référent, le référent pédagogique. Donc l'élève a deux référents pédagogiques : le référent éducatif et le référent pédagogique. Ce sont eux qui rédigent l'ensemble du document. Il y a aussi l'assistante sociale qui peut y assister. Et puis... c'est tout.

M.L : Et donc il y a cette évaluation qui est faite au début et puis au cours de la formation est-ce qu'il y a un bilan régulier qui est mis en place ?

Éducateur spécialisé : Oui, on suit l'évolution du projet, quand ça se déroule bien, que les objectifs sont atteints en fin d'année, l'année d'après on en reproduit un puisqu'on en fait un chaque année. Et quand il y a des petites choses à revoir, notamment voilà, on repère qu'un élève a besoin de plus de soutien en matières scientifiques, ou en matières littéraires ou qu'il faudrait qu'un prof technique aille peut-être dans tel cours professionnel, on le réajuste. Et on peut produire une annexe ou un document réactualisé.

M.L : Vous m'avez parlé tout à l'heure du frein du nombre d'heures de la formation, qui ne permettait pas d'avoir quelqu'un en permanence, est-ce qu'il y a d'autres freins que le frein financier à la mise en place d'adaptation pour les élèves ?

Éducateur spécialisé : Euh... alors je réfléchi en même temps...non je ne vois pas, peut-être qu'il y en aura d'autres qui me viendront après. Euh... qu'est-ce qui pourrait être un frein ?

Non, parfois des lieux de stage qui peuvent être un peu réticents par rapport à la surdité, dans les formations pros, il y a souvent des temps de stage, parfois certains patrons peuvent être réticents, mais la majorité du temps ça se passe bien, il n'y a pas de soucis, ils sont plutôt contents d'accueillir des jeunes sourds ou malentendants. Euh non au niveau de la scolarité je ne vois pas, ça me viendrait peut-être après.

M.L : J'ai également fait un entretien avec une coordinatrice ULIS qui m'a beaucoup parlé de la notification de la MDPH. Où est-ce qu'elle intervient par rapport à votre travail ?

Éducateur spécialisé : Nous en fait, les notifications... les jeunes sont affectés on va dire à notre établissement par rapport à la notification. Les notifications durent... alors ça dépend, souvent c'est 1 an, des fois c'est 2 ou 3 ans, c'est variable. Nous on fait un rapport éducatif, pédagogique et social à chaque renouvellement. Voilà, donc on arrive au terme de l'orientation MDPH et s'il y a poursuite dans notre établissement à ce moment-là on reproduit des rapports pour la MDPH.

M.L : Vous disiez "Si l'enfant est affecté dans votre établissement", cela veut dire qu'il peut ne pas l'être ?

Éducateur spécialisé : Oui, cela dépend aussi du souhait des parents. Parce que des fois les jeunes sont orientés sur tel type d'établissement et les parents préfèrent un autre type d'établissement, il y a aussi des parents parfois qui sont dans le déni des difficultés des jeunes, donc quand ils sont orientés dans un certain type d'établissements il se peut qu'ils ne soient pas d'accord et qu'ils soient orientés vers un autre. Donc voilà, c'est là qu'il y a parfois des... comment dire..., des petites difficultés quoi.

M.L : Si ce n'est pas à l'institut des jeunes sourds cela peut être dans un établissement dit "normal" sans aucune adaptation ?

Éducateur spécialisé : Heu non ça peut être sur un autre type d'établissement par exemple je pense au ***, mais qui traite d'autres troubles en plus de la surdité.

M.L : En tant qu'éducateur spécialisé, quel est votre rôle auprès des enfants ?

Éducateur spécialisé : Alors nous en fait l'idée c'est..., on travaille avec les jeunes, notamment à l'internat sur leur autonomie, le fait de grandir en s'épanouissant, d'apprendre ses limites, on fait le lien avec la famille, avec les établissements, avec nos collègues enseignants spécialisés. On est un petit peu au centre de tout ça, de manière à bien suivre le projet du jeune, en fonction des souhaits de la famille et des capacités du jeune. On va avoir un rôle un peu de coordinateur de tout ça. Enfin c'est un résumé (rires).

Aussi sur l'internat on développe des activités culturelles, sportives, aussi l'ouverture au monde, l'ouverture sur l'extérieur, on essaie de leur faire découvrir les dispositifs de droit commun qu'il y a hors de l'institut. Le fait d'être à l'internat il y a aussi le fait d'être ensemble, dans la même langue, parce que ces jeunes-là sont très isolés, déjà au sein même de leur famille parfois, parfois et même souvent, bien trop souvent ils ne pratiquent pas la langue des signes. Donc voilà, le fait de grandir ensemble dans un même lieu, ça les aide aussi à se construire. Et construire son identité de jeune sourd dans la société.

M.L : Tous les élèves que vous accueillez sont signants ou il y a également des élèves uniquement oralisants ?

Éducateur spécialisé : Non, non, non, ça dépend des années et ça dépend des jeunes qui arrivent, il y en a qui sont pas du tout dans le signe, il y en a qui sont implantés, il y en a qui sont plus dans l'oral, d'autres qui viennent de familles sourdes signantes donc qui ne sont que dans le signe. Ceux qui arrivent sans la langue des signes, ils l'acquièrent petit à petit, en général ça va assez vite, le fait de baigner dans la langue. C'est tout à fait variable.

M.L : Ce que je voulais dire c'est que la langue commune à l'internat est la langue des signes ?

Éducateur spécialisé : Oui mais on s'adapte en fait, avec certains on va être que dans le signe et avec d'autres on va être plus dans l'oral mais il y a toujours un peu de signe qui est présent. On s'adapte vraiment en fonction de la langue, de la surdité et de la manière de s'exprimer de chacun.

M.L : Est-ce qu'il y a une bonne cohésion au sein de l'internat ?

Éducateur spécialisé : Tout à fait. Ceux qui ne signent pas apprennent des autres, et puis... voilà, il y a une cohésion qui se fait de par la langue et de par leur handicap. Mais nous en tous cas à l'institut des jeunes sourds, on a un internat où il y a une belle solidarité, une belle entente entre les jeunes, bon après ça reste des pré-adolescents et des adolescents, mais globalement il y a une ambiance qui est positive. Les jeunes sont contents d'être là, ça se ressent.

M.L : Parfait ! J'ai terminé l'entretien, est-ce que vous souhaitez ajouter autre chose ?

Éducateur spécialisé : Non c'est bon. En tous cas, je serais content de lire votre mémoire.

M.L : Je vous l'enverrai dès qu'il sera terminé !

Entretien 7 : enseignante spécialisée

M.L : On va commencer par une première partie pour en savoir un petit peu plus sur vous, et ensuite on passera sur une autre partie sur les besoins de l'élève, les adaptations que les professeurs peuvent mettre en place. Premièrement pouvez-vous vous présenter s'il vous plaît ?

Professeure 2 : D'accord. Je suis ***, je suis enseignante dans un institut médico-social, l'institut des jeunes sourds de ***, qui est un établissement national, il y en a quatre en France : à Paris, à Bordeaux, à Metz et à Chambéry. Et ensuite il y a plein d'institut régionaux ou... on va dire, des établissements associatifs. Je suis enseignante depuis 2001, je suis titulaire de la fonction publique depuis 2005, j'enseigne principalement les matières littéraires, donc voilà je suis sur un profil littéraire de professeure d'enseignement général. Alors ça, c'est la casquette, on est formés au CNFEDS à Chambéry à l'université de Savoie. Alors aujourd'hui c'est une équivalence Master MEEF, donc éducation pour des enseignants spécialisés pour des publics d'élèves sourds. Donc ça fonctionne toujours, il y a encore des promotions mais ça devient de plus en plus réduit maintenant qu'à l'Éducation nationale ils proposent aussi des formations beaucoup plus light, nous c'était vraiment approfondi sur deux années. Donc là vous pouvez aller voir sur le CNFEDS de Chambéry. Puis voilà au terme de ces deux années, donc voilà, beaucoup de partiels, vous connaissez ça, et puis des inspections. Alors nous, il y a deux choses dans cette formation. Il y a une partie pédagogique et une partie rééducation. Alors de rééducation auditive, sur l'expression orale, et depuis quelques années sur l'ortho-signé en langue des signes. Donc voilà, c'est une formation, moi je trouve de qualité, parce qu'elle prend le temps d'aborder tout, tout ce qu'il y a autour de l'enfant sourd, de sa naissance à son parcours scolaire en abordant de la sociologie, de l'histoire, enfin voilà c'est vraiment très complet. On demande aussi à l'entrée, alors... désolée je pars un peu dans tous les sens !

M.L : Non non il n'y a pas de mal !

Professeure 2 : Donc effectivement, à la fin c'est pour avoir un diplôme, le CAPEJS, donc Certificat d'Aptitude au Professorat des Jeunes Sourds. Donc dans ce cadre-là, on ne peut pas enseigner à des enfants... entendants on va dire. On reste rattaché au ministère de la santé. Voilà, on est pas Éducation nationale. Alors ensuite, dans le cadre de l'INJS... alors souvent l'Éducation nationale nous voit comme des SESSAD, voilà, c'est un peu l'étiquette Éducation nationale, on ne s'appelle pas SESSAD. On est un service d'inclusion. Alors on a plusieurs casquettes, c'est vraiment un boulot polyvalent. Quand on est enseignant spécialisé du CAPEJS, on enseigne à des jeunes entre 3 et 20 ans. Donc c'est à dire que moi j'ai pu m'occuper de très très jeunes, de maternelle, primaire, collège, lycée, lycée pro... enfin voilà, on a tout l'éventail. Et alors de plusieurs façons. L'un c'est en interne, dans l'institut, à l'internat ou qui viennent dans des classes à l'intérieur de l'institut, ou bien à l'extérieur, dans des établissements de l'Éducation nationale, mais dans une classe d'enfants sourds, dans un établissement lambda mais dans des classes spécialisées. Ou alors, on va être aussi... plus SESSAD pour l'Éducation nationale, à venir en renfort plusieurs heures par semaine auprès d'enfants en inclusion individuelle dans des classes de l'Éducation nationale. Donc là on peut intervenir en classe, en fonction de l'âge de l'enfant, ou à l'extérieur. Et là on a un rôle de sensibilisation des équipes, d'appui ponctuel sur certaines disciplines où on va avoir un élève complexe, et puis de veiller à ce que son inclusion se passe le mieux possible. Alors... est-ce que je vous ai tout dit sur nos missions ? Alors, oui, ça c'est ma partie enseignant spécialisé, après nous on a un plateau pluridisciplinaire avec des éducateurs spécialisés qui se déplacent ou qui travaillent en interne. Et à l'interne on a aussi un pôle médico-psychologique.

M.L : D'accord ! Quel est votre emploi du temps type sur une semaine ?

Enseignante 2 : Alors mon emploi du temps cette année, j'ai une classe de lycée professionnel, de PSR en interne, une classe de terminale, qui achève l'ancienne mouture APR, et une classe qui démarre le PSR, et là j'enseigne le français et l'histoire géo. Ensuite, par ailleurs, je suis une élève en seconde générale, je suis une autre élève en lycée professionnel qui passe un CAP ATMFC, ensuite je suis un élève en lycée général aussi, qui est en première STMG,

et ensuite je suis 2 élèves en interne, 1 qui a une surdi-cécité, qui vient de façon ponctuelle en partenariat avec un institut spécialisé sur la cécité, avec une prise en charge mixte. Et un autre qui est sur un dispositif interne à l'institut, qui est un groupe relais-étape, pour des élèves qui sont un peu en panne d'orientation, qui ne savent pas trop ce qu'ils veulent faire ou ils ont des problématiques complexes qui font qu'une formation tout-venant ça va être compliqué, lié des fois à un multi-handicap, et là c'est une prise en charge 2 heures semaines. Donc vous voyez, c'est très... morcelé, les profils sont très différents.

M.L : Quand vous dites "je suis cet élève", ça va être d'aller en cours avec lui en co-animation avec un autre prof, des cours de soutien, qu'est-ce que ça peut être ?

Enseignante 2 : Alors effectivement pour mes élèves lycéens et cela fait plusieurs années que c'est le cas : je ne viens jamais en cours. Alors d'une part, parce que s'ils sont en inclusion dans le lycée, c'est que ça se passe relativement bien en classe, ils arrivent à suivre, par contre ils ont besoin d'un soutien dans certaines matières, alors ça peut être le français, en économie, en philosophie... Donc là ça va être une à deux heures de soutien semaine, et en fonction du temps qu'on a pour la prise en charge de nos élèves, on va être ce qu'on appelle référent, et c'est nous qui allons remplir les documents, les aménagements, c'est super important toute cette dimension d'aménagements, et pas que pour les examens de façon ponctuelle, même pour les contrôles continus, à travers les aménagements, du tiers-temps, pour les langues à l'oral, passer sur l'écrit, toute cette vigilance, ces attentions, par exemple on est là pour les ESS, ça aussi c'est vachement important. On essaye d'être présent aux pré-rentrées, pour se faire connaître du professeur principal, pouvoir être là pour rassurer les équipes s'il y a des questions. Souvent les enseignants ne savent pas comment faire, ils l'apprennent le jour de la rentrée... donc là on peut aussi organiser des infos surdité à destination des équipes. Alors ça aussi c'est super intéressant, on peut présenter qu'est-ce que la surdité, quelles sont les conséquences sur la scolarité des élèves, enfin voilà, qu'ils arrivent à développer une forme d'empathie pour réussir à se mettre un peu à la place des élèves. Après à mon sens, ce qui est aussi vachement important, c'est de faire confiance aux équipes, parce qu'ils ont aussi des idées, et être trop présent, quelque part, ça les empêche qu'ils se sentent enseignant pour cet élève et quelque part ils n'osent plus mettre en route une relation pédagogique avec l'élève. Il faut être présent mais pas trop, et en même temps leur dire "je t'apporte des éléments qui sont hyper importants, auxquels tu n'avais pas pensé, par exemple te rendre compte de qu'est-ce qu'entend l'élève", donc on a par exemple des bandes sons pour leur faire entendre ce qu'entend un élève qui a une surdité profonde, sévère ou moyenne, que vraiment ils réalisent ce que c'est, et que même avec un appareillage ce n'est pas simple, qu'ils réalisent la fatigue que cela suppose. Aussi, ce qui est super important, c'est que les sourds sont tellement différents, en fonction de leur surdité mais aussi de qui ils sont, on est tous différents et les sourds n'y échappent pas. Donc qu'est-ce qu'on va pouvoir mettre en place, ça vient surtout avec la connaissance de l'élève et surtout quand il est en âge d'exprimer ses besoins. Mais souvent ce sont des élèves qui n'osent pas. Alors peur du regard des autres, peur d'être stigmatisé... donc il faut aussi faire tout un travail avec les élèves aussi pour qu'ils puissent être conscients de leurs besoins, qu'ils soient capables de les exprimer, que les enseignants soient capables de les écouter, et donc de créer un dialogue mais qui ne soit pas dramatisant. Ce sont généralement des choses toutes bêtes, comme par exemple bien expliquer le thème qui sera abordé pendant cette séance et éventuellement les points essentiels qui seront abordés pendant la séance. Cela permet de baliser la séance et d'apaiser l'élève. Éventuellement aussi de passer par l'écrit, car il y a des enseignants qui parlent beaucoup, et pour ces élèves la prise de note est compliquée. Essayer de sensibiliser les enseignants mais aussi les élèves et ça c'est compliqué, il faut faire un travail assez fin, sans heurter les sensibilités de part et d'autre. Les équipes changent d'une année sur l'autre et c'est toujours à remettre en route. Par exemple, je suis une élève qui a une surdité profonde et qui n'est que dans le LPC. L'institut embauche des codeurs LPC, et il y en a un à temps plein avec elle. Le professeur principal m'a contacté pour me demander comment il pouvait plus la faire participer car elle est difficile à comprendre à l'oral. Donc voilà, en discutant, on a trouvé qu'on pouvait passer par l'écrit. Voilà, il faut aussi qu'elle trouve sa place en tant qu'élève. Cela fait une boucle vertueuse, l'enseignant est content d'avoir fait participer l'élève et qu'elle trouve sa place d'élève, et l'élève a pris confiance en elle.

Pour revenir là-dessus, par exemple, pour cette prof principale, on va demander à ce qu'elle soit encore sa prof principale l'an prochain. Parce que même si les autres enseignants changent, elle, fort de son expérience, elle pourra aussi donner de l'assurance aux copains. Donc essayer vraiment de créer des dynamiques.

M.L : Si un professeur non spécialisé accueille un élève sourd dans sa classe, que lui donneriez-vous comme conseil ?

Enseignante 2 : Alors les conseils de base, c'est souvent ce qu'on fait quand on fait une info-surdité, alors idéalement il faut vraiment le faire au début de l'année, alors les choses de base, il faut que cet élève puisse être devant, qu'il puisse avoir accès à la lecture labiale de l'enseignant, alors problème avec le masque, c'est vraiment une catastrophe, même avec le masque inclusif, c'est mieux mais ça coupe vraiment le visage en deux, on perd de la mimique... Ensuite la position dans la salle, la luminosité, le fait que l'enseignant évite de se balader dans la classe en parlant, ça ce n'est pas simple, il y a des habitudes qui sont difficiles à changer, on y pense 5 minutes puis on oublie. Au niveau des interactions entre élèves aussi, l'élève sourd ne sait pas forcément quel élève s'exprime, donc l'enseignant peut pointer du doigt l'élève qui prend la parole, l'élève peut donc se retourner et voir l'élève qui dit quelque chose. Éventuellement aussi, quand il y a des interventions un peu riches, noter au tableau les principaux éléments. En fait ce sont des petits exemples, mais l'idée c'est de toujours majorer le support visuel au maximum, par l'écrit, les schémas... et se dire qu'il y aura toujours une perte au niveau auditif à l'oral. Et même sur des trucs un peu bateau, une élève par exemple n'était pas au courant que le professeur avait décalé son cours, parce que ça avait été dit à la volée. Il faut être aussi vigilant sur les bavardages en classe.

Et ensuite de façon plus pointue, mais alors ça ça touche au cœur de la pédagogie de l'enseignant, et on peut pas non plus aller trop loin là-dedans, mais en général le mieux c'est d'avoir une séance un peu construite et indiquer le plan de la séance, les supports et les objectifs. Donc voilà les pistes générales que l'on donne, après c'est toujours à adapter en fonction de l'élève.

M.L : Est-ce que vous avez des conseils à donner sur les supports écrits ? Par exemple, est-ce que construire une synthèse d'une certaine manière peut aider l'élève ?

Enseignante 2 : Complètement, alors moi je pense que donner des synthèses c'est super. Il faut aussi s'assurer du niveau de langue de l'élève. Parfois, certains élèves ont des difficultés avec la langue française, souvent un accès à la langue française limité va de pair avec la surdité, dans ses richesses, dans sa polysémie. Par exemple, être vigilant sur le vocabulaire et ne pas hésiter à donner des synonymes.

M.L : Vous disiez que parfois il y avait des codeurs ou des interprètes en classe. Avez-vous des conseils sur comment gérer la présence d'une tierce personne dans la classe ?

Enseignante 2 : Alors il ne faut pas oublier que c'est lui l'enseignant. Souvent, l'élève est souvent en relation avec son interprète, et en plus physiquement il ne regarde que lui, que finalement l'enseignant n'est pas rassuré sur le fait d'être l'interlocuteur de son élève. L'interprète ou le codeur ne font que rendre accessible le discours de l'enseignant. Il ne faut pas qu'il hésite à entrer en relation avec son élève. Souvent j'ai tendance à constater que l'enseignant se dit qu'il y a le codeur ou l'interprète et qu'il n'a pas trop à s'en occuper. Ce qui fait que des fois ce sont des élèves qui n'interagissent pas avec l'enseignant. Et ce n'est pas forcément de façon formelle dans le cadre du cours, cela peut être aussi "comment ça va ?" ou "as-tu passé de bonnes vacances ?" comme on peut le faire avec d'autres élèves. Il faut qu'il se rende compte que c'est un élève comme les autres et qu'il faut qu'il se rende compte de sa présence. Parce que souvent on va utiliser l'interprète ou le codeur pour s'adresser à l'élève et donc on ne s'adresse plus à lui. Et ça c'est le piège.

M.L : Au niveau de la gestion de classe avec les autres élèves, vous avez parlé tout à l'heure des bavardages. Est-ce qu'il y a d'autres conseils que l'on peut aborder ?

Enseignante 2 : Alors oui tout à fait, alors ça le bavardage c'est de la gestion de groupe classique, et en fonction des enseignants il y en a qui arrivent à installer plus ou moins un calme et d'autres qui sont plus facilement... comment dire... débordés par leurs élèves. J'ai l'exemple d'une jeune appareillée qui était dans une classe de 36 qui bavardait sans cesse. Et elle était très fatiguée, car oui la voix du prof est amplifiée, mais tous les bruits sont amplifiés par les appareils. Les élèves y pensent 5 minutes et puis oublient, donc c'est au prof de penser à cela. Après c'est compliqué, il ne faut pas non plus trop stigmatiser mais en même temps il faut dire les choses.

Donc au niveau des conseils, c'est d'avoir une classe où il y a le moins possible de bruits parasites, mais enfin bon, la classe vit, tout est question d'équilibre. Deuxième chose, souvent les enseignants ne le savent pas, et même les élèves, mais au niveau technique, il y a pas mal d'appareillages qui existent, ou des micros, notamment compatibles avec les téléphones, qui permettent d'amplifier uniquement la parole de l'interlocuteur premier. Donc ça ce sont des choses importantes aussi. Il faut en parler à l'élève, la MDPH peut prendre en charge, en général c'est super long avec la MDPH, sinon il faut voir directement avec l'audioprothésiste. Par exemple, j'ai une élève qui a demandé à son audioprothésiste qui lui a proposé un micro à 200 euros, et le lycée a proposé de prendre en charge une partie, au titre de l'aide à l'inclusion. Donc voilà il existe aussi des aides techniques. Mais attention, aide technique, oui, mais ce n'est pas la solution à tout. Il ne faut pas perdre de vue certaines vigilances, en gardant une trace écrite, en faisant attention au vocabulaire, pas en appauvrissant le texte mais au contraire en l'enrichissant avec des synonymes. Et en étant clair dans ses cours.

M.L : Est-ce que vous pensez que la mise en place d'un tutorat au sein de la classe peut être bénéfique ?

Enseignante 2 : Alors ça peut être tout à fait bénéfique, tout dépend comment s'est mis en place. Ça dépend, si c'est un tutorat imposé ou non, après a priori c'est super, tout ce qui est de l'ordre de la solidarité, je trouve ça super, et encore une fois il y a des élèves qui sont super. En revanche, il ne faut pas non plus que ça épargne à l'enseignant de s'occuper de cet élève. Ça peut être une corde de plus dans l'accompagnement de l'élève, mais encore une fois tout dépend de comment c'est amené, du souhait de l'élève aussi, parce que certains élèves veulent être peinaris, ils ne veulent pas qu'on voit qu'ils sont malentendants. À mon avis ça se prépare, ça se travaille, et surtout il faut interroger. Au lycée ce sont des jeunes adultes, ils sont en capacité d'avoir un avis sur cela. À mon avis, imposé d'emblée, je ne pense pas. Ça s'amène avec finesse et selon l'élève.

M.L : Est-ce que vous avez des conseils sur la communication avec les parents, que ce soit des parents entendants ou sourds ?

Enseignante 2 : Alors sur la communication, si ce sont des parents sourds, ils auront sûrement un interprète avec eux. À mon sens, il faut veiller à ce que l'enfant soit présent. Et si les parents sont entendants, veiller à ce que l'enfant ait accès à l'information, parce qu'on parle de lui quand même. Il ne faut pas que l'institution reproduise les erreurs qu'il peut y avoir dans la famille. On oublie souvent de leur demander, à eux, comment ils se sentent.

Et ensuite, je dirais aussi de préparer les équipes de lycée pro, qu'il soit aussi au fait que s'il y a besoin d'un interprète, il y a des financements possibles, que ce soit l'employeur, ou que ce soit au titre des droits qu'il y a sur la PCH. Certains élèves ne sont pas au courant de ça.

Autre chose aussi, en lycée pro ils vont souvent en stage. Et c'est dans le cadre de ces stages, il faut leur montrer qu'elles peuvent être les difficultés, d'arriver à en parler, d'arriver à être au clair au niveau de leurs besoins en termes de communication et de ce qui peut être mis en place. Et ce n'est pas souvent fait car les équipes de l'Éducation nationale ne le savent pas trop. Nous notre travail c'est d'accompagner les équipes pour qu'elles puissent dire les mots, poser les choses, et expliquer à l'établissement qui va accueillir l'élève quels sont les besoins.

M.L : J'ai terminé mes questions, est-ce que vous souhaitez ajouter autre chose ?

Enseignante 2 : Si je devais répéter une chose ou deux, c'est vraiment chacun est différent, ça c'est super important. Même l'expérience que vous pouvez avoir avec un élève, l'année d'après si vous avez un autre élève, vous ne

pourrez pas faire la même chose. Par contre, dans tous les cas, ne jamais oublier que c'est un sujet, et qu'il est en capacité de dire ce dont il a besoin et moi j'encourage fortement les enseignants à ouvrir ce dialogue avec l'élève et pas seulement interroger les spécialistes de la surdité. Celui qui sait le mieux, c'est l'élève. Et les spécialistes, en fonction de ce que dit l'élève, peuvent dire ce qui marche ou pas. Mais ce n'est pas le spécialiste qui va nous dire qui est l'élève.

Et aussi de ne jamais oublier que c'est vous l'enseignant, et que vous créez ce lien pédagogique, ce lien de confiance, c'est essentiel pour l'élève, et à mon avis c'est ce qui marche le mieux.

Annexe G - Tableaux récapitulatifs des entretiens

	Profil							Besoins et adaptations			
	Degré de surdité	Mode de communication	Établissement fréquenté	Diplôme préparé	Scolarité avant lycée hôtelier	Aide apportée pour l'orientation	Pourquoi choix établissement non spécialisé	Questionnement besoins début formation	Adaptations mises en place	Ouverture des enseignants	Conseils aux enseignants
Elève 1	Profond	Langue des signes française	Lycée hôtelier	Bac professionnel Cuisine	École spécialisée Collège non spécialisé	Par un professeur sensible à la surdité	« Grâce à mon niveau », « Mon professeur pensait que j'en étais capable alors je lui ai fait confiance ».	Pas vraiment, seulement « Est-ce que vous pouvez parler ? »	Interprète hors temps d'atelier Support écrits	Selon les enseignants	Passer par l'écrit Avoir un PowerPoint avec les informations données à l'oral
Elève 2	Moyen	Oral	Lycée hôtelier	BTS Hôtellerie restauration	Scolarité non spécialisée	Aucune aide	Pas de diagnostic à ce moment	Non	Aucune « Avoir des adaptations m'aurait aidé dans ma formation »	Non	Enregistrement audio avec les consignes Privilégier les consignes écrites Proposer des schémas, dessins... Polycopiés avec textes à trous, schémas...
Elève 3	Profond	Langue des signes française	Ecole hôtelière privée	CAP Service		Par l'employeur	Parce que les sourds sont capables « C'est important la mixité dans la vie de tous les jours »	Oui	Interprète sur les temps théoriques financé par l'Agefiph Consignes au tableau	Oui, pas de différence avec les entendants	Passer par l'écrit Ne pas avoir peur de la différence Apprendre les signes de base

	Établissement							Adaptations mises en place / Conseils
Professeure spécialisée	Institut des jeunes sourds	Jeunes sourds et malentendants de 3 à 20 ans	En inclusion ou en interne (cours, cours de soutien ou suivi)	NC	NC	NC	Oui de par la formation	Se renseigner sur la surdité Placer l'élève devant Classe calme et lumineuse Ne pas se déplacer en parlant Pointer l'élève qui prend la parole et indiquer les principaux éléments de l'échange à l'écrit Majorer le support visuel
Professeur non spécialisé	Ecole hôtelière privée et CFA	Cours de restaurant et hébergement	Bac STHR Bachelor BTS MHR Mention complémentaire Accueil Réception CAP Service	Non	Oui	Oui par une association	Non	Matériel : ardoise et tableau Adaptations communicationnelles (parler moins vite, regards, expressions...) Agencement de la classe Accueil de l'interprète Envoi des cours à l'avance à l'interprète Fiche « professeur » pour l'élève sourd

	Fonction	Procédure de scolarisation	Inclusion privilégiée	Changement de dispositif au cours de la scolarité	Adaptations mises en place	Évaluation des besoins au début de la formation	Suivi régulier	Freins
Coordinatrice ULIS	Accompagnement des élèves inclus en lycée professionnel via une ULIS	La MDPH détermine si la scolarité est : - Prise en charge par un centre de soin ; - En scolarité partagée ; - En inclusion dans un établissement scolaire ; - En inclusion avec un dispositif parallèle. Rédaction du PPS Les parents acceptent ou redialoguent Projet professionnel travaillé en 4ème et 3ème Mini-stage dans les établissements Famille décisionnaire de l'orientation	Oui	Oui, lors des ESS En lycée professionnel souvent pour un allègement de l'accompagnement	Allègement de l'emploi du temps Travail avec les équipes pour mettre en place des adaptations précises en fonction des matières (modification des supports, exercices...) Soutien scolaire	Lors de l'ESS (soins, parents, professeur principal, chef d'établissement, coordinatrice ULIS, référent de scolarité...) Rédaction du Geva-Sco	Oui, suivi lors des ESS	Manque de place en ULIS Refus d'acceptation de la famille Relation de l'élève vis-à-vis des pairs Manque de temps Réticence des enseignants
Éducateur spécialisé	Accompagnement d'élèves sourds en institut spécialisé, notamment sur l'internat Travail sur l'autonomie et la socialisation	Projet professionnel travaillé en 4ème et 3ème Mini-stage dans les établissements Procédure classique si mini-stage positif, sinon projet retravaillé Possibilité d'une scolarité : - En interne ; - En inclusion ; - Mixte, en interne et temps atelier en externe.	Oui	Oui mais rare en lycée	Enseignants spécialisés en co-enseignement Interprètes Soutien scolaire	PIA (Projet Individuel d'Accompagnement) : synthèse suite à une réunion (chef de service, infirmière, psychologue, référent pédagogique, éducateur référent, assistante sociale...) Liste des besoins éducatifs et pédagogiques, heures allouées...	Evaluation régulière Reconduction ou modification pour l'année suivante	Frein financier pour le financement des interprètes et professeurs Lieux de stage réticents

GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

AVS : Assistant de Vie Scolaire

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CAPEJS : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement des Jeunes Sourds

EPE : Équipe Pluridisciplinaire d'Évaluation

ESS : Équipe de Suivi de Scolarisation

INJS : Institut National des Jeunes Sourds

Interface : professionnel assurant la mise en relation et la communication entre les personnes déficientes auditives, entendantes et l'environnement¹⁶

LSF : Langue des Signes Française

LPC : Langage Parlé Compété

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Nom-signe : signe attribué à une personne pour faciliter la conversation quand on parle de cette dernière. Celui-ci peut être choisi par les parents ou bien par les pairs, et a généralement une signification (trait de personnalité, trait physique...)

Oralisant : personne qui communique à l'oral

PPC : Plan Personnalisé de Compensation

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

Signant : personne qui communique en Langue des signes française

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

¹⁶ Wikipédia. *Interface (langue des signes)*, 2021, [en ligne]. Disponible sur URL <https://tinyurl.com/jfhd9t8s>. (Consulté le 23-05-2021).

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 - RELATIONS ENTRE LES ACTEURS DU PARTENARIAT	19
FIGURE 2 - CANAUX UTILISES POUR TROUVER DES REpondANTS	27
FIGURE 3 - DUREE DES ENTRETIENS EN MINUTES	36
FIGURE 4 - CARTE DES LIEUX AVEC UN DISPOSITIF DE SCOLARISATION SPECIALISE POUR LES JEUNES SOURDS ET MALENTENDANTS	44
FIGURE 5 - LA DISPOSITION « U » DE LA SALLE DE CLASSE	52
FIGURE 6 - LA DISPOSITION « EN EPIS » DE LA SALLE DE CLASSE	52
FIGURE 7 - LA DISPOSITION « ILOTS » DE LA SALLE DE CLASSE.....	53
FIGURE 8 - LA DISPOSITION « ARC DE CERCLE » DE LA SALLE DE TRAVAUX PRATIQUES.....	53
FIGURE 9 - CHAMP DE VISION DE L'ELEVE SOURD OU MALENTENDANT	55
FIGURE 10 - COMMUNICATION VERBALE, PARA-VERBALE ET NON-VERBALE : POURCENTAGES	56
FIGURE 11 - MASQUE INCLUSIF	57
FIGURE 12 - SCHEMATISATION DU TABLEAU AVEC PLAN DE SEANCE.....	60
FIGURE 13 - ILLUSTRATION D'UN TERME COMPLEXE : EXEMPLE DE LA TORREFACTION	61
FIGURE 14 - SCHEMATISATION DU DIAPORAMA AVEC ESPACE POUR LES REPONSES ELEVES	61
FIGURE 15 - EXEMPLE DE TRANSCRIPTION DE LA VOIX EN PICTOGRAMMES VIA L'APPLICATION HELPICTO	67
FIGURE 16 - CAPTURE D'ECRAN DE L'APPLICATION CLASSROOMSCREEN AVEC UTILISATION DU SONOMETRE	68

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	6
PARTIE 1 - REVUE DE LITTERATURE	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 - HANDICAP AUDITIF	10
1.1 - Définition du handicap	10
1.2 - Définition du handicap auditif	10
1.3 - Types de surdité et leurs conséquences	11
1.4 - Types d'éducation	12
CHAPITRE 2 - SCOLARISATION D'UN ENFANT SOURD	13
2.1 - Procédure de scolarisation	13
2.2 - Dispositifs de scolarisation	14
2.2.1 - Au sein des établissements de l'Éducation nationale	15
2.2.2 - Au sein des établissements médico-sociaux	17
CHAPITRE 3 - COMMENT INCLURE LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE SYSTEME EDUCATIF ?	18
3.1 - Définition de l'inclusion scolaire	18
3.2 - Le partenariat	18
3.3 - Rôle des différents acteurs	19
3.3.1 - Professeurs de l'Éducation nationale	20
3.3.2 - Professionnels du secteur médico-social	20
3.3.3 - Enseignant référent	20
3.3.4 - AESH et AVS	20
3.3.5 - Parents	21
3.4 - Freins à la bonne réussite du partenariat	21
3.5 - Facteurs de réussite du partenariat	22
3.6 - Attentes des élèves et de leur famille	22
CONCLUSION	24
PARTIE 2 - ETUDE DE TERRAIN	25
INTRODUCTION	26
CHAPITRE 1 - TERRAIN D'ETUDE	27
1.1 - Questionnaire	27
1.1.1 - Composition du questionnaire	28
1.1.2 - Diffusion du questionnaire	29
1.1.2.1 - Réseaux sociaux	29
1.1.2.2 - Établissements d'éducation spécialisés	30
1.1.3 - Réponses au questionnaire	30
1.2 - Bouche-à-oreille	30
1.2.1 - Au sein de la communauté sourde	30
1.2.2 - Au sein de la communauté éducative	30
1.3 - Profil des répondants	31
CHAPITRE 2 - PRESENTATION DE L'ETUDE QUALITATIVE	32
2.1 - Guides d'entretien semi-directifs	32
2.1.1 - Pour les élèves sourds et malentendants	32

2.1.2 - Pour l'enseignante spécialisée.....	33
2.1.3 - Pour l'enseignant non spécialisé.....	33
2.1.4 - Pour la coordinatrice ULIS et l'éducateur spécialisé.....	34
2.2 - Administration des entretiens semi-directifs.....	35
2.3 - Analyse des entretiens semi-directifs.....	36
2.3.1 - Retranscription.....	36
2.3.2 - Analyse de contenu.....	37
CHAPITRE 3 - RESULTATS OBTENUS.....	38
3.1 - Présentation des résultats.....	38
3.1.1 - Choix établissement non spécialisé.....	38
3.1.2 - Questionnement à propos des besoins.....	38
3.1.3 - Adaptations mises en place.....	39
3.1.4 - Ouverture des enseignants.....	41
3.1.5 - Scolarisation d'un élève sourd ou malentendant.....	41
3.2 - Discussion des résultats.....	43
3.2.1 - Comment sont identifiés les besoins d'un élève en situation de handicap auditif ?.....	43
3.2.2 - Les dispositifs mis en place répondent-ils aux attentes d'un élève en situation de handicap auditif ?.....	44
CHAPITRE 4 - DIFFICULTES RENCONTREES.....	46
4.1 - Trouver les répondants.....	46
4.2 - Entretiens en langue des signes.....	46
4.3 - Crise sanitaire.....	46
4.4 - Impartialité et convictions personnelles.....	47
CONCLUSION.....	48
PARTIE 3 - PRECONISATIONS.....	49
INTRODUCTION.....	50
CHAPITRE 1 - ENVIRONNEMENT.....	51
1.1 - Salle de classe.....	51
1.1.1 - En salle classique.....	51
1.1.2 - En travaux pratiques.....	53
1.2 - L'enseignant dans la classe.....	54
1.3 - L'élève sourd / malentendant dans la classe.....	54
CHAPITRE 2 - COMMUNICATION.....	56
2.1 - Avec l'élève sourd.....	56
2.1.1 - Importance du langage non verbal.....	56
2.1.2 - Importance du lien professeur - élève.....	57
2.2 - Avec l'interprète / l'AESH / le codeur LPC.....	58
2.3 - Avec les parents.....	58
2.3.1 - Entendants.....	58
2.3.2 - Sourds.....	59
2.4 - Avec l'équipe pédagogique.....	59
CHAPITRE 3 - SEANCE ET SUPPORTS.....	60
3.1 - Construction de la séance.....	60
3.2 - Supports.....	60
3.2.1 - Diaporama.....	61
3.2.2 - Synthèse.....	62
CHAPITRE 4 - GESTION DE CLASSE.....	63
4.1 - Sensibilisation des élèves.....	63

4.2 - Gestion de la prise de parole	64
4.3 - Tutorat.....	65
CHAPITRE 5 - OUTILS.....	66
5.1 - Ardoise.....	66
5.2 - Transcripteur audio	66
5.3 - Micro	67
5.4 - Sonomètre	68
CONCLUSION	69
CONCLUSION GENERALE	70
BIBLIOGRAPHIE	72
TABLE DES ANNEXES	74
GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS	115
TABLE DES FIGURES.....	116
TABLE DES MATIERES	117

L'inclusion des élèves en situation de handicap auditif en lycée hôtelier

RESUME : La loi pour le handicap de 2005 a modifié notre société, principalement au niveau de l'accessibilité. Cela passe aussi par une modification de la scolarité des élèves en situation de handicap. L'inclusion scolaire est désormais privilégiée. Ce mémoire s'est intéressé au cas des jeunes sourds et malentendants. La revue de littérature recense les différents dispositifs qui sont proposés ainsi que le partenariat que l'Éducation nationale a souhaité mettre en place avec les établissements spécialisés. L'objectif de ce partenariat est d'améliorer la scolarité des élèves en situation de handicap auditif en combinant les savoir-faire et en partageant les ressources. Cette recherche scientifique a permis de déterminer des axes de recherche mis en place lors de l'étude empirique. Des élèves et des membres d'équipe pédagogique ont été interrogés afin de définir comment sont évalués les besoins des élèves en situation de handicap auditif et si ces derniers sont satisfaits des dispositifs en place. Cette étude qualitative a démontré que le principal frein était la réticence de certains enseignants, c'est pourquoi les préconisations abordent les adaptations qu'un enseignant peut mettre en place pour améliorer la scolarité des élèves sourds et malentendants.

Mots-clés : inclusion – handicap auditif – sourd – malentendant – Éducation nationale – partenariat - établissements médico-sociaux – enseignement



The inclusion of students with hearing disabilities in hotel schools

Abstract : The 2005 disability act has changed our society, mainly in terms of accessibility. It has also implied changes in disabled students' education. Inclusion is now privileged. In this dissertation, we will look into the schooling of deaf and hard of hearing students. This literature review makes a list of the different means to give these students a good schooling as well as the partnership between National Education and medical-social institutions. The partnership's goal is to improve hearing disabled students' education sharing knowledge and resource. This scientific study has clarified the two research axes used during the empirical study. Students and members of the educational team were interviewed to define how deaf and hard of hearing students' needs are evaluated and if they are satisfied with their schooling. This analysis showed that the main barrier was the unwillingness of some teachers. This is why the recommendations are implementing student specific adaptations.

Key words : inclusion – hearing disabilities – deaf – hard of hearing – Ministry of national education – partnership - medical-social institution - education